

Pays de Gex
● ● ● ● ● agglo



Réserve naturelle nationale de la
Haute Chaîne du Jura

RAPPORT | **2023**
D'ACTIVITÉ

SOMMAIRE

PROTEGER UN PATRIMOINE COMMUN

1. Réunion des instances

1.1 Autorisations délivrées et suivi	page 05
1.2 Comité consultatif	page 05
1.3 Comité de suivi des travaux (CST)	page 05
1.4 Conseil scientifique	page 05
1.5 Cellule technique	page 05
1.6 Autres instances et réunions	page 06
1.6.1 Grands prédateurs	page 06
1.6.2 Grand tétras	page 06
1.6.3 Forêts	page 06
1.6.4 Gestionnaire (Pays de Gex agglo)	page 07
1.6.5 Conseil scientifique et prospectif (CSP) du PNRHJ	page 07
1.6.6 Réserves naturelles de France (RNF)	page 07

2. Gestion de la fréquentation

2.1 Signalétique "Zones de Quiétude de la Faune Sauvage"	page 08
2.2 Le Plan de Circulation réglementant les pratiques liées au cyclisme	page 09
2.3 Le Plan de Circulation des véhicules motorisés	page 10
2.4 Réglementation pièges photographiques	page 11
2.5 Sensibilisation des socioprofessionnels	page 11

3. Surveillance et police de l'environnement

3.1 Coopération régionale et départementale	page 12
3.2 Tournées de surveillance	page 12
3.3 Suivi des travaux et autorisations	page 13
3.4 Surveillance "Inter-services"	page 14

GERER UN ESPACE NATUREL SENSIBLE EMBLEMATIQUE

1. Actions de co-gestion

1.1 Les alpages	page 15
1.2 Plan Pastoral Territorial (PPT)	page 15
1.3 Réalisés Hors Plan Pastoral Territorial (PPT)	page 16

1.2 Sylvicole

1.2.1 Travaux forestiers	page 17
--------------------------	---------

1.3 Cynégétique

1.3.1 Commission de la chasse et de la faune sauvage (DDT 01)	page 19
1.3.2 Comptage et échantillonnage chamois (FDC01)	page 19
1.3.3 Révision des Réserves de chasse	page 20

2. Etudes et suivis scientifiques

2.1 Faune

2.1.1 Grand Tétras	page 22
2.1.1.1 Suivi des places de chant inactives	page 22
2.1.1.2 Travaux forestiers en faveur du Grand tétras	page 23
2.1.1.3 Analyses génétiques des échantillons de Grand Tétras	page 24
2.1.2 Aigle Royal	page 25
2.1.2.1 Simultanée aigle royal	page 25
2.1.2.2 Suivi de la reproduction	page 25

2.1.3. Petites Chouettes de Montagne	page 26
2.1.4 Faucon pèlerin	page 27
2.1.5 Lynx	page 28
2.1.6 Loup	page 29
2.1.7 Chiroptères - Altichiro	page 30
2.1.8 Reptiles	page 30

2.2 Flore et Habitats

2.2.1 Combes à neige et éboulis froids	page 31
2.2.2 Suivi d'Orobanche Bartlingii	page 32
2.2.3 Sempervivum Fauconnetii	page 32
2.2.4 Autres espèces patrimoniales	page 33
2.2.5 Espèces exotiques envahissantes	page 33
2.2.6 La ressource en eau	page 34

2.3 Climat

2.3.1 Stations météorologiques RNN	page 35
2.3.2 Phénoclim	page 35

2.4 Autres suivis scientifiques

2.4.1 Mise à jour de la base de données	page 36
2.4.2 Géonature	page 36
2.4.3 Inventaire des vestiges archéologiques	page 36
2.4.4 Inventaire des bourdons	page 36
2.4.5 Observatoire Ongulés-Habitats	page 37
2.4.5.1 Test d'un effet "réserve" des zones de quiétude de la faune sauvage	page 37
2.4.5.2 Inventaire avifaunistique par la bioacoustique	page 37
2.4.5.3 Suivi de l'abrutissement de la myrtille	page 37

SENSIBILISER AUJOURD'HUI L'ECOCITOYEN DE DEMAIN

1. Education à l'environnement à destination des scolaires

1.1 Organisation des animations scolaires	page 38
1.2 Réalisation 2023	page 39

2. Animation "Grand Public"

2.1 Organisation des animations nature	page 39
2.2 Réalisations 2023	page 40

3. Actions réalisées en lien avec d'autres partenaires

page 41

4. Communication

4.1 Parutions d'articles	page 43
4.2 Page Facebook	page 43

5. Ancrage Territorial

5.1 Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Gex (OTI)	page 43
5.2 Amis de la Réserve Naturelle (ARN)	page 44
5.3 Les 30 ans de la Réserve naturelle	page 44

FONCTIONNER AVEC COHERENCE ET CLARTE

1. L'équipe de la RNN

1.1 Répartition des missions et temps de travail	page 50
--	---------

2. Budget 2021

2.1 Fonctionnement

page 51

2.2 Recettes de Fonctionnement

page 56

2.3 Investissement

page 57

3. Conclusion

page 58

4. Perspectives

page 58

Annexes

Annexe 1 : Demandes et autorisations Comité consultatif

page 61

Annexe 2 : Demandes et autorisations Comité de suivi des travaux - CST

page 69

Annexe 3 : Suivis des travaux et autorisations

page 75

Annexe 4 : Parutions d'articles

page 79

PROTÉGER UN PATRIMOINE COMMUN

1. RÉUNION DES INSTANCES

1.1 AUTORISATIONS DÉLIVRÉES & SUIVI

Un certain nombre de demandes relatives à des travaux, des manifestations ou des activités précisées dans le décret de création de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura (RNNHCJ) est déposé tous les ans auprès de la RNNHCJ. Ces demandes sont instruites, selon le cas, lors des séances du Comité consultatif ou du Comité de Suivi des Travaux.

1.2 COMITÉ CONSULTATIF (CC)

En 2023, la RNNHCJ a assuré l'organisation de deux Comités consultatifs, en l'occurrence le 9 mars et le 28 septembre. Le détail des demandes se trouve en annexe 1.

1.3 COMITÉ DE SUIVI DES TRAVAUX (CST)

En 2023, un Comité de Suivi des Travaux a été organisé le 30 mai. Le détail des demandes instruites se trouve en annexe 2.

1.4 CONSEIL SCIENTIFIQUE (CS)

Le Conseil scientifique (CS) est constitué de 24 membres bénévoles spécialistes dans divers domaines, aussi bien les sciences de l'environnement (botanique, zoologie, écologie, géologie) que dans tout autre domaine pouvant concerner la Réserve naturelle (sociologie, pastoralisme, climatologie, archéologie, etc.).

Un travail important de recherches et d'échanges a été conduit tout au long de l'année 2023. En 2023, le Conseil scientifique s'est réuni le 6 juillet en plénière et à quelques reprises en comité restreint.

1.5 CELLULE TECHNIQUE

Les cellules sont indispensables au bon fonctionnement de la RNNHCJ. Rappelons qu'il s'agit de réunions techniques, permettant la mise en œuvre du Plan de gestion de la Réserve naturelle, avec les partenaires privilégiés de la RNNHCJ, à savoir : le Conseil Scientifique, l'Office national des forêts (ONF), le Parc naturel régional du Haut-Jura (PNRHJ), les Amis de la Réserve Naturelle (ARN) et le service Grand Cycle de l'Eau et Biodiversité de Pays de Gex aggl.

En 2023, deux cellules techniques ont été organisées. Ces cellules techniques ont principalement été axées sur l'organisation des 30 ans de la Réserve naturelle. Pour l'occasion, la SEMA a également été associée à ces cellules techniques.

EN BREF

16 dossiers étudiés en comités consultatifs

10 dossiers étudiés en comité de suivi des travaux



1.6 AUTRES INSTANCES ET RÉUNIONS

1.6.1 GRANDS PRÉDATEURS

- Groupe loup/lynx RNF les 19/01, 02/02, 23/02, 19/10, 07/11
- PNA loup réunion référents RN/PN/PNR le 21/02
- Réunions spécifiques avec le conseil scientifique sur le sujet loup (tout au long de l'année)
- Echange avec le Parc national des Forêts le 12/07
- Point suivi loup avec le KORA le 25/08
- Animation du groupe de bénévoles pour le suivi du loup et du lynx dans la RNN le 14/09
- Webinaires RNF loup les 4/12, 11/12 et le 18/12
- Comité départemental 01 loup/lynx le 12/12
- Comité départemental 39 grands prédateurs le 22/03
- Rendez-vous projet de thèse loup le 26/12
- PNA lynx Groupe de travail communication les 30/01 et 20/12

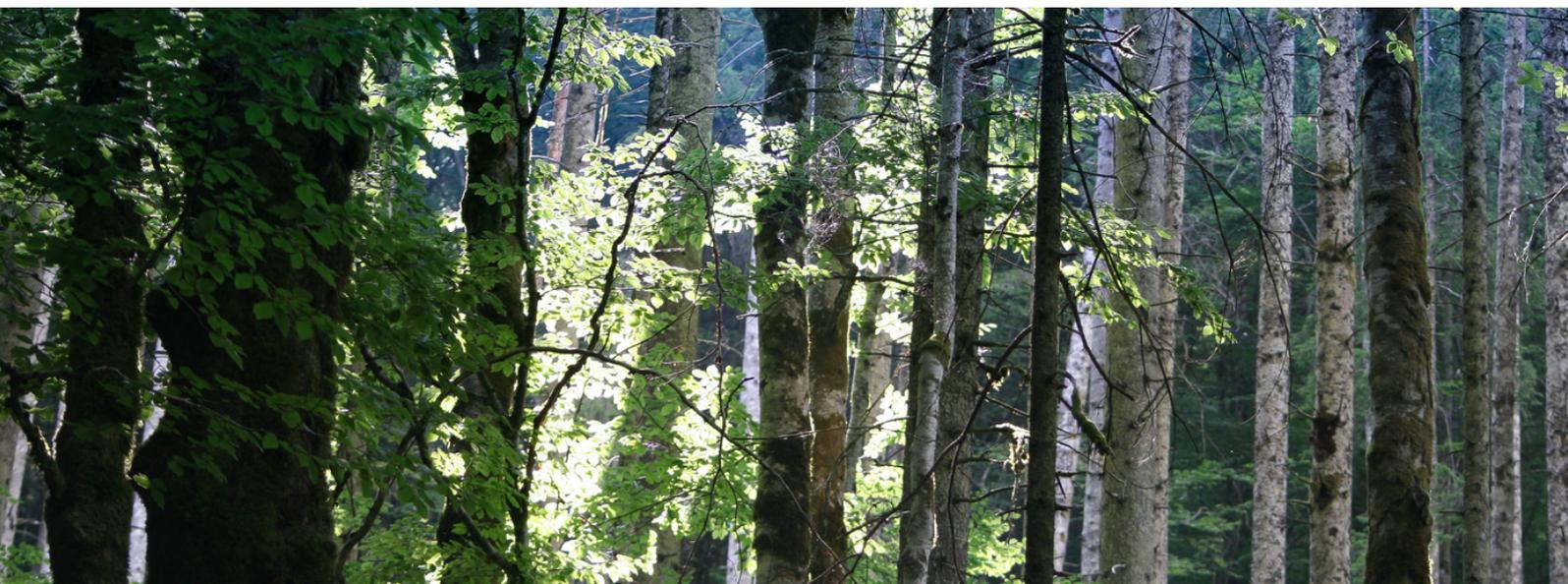
1.6.2 GRANDS TÉTRAS

La RNNHCJ a co-animé ou participé à plusieurs réunions parmi lesquelles :

- Réunions techniques PNRHJ - GTJ - RNNHCJ et Services de l'Etat les 27/04, 07/09
- Comité pilotage PNA Grand Tétras le 9/11
- Groupe de travail GTJ les 26/01, 10/02, 16/03, 21/03
- Conseil d'administration (6) et assemblée générale (2) du Groupe Tétras Jura (GTJ),
- Réunions trimestrielles avec le PNRHJ, le GTJ et l'Université de Fribourg

1.6.3 FORÊTS

- Plusieurs réunions à l'échelle départementale, régionale et nationale au sujet notamment de l'équilibre faune sauvage et habitats forestiers (cadre de l'observatoire ongulés-habitats).
- Réunion RNN-DRAF-DREAL-DDT le 16/06
- Réunion RNN-DRAF-DREAL-PNRHJ-CNPF le 2/08
- Comités de suivi de la stratégie forêt du PNRHJ les 4/07 et 11/10
- Point convention ONF-RNF le 28/03
- Réunion équipe ONF et RNN le 10/01
- Réunion technique avec l'ONF-RNN trame vieux bois le 27/01
- Réunions de préparation du suivi PSDRF les 3/05, 01/08, 31/08, 6/09



1.6.4 GESTIONNAIRE (PAYS DE GEX AGGLO)

- Participation du conservateur au Comité de direction de la collectivité
- Participation aux réunions et/ou formations pour les projets d'administration et du territoires
- Participation aux rendus d'études sur les questions environnementales (pistes VTT, aménagement Col de la Faucille,...)

1.6.5 CONSEIL SCIENTIFIQUE & PROSPECTIF (CSP) DU PNRHJ

Dans le cadre de son partenariat avec le PNRHJ (convention) et au regard des nombreuses thématiques qui concernent les deux entités, en particulier s'agissant de la biodiversité, la Réserve naturelle, via son Conseil scientifique siège au CSP du PNRHJ (4).

1.6.6 RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE (RNF)

- Participation aux commissions "patrimoine biologique"
- Pôle forêt de RNF (co-coordination dudit pôle par le conservateur) :
 - Animation et participation aux COPIL,
 - Réunions techniques,
- Congrès RNF

Pays de Gex
 agglo



2. GESTION DE LA FRÉQUENTATION

2.1 SIGNALÉTIQUE ZONE DE QUIÉTUDE DE LA FAUNE SAUVAGE

Renforcement du balisage sur le terrain

Une fois de plus, nos équipes ont effectué un renforcement de la signalétique permanente qui délimite les "Zones de quiétude de la faune sauvage" (ZQFS).

Ces zones sont matérialisées sur le terrain à l'aide d'une signalétique adaptée pour en faciliter l'identification et la visibilité sur l'ensemble des secteurs fréquentés, les chemins de randonnées, les pistes forestières.

En complément, des banderoles et des fanions ont été apposés en travers des routes, chemins et pistes interdits pendant cette période et ce afin d'augmenter la visibilité de l'interdiction.

La pose des banderoles et fanions pour la campagne 2023-2024 a débuté le 11 décembre 2023 et s'est terminée le 17. Cette année, l'installation de la signalétique Réserve naturelle ainsi que le jalonnement des sentiers de randonnée ont été faits en parallèle avec le service « Itinéraires de loisirs » de Pays de Gex agglo.

Détérioration et non-respect de la réglementation

Cette année, peu de détériorations sont à signaler sur la signalétique spécifique aux Zones de quiétude.



2.2 LE PLAN DE CIRCULATION RÉGLEMENTANT LES PRATIQUES LIÉES AU CYCLISME

Le plan de circulation réglementant les pratiques liées au cyclisme a été soumis et validé par les instances de la Réserve naturelle.

Pris sous la forme d'un arrêté préfectoral, ce plan de circulation a pour but de mettre par écrit les règles et de cartographier les itinéraires qui seront prochainement balisés par le service « Itinéraires de loisirs » de Pays de Gex agglo.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

1- La pratique du cyclisme sous toutes ses formes (notamment VTT, VAE, Gravel, vélo route, enduro...) au sein du périmètre de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura et de ses zones de quiétude de la faune sauvage est autorisée uniquement :

- sur les routes et pistes forestières réglementées par arrêtés municipaux et préfectoraux et autorisant explicitement la circulation des véhicules non motorisés (c'est-à-dire comportant un panneau de type B7b à ses extrémités) ;
- sur les itinéraires balisés spécifiquement par Pays de Gex agglo (par sa compétence en la matière) pour cette pratique ;

2- Qu'elle soit dans un cadre de loisir ou dans un cadre professionnel, la pratique du cycle doit obligatoirement se faire dans le respect de la réglementation générale et du décret du 26 février 1993 portant création de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura.

3- Toute manifestation professionnelle ou associative, qu'elle soit culturelle, de loisir, sportive ou à but promotionnel se déroulant sur les itinéraires situés en Réserve naturelle doit nécessairement obtenir l'avis favorable du comité consultatif ou du comité de suivi des travaux. Par ailleurs et pour que la demande soit instruite par l'une ou l'autre de ces instances, le dossier de demande d'autorisation devra nécessairement comprendre l'autorisation de Pays de Gex agglo ou de la Communauté de communes du Pays bellegardien, chacun en ce qui le concerne, ainsi que celle de l'ensemble des propriétaires concernés.



En l'absence de l'une ou de l'autre de ces autorisations, le dossier ne pourra pas être instruit et la manifestation ne pourra pas être autorisée.

Restrictions

RESTRICTIONS :

1- En dehors des itinéraires communautaires, des routes et des pistes autorisées et dans le respect de la réglementation des zones de quiétude de la faune sauvage, lorsque celles-ci sont actives, l'autorisation du ou des propriétaires du terrain est recommandée afin de pouvoir circuler. Sans cette autorisation, la responsabilité du cycliste peut être engagée

2- Le hors-piste en milieu naturel, que ce soit en forêt ou en alpage, est strictement interdit.

3- En cas d'enneigement supérieur à 15 cm, la pratique du cycle, sous toutes ses formes, est interdite.

L'arrêté est consultable [ICI](#)

2.3 PLAN DE CIRCULATION DES VÉHICULES MOTORISÉS

Depuis 2017, la Réserve naturelle travaille en collaboration avec les communes afin de mettre à jour leur signalétique routière en Réserve naturelle ainsi que les arrêtés municipaux associés. En 2023, le travail avec les communes de Crozet et Lélex s'est poursuivi.

Cette opération est nécessaire en vue de la réactualisation du plan de circulation des véhicules à moteur. La majorité des panneaux routiers signalant une interdiction de circuler sur les chemins et routes forestières sont de type B0 et interdisent la circulation en véhicule dans son sens le plus large (véhicules à moteur mais aussi cycle, cheval...). Mal compris des usagés, une proposition a été faite de remplacer ces panneaux par des panneaux de type B7b, réduisant l'interdiction aux simples véhicules à moteur, et plus explicites comme le montrent les deux images suivantes.



PANNEAU DE TYPE B0

PANNEAU DE TYPE B7B

Relevant de la compétence des communes autant pour l'installation que pour l'édition des arrêtés municipaux permettant de réglementer les routes, c'est un travail de collaboration qui est mené actuellement entre celles-ci et la Réserve naturelle. Ainsi, les agents de la Réserve naturelle se sont chargés de l'inventaire du mobilier, de l'évaluation de son état et de la pertinence de son implantation dans le but de fournir un compte-rendu détaillé à chaque commune avec des informations multiples telles que la localisation, l'estimation du coût du matériel à changer, les propositions d'implantations ou de suppressions, les changements de date d'interdiction... Ce travail a également permis de référencer l'ensemble des panneaux routiers dans le but de les intégrer à notre base de données cartographiques.

À terme, ce sont l'ensemble des communes concernées qui seront contactées et la modification des panneaux permettra de mettre à jour différents plans de circulation et notamment celui réglementant la circulation en cycle. Un panneau de type B0 interdisant sa circulation alors qu'un panneau de type B7b l'autorisant.

2.4 RÉGLEMENTATION PIÈGES PHOTOGRAPHIQUES

Considérant qu'il y a lieu de réglementer sur le périmètre de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura la mise en place de pièges photographiques afin d'assurer la tranquillité de certains biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie de la faune sauvage, un arrêté préfectoral fixant les conditions de la pratique a été rédigé.

Dans les grandes lignes il s'agit de limiter le nombre d'appareils pouvant être mis en place, d'interdire leur mise en place dans des secteurs très sensibles pour la faune (dérangement lié au fait d'aller mettre l'appareil et de le relever ainsi que dérangement induit par le fonctionnement des appareils en tant que tel), d'avoir l'accord préalable des propriétaires concernés par les sites de pose et d'informer la Réserve naturelle en amont.

Cette proposition d'arrêté a été présentée et validée lors du comité consultatif de la Réserve naturelle du 23 septembre 2023. Pour plus d'information sur cette nouvelle réglementation, cliquez [ICI](#).



2.5 SENSIBILISATION DES SOCIOPROFSSIONNELS

La superficie de la Réserve naturelle est grande et la réglementation qui y est appliquée se doit d'être comprise du plus grand nombre pour être respectée. Bien que notre site internet a été créé de façon à rendre facilement accessible les caractéristiques réglementaires de la Réserve naturelle, il s'avère primordial de sensibiliser les socioprofessionnels qui évoluent sur le territoire de la Réserve naturelle. Ainsi, cette année fut l'occasion de sensibiliser des Accompagnateurs en moyenne montagne, des moniteurs de skis, des agents d'accueil d'Offices de tourisme ainsi que des agents travaillant pour le Syndicat mixte des Monts Jura.



3. SURVEILLANCE & POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 COOPÉRATION RÉGIONALE & DÉPARTEMENTALE

La Réserve naturelle est pleinement intégrée au groupe « Police » des Réserves naturelles d'Auvergne Rhône-Alpes et participe également au Groupe Police national piloté par Réserves naturelles de France. Les réserves naturelles sont intégrées aux réflexions départementales depuis 2014 avec la participation de la RNN de la Haute Chaîne du Jura en lien et pour le compte des réserves naturelles du département. S'il y a près d'une MISEN par mois, la MIPEN s'est quant à elle réunie deux fois à l'initiative de la DDT de l'Ain.

La Mission interservice de l'eau et de la nature (MISEN) est l'instance de coordination entre services de l'État et établissements publics, chargée de la déclinaison départementale des politiques de l'eau et de la biodiversité pour le compte de l'État.

3.2 TOURNÉES DE SURVEILLANCE

La convention de partenariat qui lie la RNN et l'ONF est entrée dans sa troisième année. Dans cette dernière et comme dans le passé, la Réserve naturelle pouvait confier des missions de police de la nature à l'ONF sur le territoire de la RNN. En 2023, l'ONF a participé à 6 tournées en binôme avec la Réserve naturelle. Sur l'année 41 tournées de surveillance classiques ont été effectuées par les agents de la RN réparties comme suit (ces chiffres ne prennent pas en compte toutes les actions de police effectuées lors des missions de terrain non ciblées police).

EN BREF

48

tournées de
surveillances

29

infractions
relevées



	Réserve naturelle	RNN & ONF	RNN & Gendarmerie	Total
Tournées hiver	22	2	0	24
Tournées printemps	9	0	1	10
Tournées Été	7	4	0	11
Tournées automne	3	0	0	3
TOTAL	41	6	1	48

J3 - Infraction à la législation sur les espaces naturels		PRO INT	PRO EXT	PRO TOT
J31 - Infraction forestière (au sens de l'article L.161-1 du code forestier)				
11946 - CIRCULATION DE VEHICULE SUR UNE ROUTE DE FORET INTERDITE A LA CIRCULATION	C4	3	0	3
11952 - STATIONNEMENT DE VEHICULE SUR UNE ROUTE DE FORET INTERDITE A LA CIRCULATION	C4	10	0	10
7930 - ALLUMAGE DE FEU INTERDIT A MOINS DE 200 METRES D'UNE FORET OU D'UN BOIS	C4	1	0	1
Total J31 - Infraction forestière (au sens de l'article L.161-1 du code forestier)		14	0	14
J33 - Réserves naturelles (Livre III Titre III chapitre II c.envir)				
10206 - CIRCULATION IRRÉGULIÈRE D'ANIMAL DANS UNE RÉSERVE NATURELLE	C3	7	0	7
25971 - CAMPING, BIVOUAC OU CARAVANING NON AUTORISÉ DANS UNE RÉSERVE NATURELLE	C3	8	0	8
Total J33 - Réserves naturelles (Livre III Titre III chapitre II c.envir)		15	0	15
Total J3 - Infraction à la législation sur les espaces naturels		29	0	29



3.3 SUIVI DES TRAVAUX ET AUTORISATIONS

Le tableau de suivi des travaux et des autorisations se trouve en annexe 3.

3.4 SURVEILLANCE INTER-SERVICES

Traditionnellement organisée pour l'ascension (jeudi 18 mai 2023), cette opération qui fait appel à la gendarmerie, l'OFB, l'ONF, aux douanes et à la Police municipale de Gex a regroupé **21 personnes**.

Ce sont 5 équipes de 4 à 5 personnes, qui ont parcouru la Réserve naturelle du nord au sud, de 9h30 à 15h00.

Les équipes étaient réparties en fonction des zones de quiétude de la faune sauvage et des secteurs les plus fréquentés. Les priorités étaient données à la circulation des véhicules terrestres à moteur, au respect des zones de quiétude de la faune sauvage et à la présence de chiens domestiques, non autorisés dans la réserve naturelle.

Plusieurs infractions ont été relevées : 2 verbalisations pour chien, 2 verbalisations pour stationnement de VTM et 1 verbalisation pour circulation irrégulière de personne en ZQFS.

Cette journée fut également l'occasion de croiser plus de 150 personnes sur sites (randonneurs et traileurs, majoritairement) et d'échanger avec près de 80 d'entre elles, afin de les sensibiliser à nos missions et à la réglementation notamment.

Enfin, de nombreux échanges et liens ont été noués entre les différents services présents : découvertes des missions respectives des uns et des autres, spécificités de la RN, de sa faune et de sa flore, opérations en commun à mettre en place à l'avenir (ex parmi d'autres : surveillance estivale commune en soirée RN/PM Gex des secteurs fréquentés où régulièrement des gens allument des feux), etc.

Il s'agit là aussi d'un vrai point fort de ce type d'opération.

5

équipes de 4 à 5 personnes ont parcouru la RNNHCJ du nord au sud de 9h/9h30 à 15h/16h30 selon les secteurs.

150

personnes rencontrées sur les sites (randonneurs / traileurs majoritairement) et échanges avec près de 80 d'entre elles afin de les sensibiliser à nos missions et à la réglementation.



GÉRER UN ESPACE NATUREL EMBLÉMATIQUE

1. ACTIONS DE CO-GESTION PASTORALES

1.1 LES ALPAGES

Alpage de la Vesancière (Vesancy) :

Suite aux travaux d'amélioration réalisés en 2022, notamment au niveau des clôtures et de l'accès, l'éleveur pérennise l'exploitation de ce pâturage.

Alpages de Turet - Vieille Maison (Gex) :

Suite au départ de Monsieur Grandclément, une sélection a été effectuée pour trouver un nouvel exploitant. Avec le soutien de la Réserve naturelle, du Parc naturel régional et de la Société d'économie montagnarde de l'Ain, la commune de Gex a choisi deux exploitants, l'un pour l'alpage du Turet et l'autre pour celui de la Vieille Maison. Les travaux d'amélioration sur l'alpage du Turet sont fonctionnels.

Pour l'alpage de la Vieille Maison, des travaux d'amélioration devraient commencer en 2024, avec la nécessité d'un avenant pour prolonger l'arrêt préfectoral autorisant ces travaux.

En novembre 2023, une mise à jour des coûts avec les entreprises a été effectuée en vue de ces travaux.

1.2 PLAN PASTORAL TERRITORIAL

Alpages Gessiens (Maréchaude) :

La Société Coopérative des Alpes Gessiens, a procédé à la restauration de la toiture dégradée du chalet de la Grande montagne pour mieux récupérer l'eau. C'est l'entreprise Mermillon (basée à Chèzery et spécialisée dans ce genre d'intervention) qui a été missionnée sur ce chantier. Aucun chiroptères n'a été observé dans le chalet avant l'intervention. D'autre part, les citernes de deux chalets ont été rénovées (Tremblaine et Grande montagne) et un changement de bêche s'est effectué sur le "goya du Névý".

Alpage des Platières (Mijoux) :

En 2019, un Plan de Gestion Intégré a été réalisé par la SEMA en concertation avec les acteurs du territoire (dont la RNNHCJ).

Cette année, la commune de Mijoux, propriétaire de l'alpage a donné suite au PGI en réalisant des travaux d'amélioration sur l'alpage : remise en état de la piste d'accès sur 3 secteurs à torrents accidentogènes.

CHIFFRES CLÉS

3 500 ha de pâturages

4 000 animaux

41 chalets d'alpage

8 dossiers de travaux en faveur du pastoralisme instruits en 2023

€

CO-GESTION ?

La Réserve naturelle souhaite au maximum mener un travail collaboratif avec les partenaires (Pays de gex Agglo, le PNRHJ, l'ONF, la SEMA, le GTJ...), instaurant ainsi une cogestion de certains dossiers. Réunir toutes les parties prenantes, permet une approche qui vise à plus de cohérence, de transparence et d'efficacité. Elle assure aussi une prise en compte exhaustive de tous les enjeux pour trouver le meilleur équilibre, favorisant la préservation de l'écosystème.

Pour l'eau, un raccordement au captage déjà existant à un deuxième bac d'abreuvement a été effectué. Enfin, une clôture électrifiée fixe (1fils) et un parc de contention mobile (autour du chalet) ont été posés.

📍 **Alpages du Sorgia (Lancrans) :**

Le syndicat d'alpage du Sorgia a procédé à la création d'un goya de 350m³ sur l'alpage du Sorgia (secteur : sous le crêt du milieu). A ce goya sont raccordés deux abreuvoirs qui desservent d'une part le parc du Sorgia, de l'autre le parc le plus au sud du Sac. C'est l'entreprise JTA Valentin qui a réalisé ces travaux. Ceux-ci ont naturellement fait l'objet d'une instruction par les instances de la Réserve naturelle ainsi que du CSRPN et de la CDNPS. Ces autorisations étaient conditionnées par :

- le lancement de la stratégie "gestion de l'eau sur la Haute Chaîne du Jura" proposée par la RNNHCJ et son conseil scientifique (voir page 17).
- le suivi spécifique (mesures écologiques, physico-chimiques, structurel,...) du goya du Sorgia (=goya test).

1.3 RÉALISÉS HORS CADRE DU PPT

📍 **Alpage de Curson (Thoiry) :**

Le GFA Le Sauvage, propriétaire des chalets de la Calame et de Curson, a procédé à la remise en état du toit du chalet de Curson par de la peinture anti corrosive.

Une déviation du chemin de randonnée a également été effectuée pour limiter les passages des randonneurs devant le chalet et ainsi, éviter tout problème avec les chiens de berger et de protection qui s'y trouvent.

📍 **Alpage de la Girandette (Divonne) :**

L'agriculteur et propriétaire de l'alpage de la Girandette a réalisé les opérations suivantes :

- Changement des piquets (mise en place de piquets métalliques) du linéaire de séparation de l'alpage
- Pose de panneaux photovoltaïques pour alimenter une pompe solaire immergée

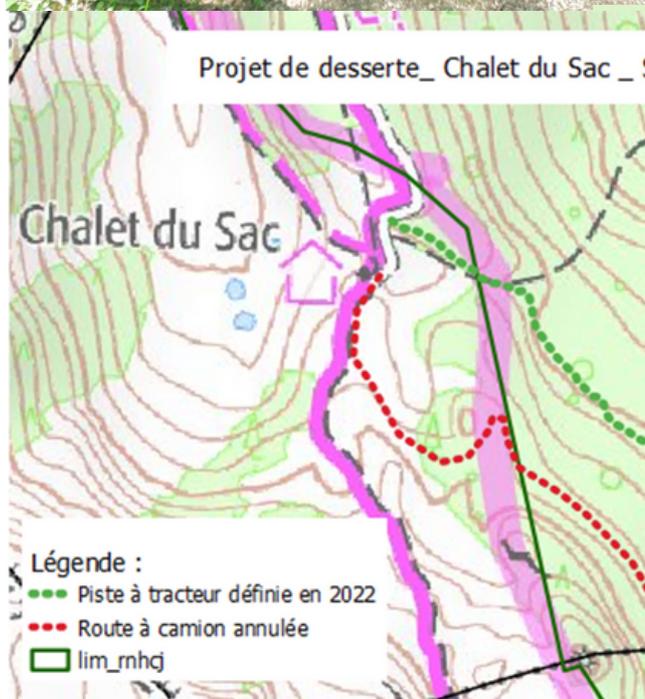
L'objectif de ces travaux est de permettre une installation plus pérenne dans le temps.



1.2 SYLVICOLE



Figure 1 : Illustration des travaux supplémentaires



1.2.1 TRAVAUX FORESTIERS

📍 La Quible (Gex)

RÉFECTION DE LA PISTE FORESTIÈRE

La RNNHCJ a été sollicité par le propriétaire forestier de la forêt de la Quible (GEX) en Réserve naturelle, pour la réfection d'une piste forestière existante, menant à sa propriété. Les travaux n'ont pas pu être réalisés en 2023, l'autorisation pourra être reconduite en 2024. Il a également demandé des travaux supplémentaires, acceptés par la RN, travaux à réaliser en même temps que les travaux initialement autorisés.

📍 Le Sac (Farges)

CRÉATION DE LA PISTE FORESTIÈRE DU CHALET DU SAC :

Le projet de création de route forestière au départ du chalet du Sac, présenté au Comité consultatif du 7 mars 2019 et qui avait reçu des avis défavorables (RNN, CSRPN ET CDNPS), s'est finalement transformé, après concertation entre les différentes parties, en un projet de réhabilitation d'anciens chemins de débardage. Ce projet de moindre ampleur permettait de concilier au mieux les enjeux écologiques du secteur et la nécessité d'exploitation forestière par le propriétaire.

Le lancement des travaux a eu lieu le 20 septembre 2023 en présence de l'ONF, du SIVOM, du prestataire et la RNNHCJ.

📍 Le Rechat (Gex)

CURAGE DES RENVOIS D'EAU SUITE À LA RÉFECTION EN 2022

L'entreprise Desbiolle est intervenue à sa charge et manuellement en septembre 2023, en accord avec la RNN et la mairie de Gex, pour curer les renvois d'eau créés en 2022 lors de la réfection de la piste du Rechat. En effet, les travaux avaient été réalisés dans de mauvaises conditions climatiques en 2022 et les renvois d'eau créés n'étaient pas parfaitement fonctionnels.

25 et 26 mars 2023

Forêts en scène

Événement gratuit
Tout public

Forêt communale de Gex
Site du Creux de l'Envers

Programme des animations

Samedi 25 mars	Dimanche 26 mars
<p>« Embôche chez les forestiers » - jeu de piste animé par l'Office National des Forêts Accès libre : 9h00-16h00 Cabane de la Pépinière Tout public</p> <p>« La forêt de Gex au fil du journaux » - balade thématique animée par Alexandre MALGOUVERNE (historien) et Alisia LAFON (ONF) Inscription obligatoire : par mail maxime.dagand@onf.fr 13h30-16h00 départ du parking des Galas Adultes</p> <p>« Gérer la forêt tout en renforçant sa biodiversité, l'exemple de la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura » - balade thématique animée par Rémi BLANCHET (RNN de la Haute Chaîne du Jura) et Maxime DAGAND (ONF) Inscription obligatoire : par mail</p>	<p>« Embôche chez les forestiers » - jeu de piste animé par l'Office National des Forêts Accès libre : 9h00-16h00 Cabane de la Pépinière Tout public</p> <p>« La forêt de Gex au fil du journaux » - balade thématique animée par Alexandre MALGOUVERNE (historien) et Alisia LAFON (ONF) Inscription obligatoire : par mail maxime.dagand@onf.fr 9h30-12h00 départ du parking des Galas Adultes</p> <p>« Les Mystères du Creux de l'Envers » - balade thématique animée par Nina HUGUET (Pays de Gex Agglo) Inscription obligatoire : QR Code ci-contre ou par mail animation@paysdegexagglo.fr 14h00-17h00 départ du parking des Galas Tout public</p> 

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS

Les 25 et 26 mars 2023, comme en 2022, l'unité territoriale du Pays de Gex de l'ONF a organisé la « Journée Internationale des Forêts » sur la commune de Gex, dans le Creux de l'envers. Cet événement s'est déroulé dans la Réserve naturelle, avec l'accord des instances de celle-ci.

La RNNHCJ et le service EVPDD de Pays de Gex agglomération ont participé à cet événement en organisant des animations afin de présenter la gestion forestière multifonctionnelle nécessaire dans une Réserve naturelle nationale (*cf. programme ci-contre*).

1.3 CYNÉGÉTIQUE

1.3.1 COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE (DDT 01)

Le conservateur de la RNNHCJ, est membre de la commission (CDCFS). Rappelons que cette commission est amenée d'une année sur l'autre, à instruire les demandes de chacune des sociétés de chasse du département de l'Ain et ainsi fixer les plans de chasse de l'année en cours. La Réserve naturelle est entre autre concernée par le sanglier, le cerf, le chevreuil et le chamois. La CDCFS instruit également les demandes de recours ainsi que toute procédure liée à la gestion cynégétique de la faune sauvage.

Le conservateur à donc participé à :

- une séance plénière le 1er février 2023
- des consultations les 19/04



1.3.2 COMPTAGE ET ÉCHANTILLONNAGE CHAMOIS (FDC01)

La Fédération des chasseurs de l'Ain a obtenu lors du comité consultatif du 8/10/2020 le renouvellement du suivi de l'espèce chamois sur le territoire de la Haute Chaîne du Jura pour les années 2021, 2022 et 2023. Ce suivi se décline en 2 parties :

- Des échantillonnages annuels réalisés sur six zones distinctes (protocole de suivi « IPS » - Indice d'Abondance Pédestre)
- Un Comptage annuel (circuits mobiles + postes fixes) ayant pour objectif le dénombrement des chamois sur l'ensemble de la Haute Chaîne du Jura. Ce comptage nécessite la présence, sur une seule et même journée, de 90 à 120 personnes (Agents techniques de la FDC01, Agents de la RNNHCJ, agents de l'ONF, lieutenants de Louveterie et chasseurs locaux).

Pour l'année 2023, une opération d'échantillonnage s'est déroulée entre juin et juillet. La Réserve naturelle a participé pour partie à ces échantillonnages.

10%

c'est le pourcentage minimum du territoire de la Réserve naturelle devant être placée en réserves de chasse



1.3.3 RÉVISION DES RÉSERVES DE CHASSE

Les réserves de chasse dans l'enceinte de la Réserve naturelle sont des espaces où la chasse est interdite. Selon le décret de création de la Réserve naturelle (décret ministériel du 26 février 1993), un minima de 10% de son territoire doit être placé en réserves de chasse (cf. article 11).

La présente révision des réserves de chasse a été notamment motivée par les points suivants :

- Suite au Comité consultatif du 7 mars 2019 et à la demande d'une société de chasse de changer l'emplacement d'une des réserves de chasse de la RN, il a été convenu par les services de l'État de mener un travail de révision global et non au cas par cas.
- La révision des réserves de chasse de la Réserve naturelle est une action spécifique ciblée dans le nouveau plan de gestion 2020-2029 (action SP5 du PG3).
- Le dernier arrêté préfectoral définissant ces réserves de chasse en date du 30 août 2004 mérite une mise à jour réglementaire et cartographique ainsi que d'avantage de précisions dans ses articles.
- Suite à un travail de mise-à-jour des limites de la Réserve naturelle s'appuyant sur le décret de création de la RN et sur les outils modernes de cartographie, il s'avère que la surface réelle de la RN est de 11 283,5 ha et non d'environ 10 800 ha. En ce sens le minima de surface des réserves de chasse doit être de 1 128,35 ha minimum et non 1 080 ha.

Pour mener à bien la phase technique et avant d'exposer une proposition auprès de l'ensemble des membres du comité consultatif, les services de l'État (préfecture de l'Ain, sous-préfecture de Gex et DREAL Aura), en lien avec le gestionnaire, Pays de Gex aggro, ont arrêté un groupe de travail composé des représentants du comité consultatif les plus concernés par le sujet : DREAL, DDT, gestionnaire (PGA), FDC01, communes de la RN, propriétaires privés, propriétaires forestiers privés, ONF et RN.

Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises entre début 2022 et l'été 2023, en prenant appui sur une proposition initiale faite par la RN (réalisée suite à son état des lieux et les connaissances et enjeux écologiques du territoire) et voir au cas par cas les zones obtenant le consensus entre les différentes parties.

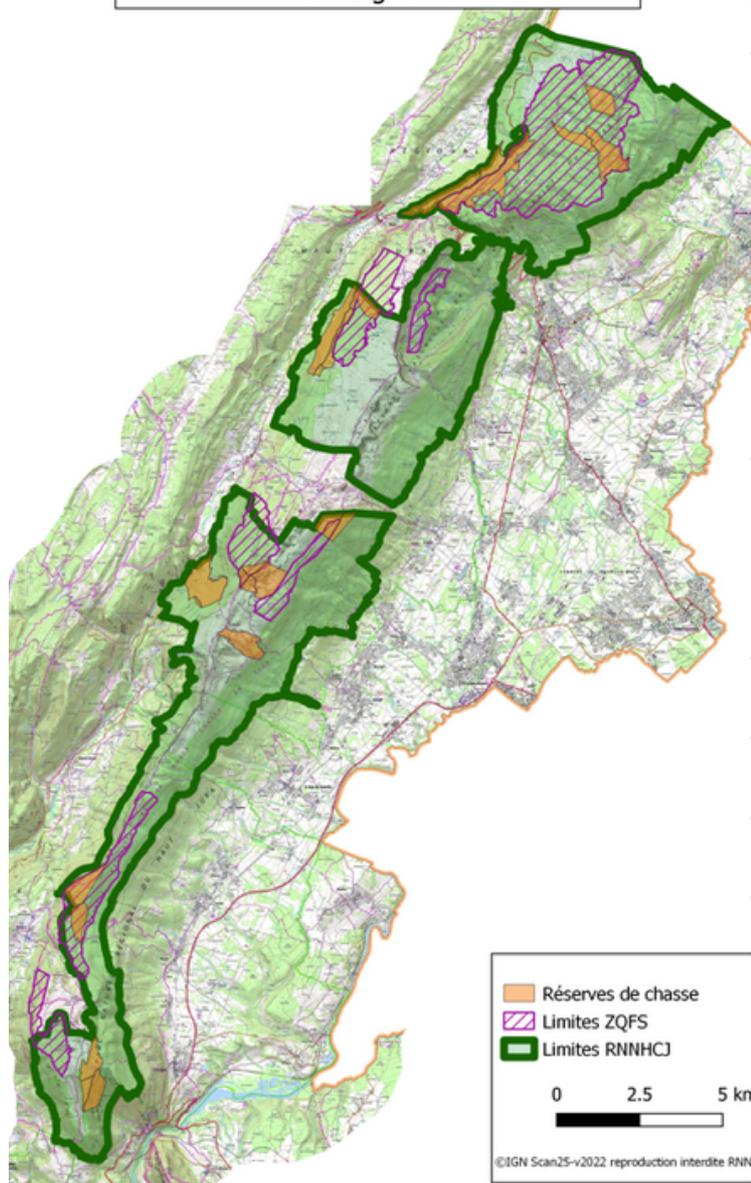
L'arrêté préfectoral final sera présenté au comité consultatif du 7 février 2024.

PRINCIPAUX CRITÈRES SUR LESQUELS S'EST APPUYÉ LE TRAVAIL DE RÉFLEXION/RÉVISION :

- Biodiversité : importance du site vis-à-vis de certaines espèces patrimoniales de la faune sauvage. Les réserves de chasse doivent être nécessairement positionnées sur des secteurs à forts ou très forts enjeux faunistiques. Attention certains de ces enjeux ne sont pas nécessairement en Zone de quiétude de la faune sauvage (ZQFS) et ne concernent pas que les tétraoninés (Grand tétras et Gelinotte des bois). Ce critère « biodiversité » est le plus important.

LE DÉPARTEMENT
DU JURA

Réserves de chasse - RNNHCJ
Carte globale



- Topographie : possibilité de positionner des RdC sur des sites n'étant pas forcément déjà préservés du fait de leur inaccessibilité ;
- Délimitation : facilité d'identification et de signalisation des limites des réserves de chasse sur le terrain ;
- Les Réserves de chasse doivent également être positionnées de manière à limiter les impacts éventuels sur les habitats naturels par les ongulés :
- Faciliter le décantonnement des ongulés : possibilité pour les sociétés de chasse de réaliser leur plan de chasse ;
- Éviter de mettre en RdC les zones où les impacts (forestiers ou agricoles) liés aux ongulés sont importants et jugés négatifs (favoriser en ce sens leur positionnement dans les zones en altitude)
- Cohérence avec les Zones de quiétude de la faune sauvage (ZQFS).
- Répartition homogène des réserves de chasse sur l'ensemble de la RN ;
- Privilégier des regroupements de zones et éviter les petites poches isolées ;
- Dans l'idéal, tous les territoires communaux, voire les sociétés de chasse (notamment les plus importantes) de la RN, doivent être concernées par ces réserves de chasse, sans pour autant avoir la même surface de RdC (minima de 10% à l'échelle de la RN et non à l'échelle des communes et/ou sociétés de chasse) ;
- Fréquentation touristique et/ou de loisirs : prise en compte de la multifonctionnalité de la RN et donc des pratiques pour limiter les conflits d'usage notamment sur les zones les plus fréquentées.

2. ÉTUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

2.1 FAUNE

2.1.1 GRAND TÉTRAS

2.1.1.1 SUIVI DES PLACES DE CHANT INACTIVES

Dans le cadre du nouveau plan de gestion 2020-2029, il est entendu que dorénavant la RNNHCJ organisait le suivi de places de chant actives non plus annuellement mais tous les deux ans. En revanche, les années où elle ne suit pas les places de chant actives, l'équipe de la RNN prospecte les secteurs et/ou places de chants inactives depuis longtemps.

En 2023, l'équipe de la RNNHCJ a donc suivi l'activité des places de chant inactives et historiques.

L'objectif principal étant de chercher un possible retour d'activité et/ou de reproduction du Grand tétras (chant, parade) sur ces secteurs.

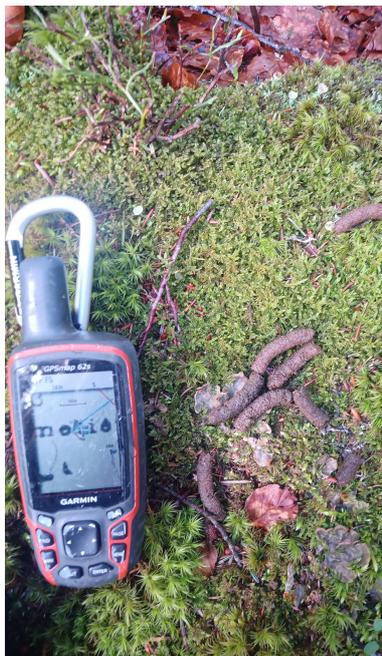
Moyens de recherche mis en place en fonction du secteur prospecté :

- La pose d'enregistreurs acoustiques,
- La pose de pièges-photographiques,
- Les écoutes matinales associées à des recherches d'indices de présences/parades.

Ainsi ce sont 12 places de chant répartis sur l'ensemble de la RNNHCJ et inactives depuis plus ou moins longtemps qui ont été suivies.

Ces prospections ont permis de détecter : 2 coqs chanteurs certains, 1 coq non-chanteur certain, 3 poules entendues/vues certaines, 2 coqs chanteurs probables et 2 poules chanteuses probables.





2.1.1.2 TRAVAUX FORESTIERS EN FAVEUR DU GRAND TÉTRAS

En 2023, les travaux forestiers initialement prévus en faveur de l'habitat à Grand tétras n'ont pu être conduits sur l'alpage de la Chenaillette en raison des conditions météorologiques. Rappelons que cet alpage, propriété du Conseil Départemental de l'Ain et classé ENS, fait l'objet d'un Plan de gestion intégré.

Pour cette année 2023, les travaux étaient envisagés sous forme d'un chantier participatif (action dans le cadre des animations annuelle des 30 ans de la Réserve naturelle).

Pour rappel, les travaux conduits depuis plusieurs années sur cet alpage ont pour objectif de maintenir la pérennité de ce milieu ouvert, composante importante de l'habitat en mosaïque du Grand tétras, en évitant que la forêt ne referme ce pré-bois. Le pâturage permet de maintenir ce milieu ouvert mais lorsque les semis ou perches sont déjà installés, une intervention humaine peut-être nécessaire.

Les travaux seront vraisemblablement reportés à 2024.

En revanche et à l'initiative du Groupe tétras Jura (GTJ) et du Conseil départemental de l'Ain (propriétaire) une nouvelle journée de « nettoyage des barbelés » s'est déroulée sur l'Alpage de la Chenaillette (citée dans le paragraphe précédent) en collaboration avec la Réserve naturelle.

Les vieux fils barbelés à terre ou encore en l'air, sont encore nombreux sur les alpages de la Haute Chaîne. Ils sont une cause de mortalité par collision pour l'avifaune et notamment pour le Grand tétras.



15 bénévoles qui ont été d'une redoutable efficacité ! Car oui, sur cette demi-journée de travail, l'alpage a été débarrassé de 2,6km de fils barbelés !

2.1.1.3 ANALYSES GÉNÉTIQUES DES ÉCHANTILLONS DE GRAND TÉTRAS

Pour l'année 2023, une centaine d'échantillons (crottes et plumes) ont été collectés et analysés pour l'heure par l'Université de Fribourg. L'étude et l'interprétation des données, notamment cartographiques (SIG), sont actuellement en cours et seront intégrées aux analyses antérieures.

Parmi les objectifs de cette étude scientifique, une des priorités était de définir le risque de consanguinité (déclin de l'hétérozygotie) de la population jurassienne (en comparant notamment la diversité génétique de la population jurassienne avec celles d'autres régions) et le cas échéant, d'évaluer la nécessité et la faisabilité de renforcer la population de Grand tétras sur la RNN et l'ensemble du Massif Jurassien.

Ainsi, fin juillet 2022, après 7 années de collectes et d'analyses d'échantillons, l'université de Fribourg a publié une note scientifique intitulée « L'érosion de la diversité génétique menace la survie de la population jurassienne de Grand tétras ». Cette note conclue notamment que :

- le déclin démographique de la population jurassienne est accompagné d'une baisse rapide de l'hétérozygotie et que ce phénomène est accentué dans les populations périphériques. Ces signes ont été identifiés comme signes précurseur d'un déclin rapide des populations et d'un risque accru d'extinction à court-moyen terme (10 ans).
- il est important de maintenir ou restaurer la connectivité entre sous-populations à l'intérieur du massif jurassien et entre populations voisines (Forêt-Noire, Jura suisse, Vosges) qui étaient encore connectés avant les grandes déforestations des 18e et 19e siècles.
- des prises de décisions rapides conditionneront la survie de l'espèce dans ces massifs forestiers.

En parallèle de ce travail, en mars 2022 une étude permettant de « modéliser la viabilité de la population de Grand tétras du Massif Jurassien selon différents scénarios de renforcement » est commanditée par le Groupe Tétrás Jura, le PNR du Haut-Jura et la Réserve naturelle.



L'étude est financée par la DREAL BFC et conduite par 2 chercheurs experts : Timothée Schwartz et Aurélien Besnard.

L'analyse et le rapport finalisé début 2023 confirme qu'un renforcement de population pourrait être bénéfique à la population du Grand tétras sur le Massif Jurassien.

Les analyses et études scientifiques décrites précédemment, montrent la nécessité de conduire une réflexion sur un possible renforcement de la population de Grand tétras. À cet effet, un travail à ce sujet est conduit depuis près de 2 ans maintenant auprès des Services de l'État (DREAL AURA - DREAL BFC - Ministère de l'Environnement) et des principaux partenaires français et transfrontaliers (Suisse-Allemagne-Espagne) concernés par l'espèce. Un Comité de pilotage national est programmé début 2024 pour définir une stratégie nationale et transfrontalière. L'objectif étant de lancer un programme national voir européen à ce sujet.

Rappelons que dans ce programme scientifique, le Conseil Départemental de l'Ain, depuis le début, est fortement impliqué financièrement aux côtés de la Réserve naturelle.

2.1.2 AIGLE ROYAL

2.1.2.1 SIMULTANÉE AIGLE ROYAL

Cette opération de comptage a pour but de suivre la population d'aigles royaux présente sur la Réserve naturelle, à partir de plusieurs postes d'observation répartis sur l'ensemble de la Haute Chaîne du Jura.

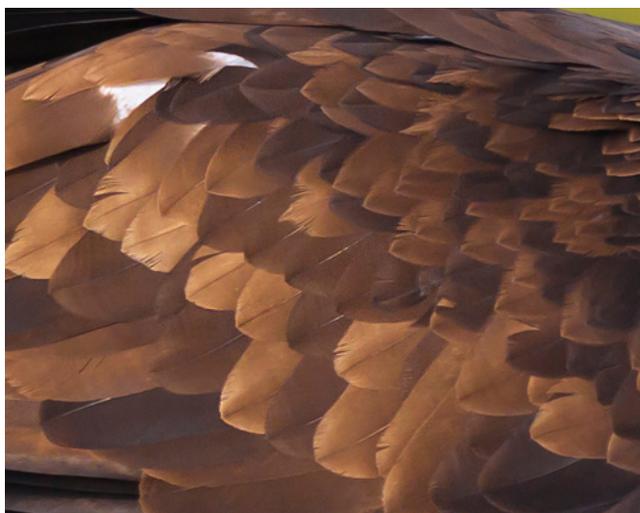
Cette année 9 équipes étaient en place pour cette action importante pour le suivi de l'espèce. 31 personnes, expérimentées comme débutantes, professionnelles ou bénévoles, ont pu profiter de bonnes conditions d'observation.

Grâce à cette opération, 1 individu adulte a été observé dans le nord de la RN ainsi qu'1 individu adulte dans le sud avec un passage éclair au niveau de l'aire occupée ces dernières années.

C'est au centre de la RN que les observations ont été les plus riches : 2 individus adultes s'accouplant et un probable immature.

Les investigations se poursuivront pour savoir ce qu'il en est plus précisément sur ces trois secteurs (installation, occupation des aires connues, etc.).

De nombreuses autres espèces ont été observées : faucons pèlerins, faucons crécerelles, éperviers, milans noirs et royaux, buses variables et une foule de passereaux : merles à plastron, grives musiciennes, mésanges noires, mésanges nonettes, pouillots véloces, grosbecs casse-noyaux, etc.



2.1.2.2 SUIVI DE LA REPRODUCTION

Le couple du nord s'est reproduit, il y a eu 1 oisillons mais celui-ci à disparu. Dans le sud, il y a eu deux aiglons à l'envol.

L'application d'un périmètre de quiétude de 300 m de rayon autour du site de GEX (depuis 2018) a été maintenue par l'ONF en ce qui concerne les exploitations forestières.

2.1.3 PETITES CHOUETTES DE MONTAGNE

En 2023, la RNNHCJ a de nouveau appliqué le protocole national de suivi des Petites Chouettes de Montagnes (Chouette Chevêchette et Nyctale de Tengmalm) élaboré par la LPO et l'ONF sur deux mailles, au sein de la RN.

Les deux mêmes transects qu'en 2022 ont été parcourus, deux fois pendant la période favorable, entre le 28 février et le 15 mars 2023.

- Le transect du secteur de la Vattay n'a pas permis de contacter de chouette. Toutefois du mobbing a été observé sur 4 points d'écoute sur 5.
- Le transect de la route forestière du Fouet (versant Pays de Gex) a permis de capter une chouette Chevêchette. Du mobbing a été observé sur différents points d'écoute.

Deux autres secteurs ont été prospectés en 2023 en appliquant de manière plus simplifiée le protocole ONF-LPO. C'est-à-dire qu'un seul passage a été réalisé en période favorable et les secteurs prospectés ne permettaient de faire que 4 points d'écoute au lieu de 5, exigé par le protocole. Pour le reste, horaires par rapport au coucher du soleil pour capter les deux espèces, distance entre les points d'écoute, utilisation de la repasse, les consignes du protocole ONF-LPO ont été appliquées.

- La portion du Sorgia d'en bas jusqu'à Bizot (Lancrans)
- La Forêt de Disse (Gex)



ÉCOUTE AUTOMNALE 2023

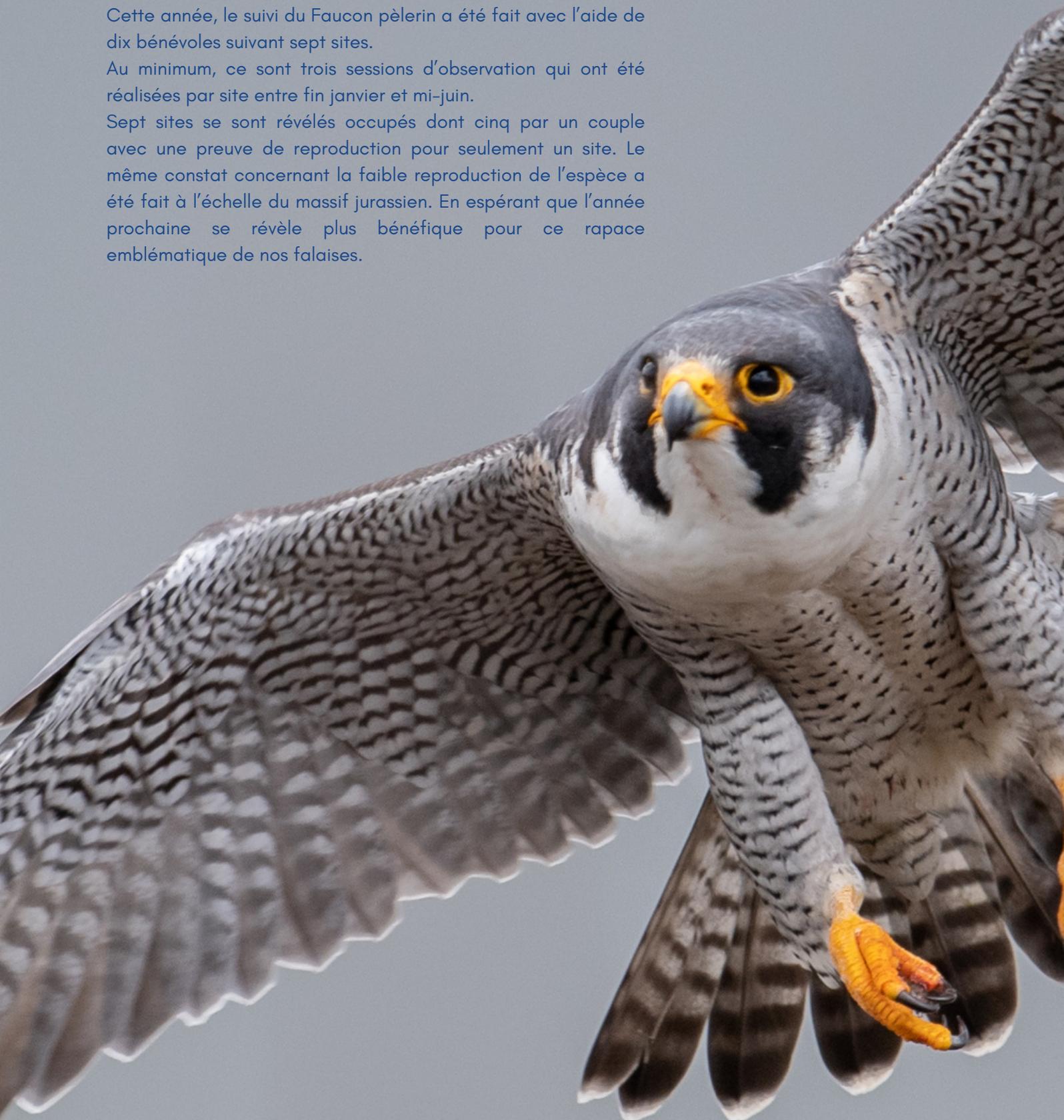
- 1 chouette de Tengmalm contactée le 24/11/2023 sur la route forestière de la Maréchaude

2.1.4 FAUCON PÈLERIN

Cette année, le suivi du Faucon pèlerin a été fait avec l'aide de dix bénévoles suivant sept sites.

Au minimum, ce sont trois sessions d'observation qui ont été réalisées par site entre fin janvier et mi-juin.

Sept sites se sont révélés occupés dont cinq par un couple avec une preuve de reproduction pour seulement un site. Le même constat concernant la faible reproduction de l'espèce a été fait à l'échelle du massif jurassien. En espérant que l'année prochaine se révèle plus bénéfique pour ce rapace emblématique de nos falaises.



2.1.5 LYNX

Depuis 2015, la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura coordonne ses propres sessions intensives de piégeage photographique sur son territoire tous les deux ans afin d'obtenir une évaluation de la population de lynx fréquentant son territoire.

En 2023, l'opération a été mise en œuvre de début février à fin avril. Ce travail a été effectué par la Réserve naturelle, en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité, l'Office National des Forêts, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et des bénévoles.

Des lynx ont été photographiés sur 5 des 13 sites de l'étude. 11 "captures photographiques" ont été prises en compte dans les calculs servant aux estimations d'abondance et de densité.

Les 4 profils de lynx adultes « capturés » étaient déjà connus grâce à des photographies précédentes, prises entre 2017 et 2022.

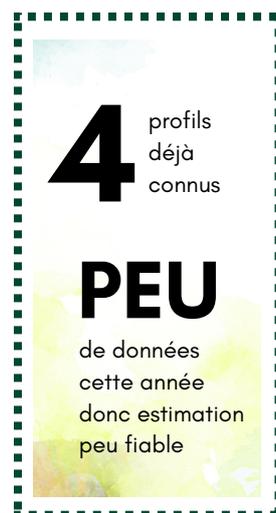
Considérant un nombre très faible de captures et surtout de recaptures photographiques durant cette session, l'application de modèles mathématiques ne permet pas d'obtenir une estimation fiable.

Un certain nombre de données aléatoires ont été récoltées par les agents (traces, crottes) et rentrées dans la base de données.

Plusieurs crottes ont été collectées pour transmission à la SFEPM. Cette collecte rentre dans le cadre d'une étude visant à l'amélioration des connaissances sur la génétique des populations de Lynx boréal en France ainsi que sur la diversité du régime alimentaire de l'espèce. Cette étude est supervisée scientifiquement par le Laboratoire Chrono-Environnement de l'Université de Franche-Comté et la SFEPM assure la coordination et l'animation du réseau de collecte de crottes de lynx dans le cadre du projet OEIL de Lynx.

6 observateurs « extérieurs » nous ont communiqué des photos ou vidéos de lynx dans l'enceinte de la RN ou à proximité directe de celle-ci.

Enfin dans le cadre de pièges photographiques mis en place pour le suivi loup plusieurs vidéos de lynx ont été réalisées et transmises au réseau lynx de l'OFB.



2.1.6 LOUP



PROJET D'ETUDES

Été 2023 : Dépôt d'un dossier de recherche suite à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) du PNA loup :

- Équiper des loups de collier GPS
- Analyser le régime alimentaire via "DNA barcoding"

Objectifs : Connaître, comprendre et anticiper les comportements du loup grâce au "biologging" :

- Interactions activités humaines - loups;
- Interactions loups - proies sauvages;
- Effets en cascades du loup sur la végétation forestière et les autres espèces sauvages (Grand tétras, lynx, etc.).

Partenariats scientifiques : avec les Services de l'État, RNF, les membre du CS, l'INRAE, l'Université de Rennes, l'OFB, le Canton de Vaud (CH), le KORA (CH), l'IPRA (CH),...

Projet de thèse sur le sujet.

Cette année dans le cadre du suivi intensif pour le lynx, un certain nombre de piège photos complémentaires ont été installés pour augmenter le taux de "capture" de l'espèce loup durant la période de suivi (voir article page 28).

Par ailleurs et tout au long de l'année, des pièges photographiques ont été déposés et des relevés d'indices réalisés (traces, fèces, urine, poils, carcasses,...) sur l'ensemble de la Réserve naturelle :

- Jusqu'à la fin de l'été 2022 : passages réguliers de 1 à 6 loups sur le nord de la RN. Les vidéos et analyses confirment qu'il s'agit de la meute de Marchairuz (FR/CH) → Zone nord de la RN = zone sud du territoire de la meute
- À partir d'octobre 2022, sur le secteur nord passage régulier de 3 individus dont 1 mâle et une femelle régulièrement ensemble.
- Mi-Juillet 2023 première preuve de reproduction du couple nouvellement formé avec vidéo d'un louveteau (premier cas de reproduction de l'espèce observé depuis plus d'un siècle dans l'Ain).
- Sur la RNNHCJ actuellement :
 - 1 meute constituée du couple reproducteur et de 5 louveteaux (dont un probablement mort des suites d'une collision fin décembre. Analyse génétique en cours).
 - 2 autres loups (mâles) 1 sur moitié N et l'autre sur moitié S de la RN.



2.1.7 CHIROPTÈRES - ALTICHIRO

Dans le cadre de l'action CS 25 « Mesure de gestion : Développer les connaissances sur les chiroptères en suivant les sites d'intérêt », un inventaire des chiroptères à l'échelle de la Haute Chaîne a été démarré. Cinq enregistreurs ont été posés sur le secteur nord de la Réserve en juillet-août 2023, en se basant sur le protocole national AltiChiro, et en ciblant des habitats particuliers : milieu humide (tourbière de la Greffière), gouille forestière, forêt non exploitée, forêt claire et site à loge de pics. L'analyse des données, toujours en cours, a été confiée au bureau d'étude MD Environnement. Par la même occasion, l'équipe de la Réserve a été formée à la pose et la gestion des enregistreurs. Il est prévu de renouveler le protocole en 2027 sur un autre secteur de la Réserve.

De plus, l'année 2023 fut consacrée à la pose de panneaux d'information à l'entrée des grottes de Chazuet (Thoiry) et de l'Ours (Divonne-les-Bains) afin de sensibiliser le public à l'intérêt de protéger ces sites.

En complément de cette installation, une capture de chauves-souris a été réalisée à la grotte de l'Ours afin de voir si le site peut être qualifié de « site de swarming ». Ce terme, que l'on peut traduire en français par « site d'essaimage », qualifie les endroits où se regroupent les chauves-souris en vue d'une reproduction. Caractérisé par la présence de nombreux individus, de tous sexes et toutes espèces, ce ne fut malheureusement pas le cas pour la grotte de l'Ours.



2.1.8 REPTILES

Le protocole POPReptile a été testé cette année sur les alpages du nord de la Réserve. Des plaques de tapis de carrière, récupérées auprès de FAMY, ont été disposées dès la fonte de la neige et visitées selon le protocole. Le site avait été choisi pour détecter une potentielle présence de Vipère péliade, mais seuls des Lézards vivipares ont été relevés au cours du protocole. Un autre site sera choisi l'année prochaine, plus probablement sur les bas-monts, pour tester le protocole dans un contexte où il devrait y avoir plus de diversité de reptiles.

2.2 FLORE ET HABITATS

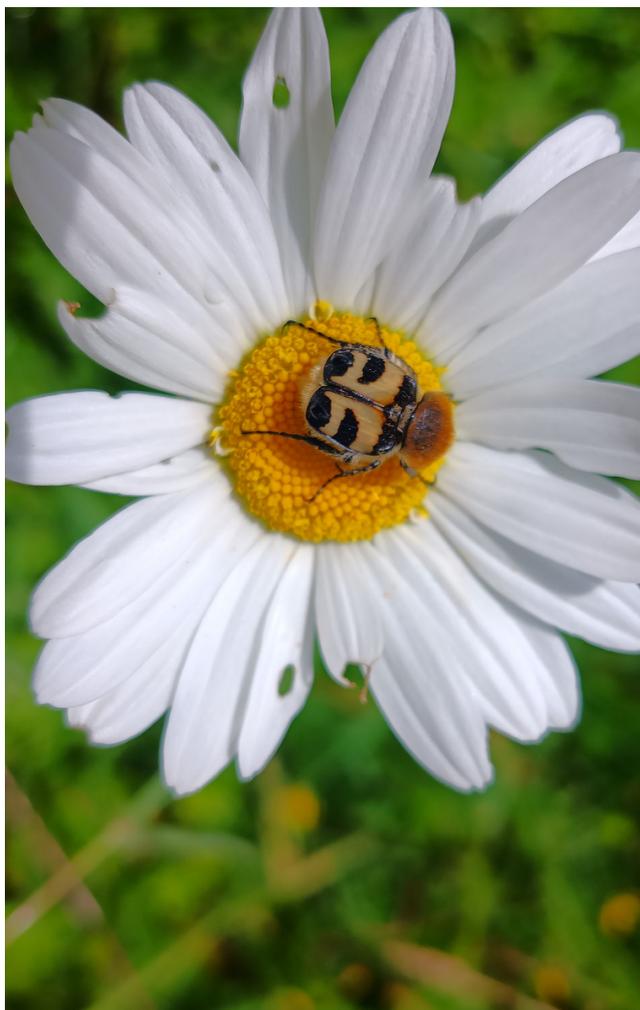
2.2.1 COMBES À NEIGE ET EBOULIS FROIDS

Deux capteurs de température ont été installés à l'automne 2022 sur deux combes à neige suivies par le CBNA. Ces deux capteurs ont été récupérés à l'automne 2023. Un point doit être fait sur le protocole des combes à neige avec le CBNA pour mieux l'adapter au contexte de la Réserve et voir si la pose permanente de capteurs est pertinente.

La maintenance des 18 capteurs de l'éboulis des Brûlats, installés à l'automne 2022 dans le cadre de l'évolution du protocole de suivi des éboulis froids, a été réalisée. La plupart des capteurs n'ont pas enregistré sur l'année complète, probablement à cause de la défaillance des piles d'origine, et ont été réinstallés avec de nouvelles piles à l'automne 2023. Un relevé sera refait en 2024 pour s'assurer du bon fonctionnement des capteurs, auquel cas les visites sur sites pourront être espacées.



En compléments du protocole réalisé sur l'éboulis des Brûlats, deux capteurs ont été ajoutés sur l'éboulis au départ des 32 contours et sur l'éboulis de Notre-Dame-des-Neiges. L'objectif est d'avoir une base de comparaison des températures entre éboulis, notamment pour potentiellement expliquer la persistance de *Salix reticulata* sur l'éboulis de Notre-Dame-des-Neiges alors que l'espèce semble avoir disparue des deux autres éboulis.



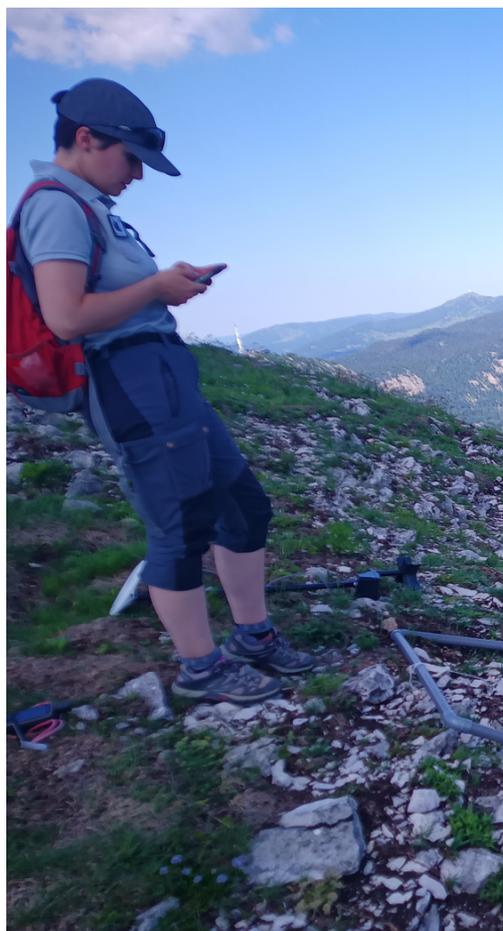
2.2.2 OROBANCHE BARTLINGII

Le CBNA est venu récolter des graines d'Orobanche bartlingii courant juillet 2023 sur le site de Nardérant, pour un programme test de mise en culture de l'espèce.

2.2.3 SEMPERVIVUM FAUCONNETII

Le suivi des populations de *S. fauconnetii* par placettes fixes a été continué. Plusieurs années de suivi sont encore nécessaires pour déterminer si les stations de *S. fauconnetii* sont potentiellement menacées par les activités humaines/animales. Il semble sortir des premiers résultats qu'il y a régulièrement des rosettes qui disparaissent ou qui sont en arrachées, mais en parallèle il y a une bonne augmentation du nombre de rosettes entre le printemps et l'automne du fait de la reproduction par stolon.

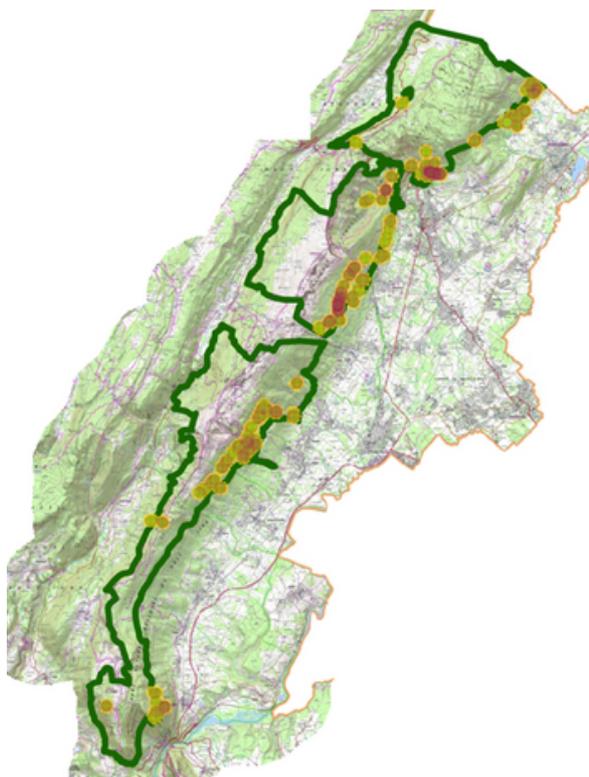
L'étude sur la génétique de *S. fauconnetii* est toujours en cours. Des échantillons ont été envoyés au laboratoire Plant Cytometry Services pour évaluer la taille du génome. Outre les échantillons de *S. fauconnetii* (individus issus d'une mise en culture) et *S. tectorum* de la Haute Chaîne du Jura, les partenaires scientifiques (Thomas Legland, Lorenzo Gallo et le jardin botanique de Lyon) ont fourni des échantillons des espèces parentes et autres hybrides en provenance des Alpes françaises, Alpes italiennes et Massif Central. Les premiers résultats doivent encore être discutés avec le laboratoire pour préciser ce qu'il doit en être retenu et quelles seraient les analyses supplémentaires à réaliser.



2.2.4 AUTRES ESPÈCES PATRIMONIALES

Cette année, l'équipe de la Réserve a vérifié les stations historiques d'orchidées forestières qui sont enregistrées dans la base de données. Une première visite de terrain a été faite début juin pour rechercher le Sabot de Vénus, en se basant sur la floraison des stations suivies par le PNR, et la Racine de Corail. Malheureusement, aucune des stations historiques n'a pu être retrouvées. Les données seraient à révéfier, sachant le caractère cryptique de ces espèces et le manque de repère sur la phénologie de la Racine de Corail, n'ayant pas de station témoin sur laquelle se baser.

Une autre sortie a été organisée début juillet pour les stations historiques d'Épipogon sans feuilles. Une station, du côté des 32 contours, a été retrouvée. La floraison était déjà bien avancée, la hampe florale était déjà fanée. Les trois autres stations n'ont pas été retrouvées mais seraient à révéfier l'année prochaine, en y allant plus tôt pour avoir la pleine floraison.



2.2.5 ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Figurant parmi les principales causes d'érosion de la biodiversité, les espèces exotiques envahissantes sont également présentes au sein de la Réserve naturelle. Aucune espèce faunistique exotique envahissante n'est, à ce jour, connue au sein de la Réserve naturelle mais les espèces floristiques sont représentées par les solidages américains, l'Aster annuelle, le Laurier cerise, le Bunias d'Orient avec une large majorité de solidages américains. Dix jours furent consacrés à l'arrachage de différentes stations considérées comme à enjeu.

En complément du temps agent consacré à cette thématique, un chantier bénévole a été organisé le samedi 22 juillet et a regroupé six participants. Cette journée a permis d'arracher une station de solidage situé à Pré Galet, sur la commune de Crozet.



2.2.6 LA RESSOURCE EN EAU

UNE ÉTUDE LANCÉE

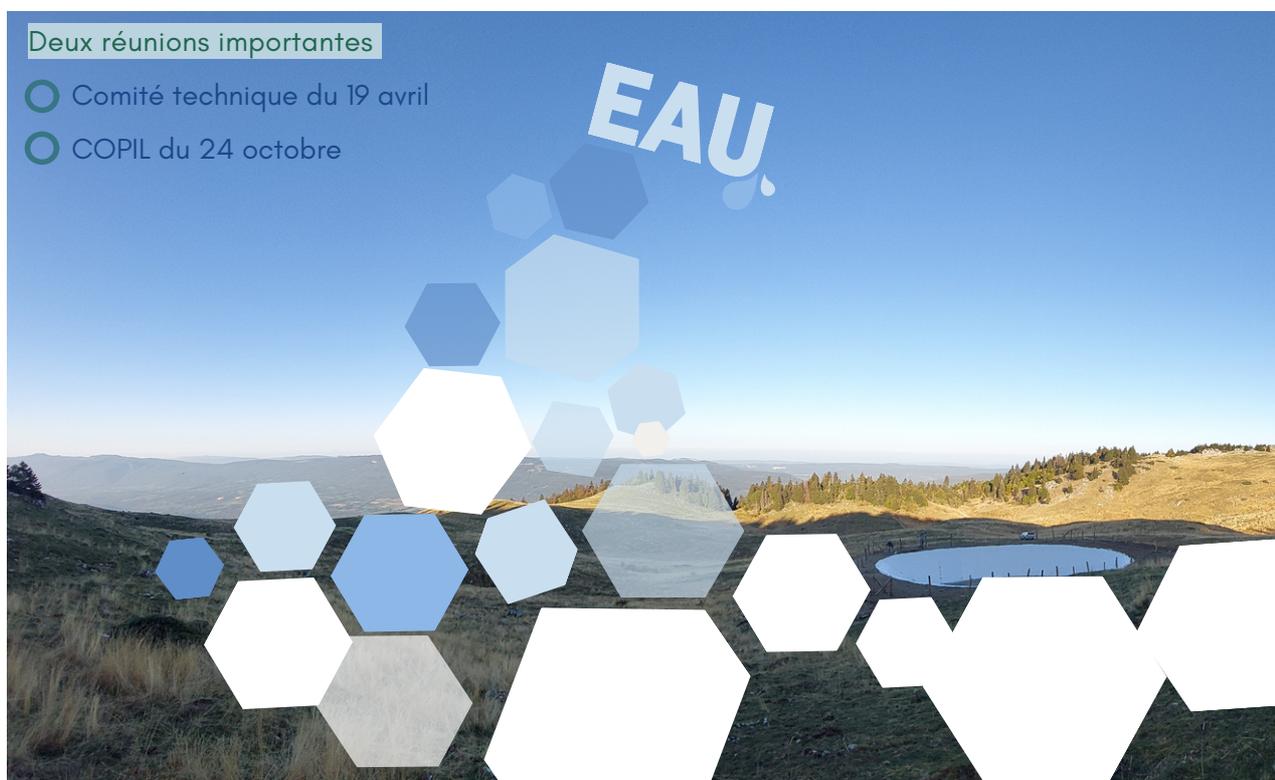
Eu égard :

- aux changements climatiques, avec des situations de sécheresse record, notamment durant l'été 2022,
- aux techniques actuellement mises en place ou envisagées pour gérer l'eau sur le massif du Jura, que ce soit pour les activités agricoles, forestières et/ou de loisirs (à l'instar des stations de ski)
- au risque « incendie »

La Réserve naturelle et son conseil scientifique ont souhaité engager fin 2022 une réflexion/stratégie globale et adaptée aux conditions climatiques actuelles et à venir. L'objectif étant, sur ce territoire protégé, de permettre de concilier les ressources en eau, leurs usages (liés aux activités humaines) tout en garantissant un fonctionnement écologique et écosystémique optimal (vocation première de la Réserve naturelle). Ce souhait a été validé par le comité consultatif réuni le 15 septembre 2022. La maîtrise d'ouvrage est assurée par Pays de Gex agglomération avec un travail technique et collaboratif étroit entre le service Grand cycle de l'eau et biodiversité et la Réserve naturelle.

En 2023, deux comités de pilotage ont eu lieu sur le sujet réunissant l'ensemble des structures/organismes/personnes concernées. A l'issue de ces rencontres, ont été définies les limites du terrain d'étude (qui englobe la RNN mais également les zones du domaine skiable) ainsi que le cahier des charges permettant de préciser les actions et objectifs à conduire par le/les prestataire(s) désigné(s).

Ce choix sera effectué dès le 1er trimestre 2024 et la mission confiée débutera dans la continuité.



2.3 CLIMAT

2.3.1 STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Les 5 stations installées en 2015 ont nécessité plusieurs interventions dans l'année pour en assurer le bon fonctionnement. Une opération conjointe avec l'association ROMMA a été réalisée le 29 mai sur trois des cinq stations météorologiques (La Vattay, Lélex village et Léaz).

Le remplacement de l'anémomètre et un repositionnement de celui-ci sur le même mât que la station (nouveau mât 2*2m), le nettoyage de l'enclos, le remplacement des éléments défectueux du réchauffeur de pluviomètre, la mise en place d'un abri à ventilation naturelle en remplacement de l'abri à ventilation forcée qui était défectueux ainsi que le changement de la pile du départ de l'anémomètre.

Cette année encore, plusieurs pannes matérielles ont causés des pertes de données.

2.3.2 PHÉNOCLIM

Le suivi de la phénologie de la Grenouille rousse a été réalisé sur la gouille forestière de Puthod et sur le point d'eau de la tourbière de la Greffière. Le point d'eau sur le sentier du Turet a été abandonné car s'asséchant trop facilement. Le suivi continuera l'année prochaine sur ces deux points d'eau.

Le suivi de la phénologie des arbres sur les trois stations a été poursuivi.

Les données ont été transmises au CREA Mont-Blanc.



2.4 AUTRES SUIVIS SCIENTIFIQUES

2.4.1 MISE À JOUR DE LA BASE DE DONNÉES

La mise à jour de la base de données s'est poursuivie, la totalité des données historiques a été remontée (action CS 41).

2.4.2 GÉONATURE

La remontée des données sur GeoNature s'est faite en même temps que la mise à jour de la base de données (action CS 41). Il y a actuellement plus de 190 000 observations de faune et de flore sur GeoNature.

L'Atlas a été mis en ligne en fin d'année 2022 (action CC 2). Des communications ont été faites à ce sujet. Le maillage de sensibilité particulier demandé par la RNNHCJ pose encore des problèmes de compatibilité, vis-à-vis des mises à jour GeoNature, que le PN des Écrins s'efforcera de régler courant 2023.

Il est prévu de mettre en place l'outil Citizen pour faciliter les sciences participatives. Le service SIG a tenté d'installer une version test en fin d'année mais la mise en place de l'outil pose quelques soucis et est donc reportée à 2023.

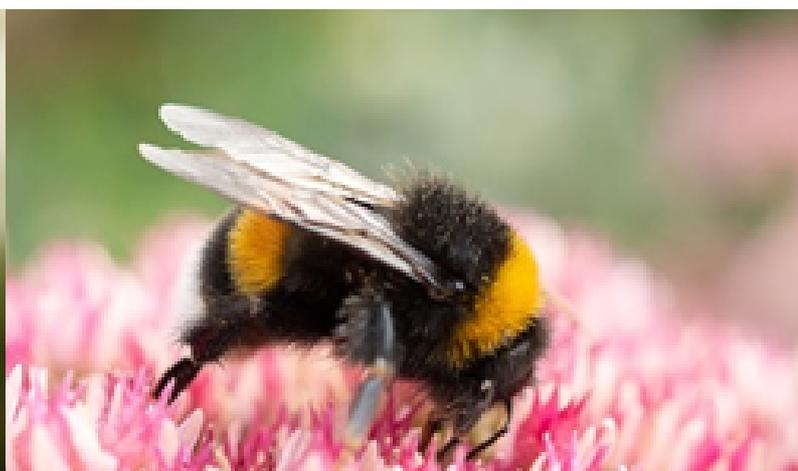
2.4.3 INVENTAIRE DES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES

L'inventaire des ruines d'alpage, entamé par Alexandre Malgouverné, a été poursuivi cette année. Une sortie terrain a été faite cette année sur Saint-Jean-de-Gonville, sur le secteur de la Capitaine, pour inventaire et mesure des ruines repérées au préalable sur le Lidar. Les deux autres sorties terrain prévues ont dû être annulées. L'inventaire se poursuivra l'année prochaine.



2.4.4 INVENTAIRE DES BOURDONS

Dans le cadre de l'action CS 26 : « Mesure de gestion : Réaliser une étude sur les micromammifères, la malacofaune et les hyménoptères ». Un inventaire des bourdons a été réalisé par Jean-Marc Poursin, membre du conseil scientifique, à l'échelle de la Haute Chaîne. Les visites de terrain ont été réparties sur différents sites (alpages du nord de la RNN, Vieille maison, Branveau, Narderant, Sorgia, etc.) tout au long de l'année. Les résultats sont encore en cours d'analyse.



2.4.5 OBSERVATOIRE ONGULÉS HABITATS

2.4.5.1 TEST D'UN EFFET "RÉSERVE" DES ZONES DE QUIÉTUDE DE LA FAUNE SAUVAGE

L'INRAE et l'Université de Rennes ont renouvelé leur session terrain pour réaliser des relevés d'abrouissement Aldous et un inventaire botanique par point de contact sur un réseau de placette PSDRF, déjà lancé en 2022. Cette année, ce sont 34 nouvelles placettes PSDRF qui ont été couvertes, dont 27 en ZOFS et 7 hors ZOFS. L'objectif de cette année était de compléter les placettes réalisés l'année dernière hors ZOFS pour comparaison et test d'un potentiel effet « réserve » des ZOFS sur les ongulés. Cette année, une pré-sélection plus fine a été réalisée pour homogénéiser le type forestier entre les placettes. Certaines placettes présélectionnées n'ont d'ailleurs pas été faites car jugées trop différentes, et les placettes faites hors ZOFS cette année permettront de remplacer certaines des placettes de l'année dernière. Les analyses sont encore en cours.

2.4.5.2 INVENTAIRE AVIFAUNISTIQUE PAR LA BIOACOUSTIQUE

Pour tester une nouvelle méthode de suivi tout en répondant à l'une des questions de l'Observatoire, la Réserve a réalisé une petite étude avec le bureau d'étude Biophonia. L'objectif était d'évaluer la diversité avifaunistique sur 12 placettes PSDRF via la méthode de la bioacoustique et de tester de faire un premier lien entre diversité avifaunistique et pression d'abrouissement, les 12 placettes sélectionnées ayant aussi été incluses dans les relevés de l'INRAE et de l'Université de Renne. Un enregistreur a été posé par placette, entre début avril et fin juin 2023, en étant orienté vers le centre de la placette PSDRF. Certaines placettes se trouvaient à proximité de places de chant de Grand tétras supposées inactives. Des analyses spécifiques de détection du Grand tétras ont également été demandées pour, peut-être, avoir de la donnée sur ces places de chant. Les analyses sont encore en cours.



2.4.5.3 SUIVI DE L'ABROUÏSSEMENT DE LA MYRTILLE

Dans le cadre d'un protocole de suivi de l'abrouissement de la myrtille proposé par l'OFB, la Réserve avait installé 30 « cages » sur des patches de myrtille à l'automne 2022. Il n'y a pas eu de dégât particulier suite à l'hiver ou de dégradations. Les mesures ont été réalisés, plusieurs années seront nécessaires avant analyse des résultats.



SENSIBILISER AUJOURD'HUI L'ÉCO-CITOYEN DE DEMAIN

Les actions d'éducation à l'environnement sont menées par le service Éducation, Valorisation et Promotion du Développement Durable (EVPDD) de Pays de Gex agglo.

Composé de 3 agents, ce service pilote toutes les actions d'éducation à l'environnement portées par Pays de Gex agglo. 1 équivalent temps plein est réparti entre la responsable de service et les 2 animatrices et dédié aux animations à destination des scolaires et du grand public pour la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura.

1.ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT A DESTINATION DES SCOLAIRES

1.1 ORGANISATION DES ANIMATIONS SCOLAIRES

Une convention entre Pays de Gex agglo, gestionnaire de la Réserve naturelle et l'Éducation nationale atteste que les animations réalisées sont en conformité avec les programmes scolaires. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction à chaque rentrée scolaire.

Les animations scolaires sont proposées gratuitement à toutes les écoles primaires publiques du Pays de Gex, pour les élèves du CE2 au CM2. Une exception est faite pour les écoles rurales comportant une classe unique, et selon les places disponibles, pour les classes de CE1/CE2 comportant une majorité d'élèves de CE2.

Les écoles reçoivent par email le catalogue de toutes les animations réalisées par le service EVPDD, ainsi que le lien vers le formulaire d'inscription. Chaque enseignant peut inscrire sa classe à partir du mois de juin pour suivre une animation à l'automne, ou dès la rentrée scolaire pour bénéficier d'une animation au printemps.

En complément, le service se rend aux journées organisées par l'Éducation nationale pour les nouveaux enseignants du territoire. Ces rencontres sont l'occasion de présenter les activités du service, les animations scolaires et quelques outils pédagogiques.

La Réserve naturelle offre 3 thèmes spécifiques :

- Les secrets de la forêt ;
- Lecture de paysage ;
- À la découverte du pré-bois.

Ces thèmes se déroulent sur le même format, sur les horaires habituels des écoles :

- ½ journée en classe, pour découvrir la Réserve naturelle et le thème ;
- 1 journée sur le terrain, qui permet une immersion dans le milieu naturel ;
- ½ journée en classe de clôture de l'animation.



1.2 RÉALISATION 2023

1297 élèves de 49 classes ont suivi un cycle d'animations « Réserve naturelle » en 2023, réparties de la manière suivante :

- Les secrets de la forêt : 18 classes
- Lecture de paysage : 17 classes
- À la découverte du pré-bois : 14 classes

46 classes ont été accompagnées par le service EVPDD et 3 classes par l'Office National des Forêts (ONF), dans le cadre de la convention ONF-RNNHCJ. Ces classes sont issues de 12 communes : Cessy, Crozet, Divonne-les-Bains, Échenevex, Ferney-Voltaire, Gex, Lélex, Prévessin-Moëns, Saint-Genis-Pouilly, Segny, Sergy, Thoiry.

Les trames et outils pédagogiques restent les mêmes que les années précédentes. Une séance de repli spécifique a été créée et appliquée en cas de météo défavorable, afin d'éviter l'annulation totale de la séance. 6 classes ont bénéficié de cette séance en classe d'une demi-journée, en réalisant diverses activités en groupe, dont un temps avec l'application numérique « Gex'plore la Réserve naturelle ».

Les enseignants reçoivent après la séance 3 un questionnaire évaluant leur satisfaction suite à l'animation suivie. Les retours permettent d'ajuster l'organisation des animations (mode d'inscription, contact), ainsi que les activités et outils pédagogiques (cohérence avec le thème, adaptation aux niveaux scolaires). 16 enseignants ont répondu, et saluent la facilité d'inscription, la qualité des contenus et la pédagogie des animatrices. Ils apprécient les savoirs acquis par les élèves suite aux animations : connaissance de l'environnement local (faune et flore), respect de l'environnement, réglementation de la Réserve naturelle. Au-delà des connaissances techniques apportées aux enfants, les animations sont aussi l'occasion de développer plusieurs savoir-être : entraide, cohésion de groupe, comportement. Le format sur trois séances est pertinent. Le seul point négatif souligné régulièrement concerne le regret des classes de cycle 2 (CP, CE1) de ne pouvoir bénéficier d'animations, pour une sensibilisation de tous les élèves de l'école primaire.

2. ANIMATIONS GRAND PUBLIC

2.1 ORGANISATION DES ANIMATIONS NATURE

Le service EVPDD réalise 10 animations par an pour la Réserve naturelle, sous forme de sorties nature ou de stands sur des événements. Les sorties nature sont organisées au cours des vacances scolaires, exceptées celles de Noël, et durent entre 2h30 et 3h. Plusieurs thématiques variées sont proposées tout au long de l'année. Ces activités sont gratuites, l'inscription est cependant obligatoire en ligne, via des formulaires d'inscriptions dédiés.

Les animations sont communiquées par plusieurs canaux :

- Sites internet de Pays de Gex agglo et de la Réserve naturelle ;
- Réseaux sociaux de Pays de Gex agglo (Facebook, Instagram) et relais par la Réserve naturelle ;
- Site internet de l'Office de Tourisme Intercommunal ;
- Liste de diffusion des participants aux animations grand public du service EVPDD ;
- Calendrier des animations nature du département de l'Ain pour certaines animations.



2.2 RÉALISATIONS 2023

11 animations ont été programmées et réalisées, sur 4 communes : Chézery-Forens, Ferney-Voltaire, Gex et Mijoux. 431 personnes ont été sensibilisées lors des sorties nature ou des stands.

- 3 stands : Fête nordique de l'Ain, Journée festive des 30 ans de la Réserve naturelle, Fête de la science et de la biodiversité ;
- 7 sorties nature : Adaptation des êtres vivants à l'hiver, Grand tétras (x2), Traces et indices, Mystères du Creux de l'Envers, Lynx, Arbres à nu

Un nouveau format d'activité a été développé lors de la journée festive des 30 ans de la Réserve naturelle : les participants ont pu s'initier à la botanique en résolvant les énigmes de l'Escape Game créé par Tela Botanica « Enigma Botanica - 60 minutes pour trouver la plante qui vous sauvera ».

Au-delà de la réalisation d'animations, le service EVPDD a également participé activement à l'organisation et à la communication d'annonce des 30 ans de la Réserve naturelle : lien entre la Réserve naturelle et son gestionnaire Pays de Gex agglo, élaboration d'un plan de communication pour tous les événements prévus, etc.



3. ACTIONS RÉALISÉES EN LIEN AVEC D'AUTRES PARTENAIRES

- **Un berger dans mon école** - événement validé en instance et organisé par la Société d'Économie montagnarde de l'Ain (SEMA).

La SEMA et la Chambre d'Agriculture organisent chaque année une opération un berger dans mon école dans le département. Cette opération comporte notamment la visite par les élèves d'un alpage en juin. L'objectif est de réaliser une sortie pédagogique sur un alpage.

Participation : **3 écoles du Pays de Gex - 5 classes - 107 élèves**. En juin ont été visités : Crozat (avec l'école de Challex), Varambon (avec l'École du Jura, et St Genis Pouilly) et l'exploitation du Bois Jolie (Farges).

La Réserve naturelle et le Parc naturel assuraient un accompagnement lors de ces sorties.



- **Maraudage** - Action portée par la RNNHCJ dans le but de sensibiliser les usagers aux troupeaux et aux chiens de protection dans les alpages de la Haute Chaîne du Jura.

Dans le cadre du Plan national d'actions (PNA) Loup, un travail a été réalisé, par le « groupe Loup » de « Réserves naturelles de France » (RNF), afin de développer depuis 2021, en lien avec le ministère de la transition écologique, des actions spécifiques sur les réserves naturelles concernées par l'espèce.

Ainsi et parmi les 7 actions retenues et financées par l'État, la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura (RNNHCJ), qui fait partie de ce « groupe loup de RNF », a notamment remis en place dès la mi- juin 2023 l'action 4 « Médiation et sensibilisation chiens de protection ». Pour cette dernière, la RNNHCJ a fait le choix de missionner 5 accompagnatrices/eurs en moyenne montagne (AMM) locaux et en totale phase avec la réglementation et le fonctionnement de la Réserve naturelle, pour assurer des journées de sensibilisation (actions de « maraudage ») auprès des usagers de la montagne, notamment des randonneurs.

Ces AMM ont eu pour mission d'informer durant l'été (**28 demi-journées réparties du 18 juin au 9 septembre**) les pratiquants de randonnées ou de toute autre activité, sur les bons comportements à adopter en alpage vis-à-vis du bétail et des chiens de protection en particulier, ainsi que leur rôle.

L'objectif est de limiter les conflits d'usage et les incidents entre usagers et chiens de protection des troupeaux (type patous).

Deux alpages sont concernés par la présence de chiens patous et de moutons sur la Haute Chaîne du Jura : l'alpage du Crozat, proche du Col de la Faucille et l'alpage de Curson, sous le Crêt de la Neige.

Cette opération a de nouveau été très bien accueillie et appréciée par les propriétaires et éleveurs de ces sites et en particulier par le berger et la bergère. En effet, il est important de rappeler que les mauvais comportements des usagers vis-à-vis des troupeaux et/ou des chiens de protection peuvent avoir des conséquences importantes sur leur travail et sur leurs animaux.



MARAUDAGE EN COURS

ACTION DE SENSIBILISATION AUX TROUPEAUX ET AUX CHIENS DE PROTECTION DANS LES ALPAGES DE LA HAUTE CHAÎNE DU JURA

PSSSST, si vous me croisez

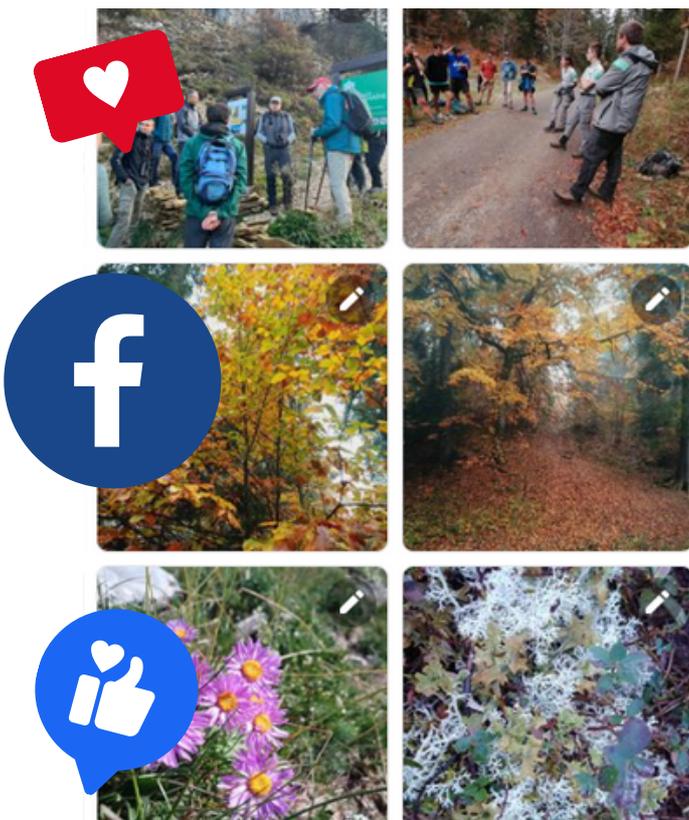
Je suis accompagnateur.ice en montagne et je suis là aujourd'hui pour vous parler des bons comportements à adopter en alpage vis à vis du bétail et en particulier, des chiens de protection et de leur rôle au sein du troupeau.

Je suis identifié.e avec un brassard "Réserve naturelle". Si vous me croisez, n'hésitez pas à vous arrêter quelques minutes pour échanger avec moi et me poser des questions!



Plus d'infos là





4. COMMUNICATION

4.1 PARUTIONS D'ARTICLES

Au cours de l'année 2023, différents articles de presse concernant la RNNHCJ sont parus dans les journaux locaux. Vous retrouverez l'ensemble de ces articles dans la revue de presse en annexe 4.

4.2 PAGE FACEBOOK

Notre page Facebook, lancée depuis 2018, fonctionne très bien. C'est un outil de communication essentiel aujourd'hui. Elle est un complément à notre site internet et permet de sensibiliser et même « fidéliser » les abonnés aux diverses infos. Nos publications peuvent engendrer entre 500 et 33 000 vues (pour nos meilleurs posts), selon les données du réseau social.

5. ANCRAGE TERRITORIAL

5.1 OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI)

La Réserve naturelle travaille en étroite collaboration avec l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Gex et le service Itinéraires de loisirs de Pays de Gex aggl.

Plusieurs réunions ont eu lieu cette année. Certaines portaient sur la définition des sentiers de randonnées qui traversent la RNN et d'autres concernaient les applications numériques de tourisme du type Outdooractive ainsi que leur site internet (veille régulière afin que les informations soient cohérentes avec la réglementation de la Réserve naturelle). De plus, l'OTI a été d'une grande aide quant à l'organisation des 30 ans de la RNN.

Les agents de l'OTI sont donc une aide importante pour créer le lien entre les usagers et la RNNHCJ. Ils distribuent les dépliants de sensibilisation et informent les usagers sur la réglementation en vigueur dans la RNNHCJ.



5.2 AMIS DE LA RÉSERVE NATURELLE

Durant l'année 2023, nous avons continué à animer le réseau des référents. Plusieurs membres des Amis de la Réserve naturelle ont participé à des suivis scientifiques.



5.3 LES 30 ANS DE LA RÉSERVE NATURELLE

Le 26 février 2023, la Réserve naturelle a fêté ses 30 ans !

Pour célébrer ces trois dizaines comme il se doit, la Réserve naturelle, Pays de Gex agglomération et leurs partenaires ont concocté tout un programme en 2023 !

Un programme annuel d'activités nature, proposé par la Réserve naturelle et ses partenaires, a été l'occasion de réaliser vingt-six animations, réparties entre mars et novembre 2023. Sorties nature, conférences ou encore visite de la maison de la Réserve, chaque activité a permis d'aborder tout un panel de thématiques. Près de 350 personnes ont participé à ces activités, pour connaître la Réserve naturelle dans les moindres détails : lecture de paysage, chauves-souris, lynx, botanique, ou encore corridors biologiques ont ravi petits et grands.

Une page dédiée a été créée sur le site internet de la Réserve naturelle ainsi qu'un logo spécifique. En plus d'un programme d'animations annuel, une journée festive a eu lieu le 2 septembre 2023. Le rendez-vous a été donné au Col de la Faucille, pour une journée riche en événements, avec une météo idéale !

Lors de cet événement, les services de l'Etat, des Elus du Pays de Gex ainsi que des personnalités qui ont marqué l'histoire de la RNN depuis sa création étaient présents. Un circuit thématique leur a été proposé afin d'en apprendre plus sur la Réserve naturelle suivi d'une succession de discours.

Seize partenaires et dix artisans étaient présents pour offrir plus d'une vingtaine d'animations telle que des randonnées thématiques, un escape game, un laboratoire scientifique, des confections de sculpture en bois et tant d'autres. Environ 700 personnes ont participé à cet événement et ont contribué à rendre cette journée exceptionnelle.

Un programme complet ainsi qu'un plan du site ont été créés pour l'occasion.

Présentation
Fonctionnement
Missions
Réglementation
Patrimoine naturel
Découvrir la Réserve naturelle
Activités traditionnelles
Activités de loisirs

FÊTEZ AVEC NOUS LES 30 ans
 Réserve Naturelle HAUTE CHAÎNE DU JURA

En lien avec notre gestionnaire :
 Pays de Gex agglo

18 mars 2023
 Amis de la Réserve naturelle
 Traces et indices de présences
 Crozet - Pré Galet

25 mars 2023
 Office National des Forêts
 Journée internationale de la Forêt
 Creux de l'Envers - Gex
 Description : Rallye de la Biodiversité, balades thématiques... Venez fêter la forêt !
 Dates : 25 mars 2023 de 9h00 à 16h00
 Lieu : Creux de l'Envers - Gex

24 mai 2023
 Parc naturel régional du Haut-Jura
 Fête de la nature 2023 –
 Espaces naturels et biodiversité du Jura

Office National des Forêts
 Journée internationale de la Forêt
 25 mars 2023
 Creux de l'Envers - Gex
 plus d'informations



STANDS ET ANIMATIONS

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Office national des forêts (ONF)	Présentation de la gestion forestière, des forêts du Pays de Gex et de leur richesse écologique. Un jeu de piste est prévu au départ du stand pour petits et grands. à 14h - Durée 3h Randonnée thématique sur la gestion forestière multifonctionnelle et le dépérissement. (Prévoir une tenue de randonnée adaptée)
Amis de la Réserve Naturelle (ARN)	Apprenez les codes de la nature et le rôle des ARN. Sur le stand, des jeux sur la nature seront proposés toute la journée. à 10h30 et 14h30 - Durée 2h Atelier «Fresque de la biodiversité» à 14h - Durée 2h Randonnée thématique sur la géologie et l'histoire des paysages du Jura. (Prévoir une tenue de randonnée - à partir de 8 ans)
PAYS DE GEX AGGLO Éducation, Valorisation et Promotion du Développement Durable EVPDD	Une chose est sûre, avec les animatrices nature de Pays de Gex agglo, vous allez vous amuser! Testez vos connaissances sur la Réserve naturelle avec la roue des questions et le jeu vidéo «Gex'ploire la Réserve naturelle» ! 9h30 - 11h - 13h30 - 15h - 16h30 Rendez-vous à l'ancienne douane pour un escape Game botanique. (Inscription obligatoire en ligne en cliquant ici)
PAYS DE GEX AGGLO Gestion et valorisation des déchets GVD	Informations sur la gestion et la valorisation des déchets (tri, compostage)
Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura RNNHCJ	Laboratoire scientifique : Mise en forme ludique pour découvrir les suivis scientifiques réalisés par la Réserve naturelle
Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Gex	Informations sur les activités touristiques du Pays de Gex
Syndicat mixte des Monts Jura	Présentation des différents métiers d'un domaine skiable : agent de remontées mécaniques, conducteur d'installation, pisteur-secouriste, ...
Pompiers de Préveysin	A venir

Parc naturel régional du Haut-Jura (PNRHJ)	Quel est le rôle d'un Parc naturel régional ? Et celui d'une Réserve naturelle ? Présentation des différences entre ces deux entités. à 11h et 14h30 - Durée 1h30 Randonnée à la découverte des espaces naturels protégés, Natura 2000 et la biodiversité. (Prévoir une tenue de randonnée adaptée)
Groupe tétras Jura (GTJ)	Connaissez-vous l'emblématique Grand tétras? Agriprenez-en plus sur lui et sur les Tétracornis (oiseaux de la même famille). Pour les plus petits, ce sera au travers de contes qu'ils pourront s'immerger dans l'univers de cet oiseau de relique glaciaire ... à 14h30 - Durée 1h30 Balade et discussion autour du Grand tétras et des forêts d'altitude (Prévoir une tenue de randonnée - à partir de 10 ans - 15 personnes max.)
Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM)	10h - 11h30 - 14h - 15h30 Animation «Sur la piste du lynx». Discret, symbole du sauvage et hymne à la beauté, le lynx nous émerveille et nous intrigue malgré les rares rencontres. Mettez-vous dans sa peau pour découvrir son domaine vital et les pièges qu'il rencontre sur son parcours. Toute la journée Réalisation d'empreintes de lynx en argile.
Société d'économie montagnarde de l'Ain (SEMA)	Le pastoralisme kétsako ? Venez découvrir cette activité, son rôle et la gestion de l'eau en alpage. à 14h30 - Durée 2h30 Randonnée à la découverte de l'alpage au Crozet. (Prévoir une tenue de randonnée adaptée)
Réseau d'Observation Météo du Massif Alpin ROMMA	Présentation de la gestion d'un réseau de stations météo sur le massif alpin et sur la RNNHCJ et diffusion des relevés en direct sur internet.
Service Départemental d'Incendie et de Secours SDIS 01	Prévention du risque d'incendie dans le milieu forestier et communication sur le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires.
Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne	Présentation des activités du syndicat et des accompagnateurs en montagne
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE du Haut-Jura)	Stand sur les activités du centre permanent d'initiatives pour l'environnement

Inscriptions aux randonnées le jour même auprès du stand concerné.



ARTISTES ET ARTISANS

Ils seront là toute la journée pour vous présenter leurs savoir-faire :

- Projection photo sur la faune sauvage du massif jurassien par Julien ARBEZ
- Exposition de photographies naturalistes par Marceau et Clovis DURAFFOURG et Jean-Christophe DELATTRE
- Présentation et dégustation du Bleu de Gex par le Syndicat du Bleu de Gex
- Exposition de sculptures créées avec des déchets ou des matériaux destinés à être jetés par Audrey LABROT
- Démonstration de la fabrication d'un mur d'alpage par l'entreprise BODET
- Présentation de plantes comestibles et de tisanes par Le Tacconnet Art'Tisannerie
- Démonstration de vannerie et de crochet par Anne COCHARD
- Démonstration et exposition de sculptures sur bois par M. PIROLLET
- Présentation de ses productions et méthodes par JÉRÔME GAGNEUR, apiculteur aux Bouchoux, certifié agriculture biologique

Les infrastructures du Col de la Faucille (tyrolienne, luge d'été, ...) seront ouvertes, ainsi que les points de restauration et les commerçants.



Un concours de dessin a été proposé aux enfants du CE2 au CM2. Le but était de représenter un paysage de la Réserve naturelle sous forme de calligramme. Les quatre gagnantes ont remporté comme lot une journée dans la Réserve naturelle avec un garde pour en apprendre plus sur ce métier et cet espace protégé.

Nous remercions l'ensemble des partenaires pour leur implication dans cet anniversaire et dans l'ensemble des événements qui se sont déroulés tout au long de l'année 2023.

Un Grand merci !



FONCTIONNER AVEC COHÉRENCE ET CLARTÉ

1. L'ÉQUIPE

L'équipe de la Réserve naturelle est composée de 6 agents permanents :

- Le Conservateur,
- L'Adjoint au conservateur,
- Les trois Gardes-techniciens-animateurs,
- L'Assistante administrative.

Par ailleurs, l'équipe est appuyée comme chaque année depuis 2015 par le service Éducation, promotion et valorisation du développement durable (EVPDD) de Pays de Gex agglo (1 ETP dédié à la Réserve naturelle).

Fin 2023, des changements s'opèrent dans l'équipe. Nous sommes en cours de recrutement pour le poste de Garde-technicien.ne forêts et tétraoninés.

De plus, la Réserve naturelle a accueilli :

- Depuis le 1er janvier 2022 , une chargée de mission scientifique. ayant pour missions principales la mise en action du plan de gestion 2020-2029 et l'appui du conservateur dans la mise en place des suivis/études scientifiques.



NOTRE ÉQUIPE

SERVICE RÉSERVE NATURELLE



Johann Rosset



Guillaume Cadier



Rebecca Anweiler



Camille Périllat



Rémi Blanchet



Daphné Schloeser



Tony Cargnelutti

SERVICE EDUCATION, VALORISATION ET PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE



Laurène Richard

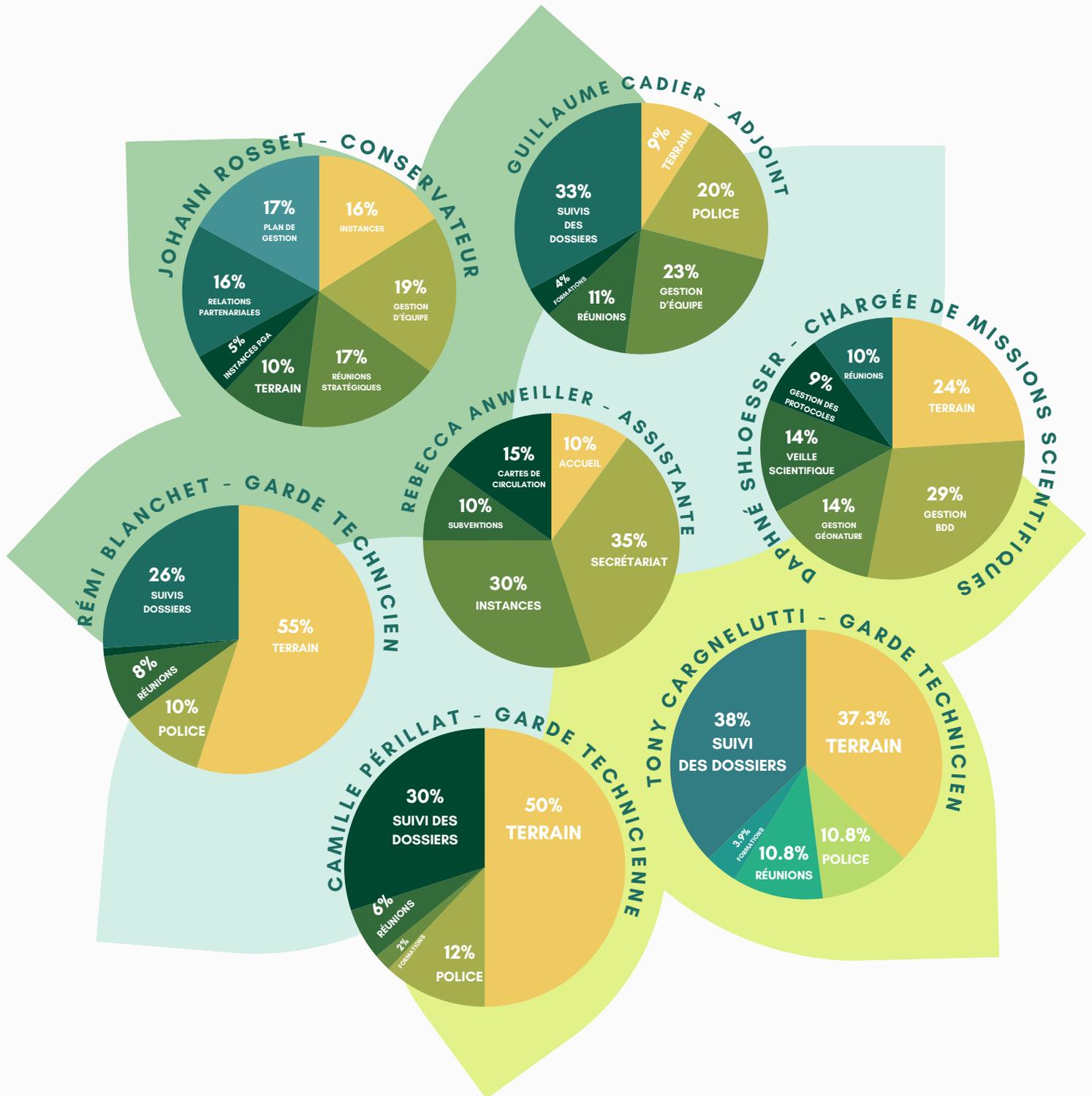


Nina Huguet



Lorène Subrenat

1.1 RÉPARTITION DES MISSIONS ET TEMPS DE TRAVAIL



2. BUDGET

2.1 FONCTIONNEMENT

Pays de Gex agglomération est gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura, par convention signée avec l'Etat depuis mai 2003 et renouvelée pour une période de 5 ans en 2012, en 2017 puis en 2021.

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2023	CA 2023
Charges générales	Charges à caractère général	60 532	51 310
	Charges de personnel	338 000	338 000
	Amortissements	66 000	64 131
	Cession biens		21 000
	Dépenses imprévues		
	Subventions attribuées		
	Total Charges Générales	464 532	474 441
Plan de Gestion	Etude génétique GT	6 000	
	Suivi loup (actions RNF - PNA loup)		12 807
	Etudes scientifiques PG	43 000	1 692
	<i>Instauration d'une trame « vieux bois » (cartographie)</i>		
	<i>Observatoire « ongulés-habitats » (logistique INRAE + Bioacoustique OFB-PNRHJ)</i>		14 994
	<i>Etudes chiroptères</i>		5 760
	<i>Suivi prédateurs (projet équipement loup colliers GPS)</i>		
	<i>Etude coléoptères saproxyliques</i>		
	<i>Etude petites chouettes des montagnes</i>		
	<i>Etude bryophytes</i>		
	<i>Etude abeilles sauvages (hyménoptères)</i>		2 400
	<i>Analyse génétique phylogénie Sempervivum fauconnetii</i>		350
	<i>Relevés phytosociologiques espèces oligotrophes, mésotrophes et eutrophes et analyse de sol</i>		
	<i>Suivi PSDRF</i>		
	<i>Suivi écologique (ONF)</i>		
	Total Plan de Gestion	49 000	38 003
Actions de Gestion	Station météorologique	1 500	898
	Intervention troupeau itinérant		
	Restauration des alpages (suivi goya Sorgia)	1 500	26
	Surveillance, police (ONF)	2 000	293
		Total Actions de Gestion	5 000
Communication	Doc information et sensibilisation	4 448	4 411
	<i>Création de courtes vidéos FB</i>		
	<i>Application Géonature (Atlas et Citizen)</i>		
	<i>PG3 simplifié</i>		
	<i>Sondage</i>		
	Animations scolaires (RNN)	14 000	13 552
	Animation scolaire (ONF)	4 200	12 156
	Total Communication	22 648	30 119
	Total	541 180	543 780

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- **Charges générales :**

Elles correspondent au fonctionnement de l'équipe permanente de la Réserve naturelle (RN) actuellement composée de 6 agents pour 6 ETP (Conservateur, Adjoint au conservateur, 3 Gardes-technicien(ne)s, Assistante).

Par ailleurs et s'agissant de la mise en action du plan de gestion (2020-2029), la RN a reconduit au 1er mars 2023 et pour une période de 12 mois (contrat de projet), la chargée de mission scientifique (en poste depuis le 1er juillet 2021) pour notamment accompagner le conservateur dans la mise en place des suivis/études scientifiques.

Le financement de ce poste est assuré en grande partie par des fonds ministériels dédiés (36 000 €).

Elles comprennent par ailleurs des « charges personnel » de la collectivité dédiées à la Réserve naturelle pour 1/3 du montant global de ces charges (comptabilité, Moyens généraux, RH, pôle technique, Direction, etc..).

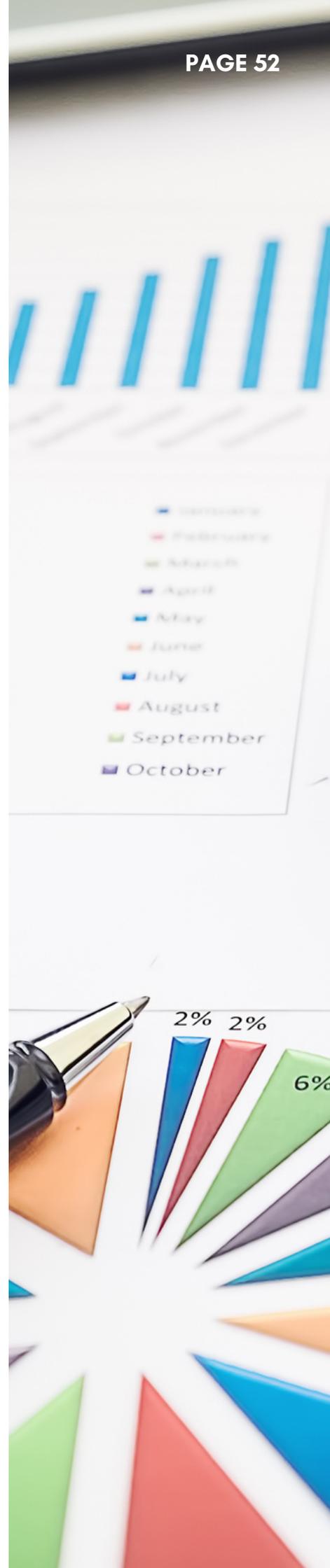
- **Plan de gestion :**

La Réserve naturelle a conduit de nombreux inventaires/suivis scientifiques durant l'année 2023 :

1. Poursuite de l'étude génétique sur les populations de Grand Tétrás, débuté en 2015 avec le soutien du Conseil Départemental de l'Ain.

Après 7 années de collectes et d'analyses d'échantillons, l'université de Fribourg, partenaire et prestataire scientifique dans ce suivi a publié fin 2022 une note scientifique intitulée « L'érosion de la diversité génétique menace la survie de la population jurassienne de Grand tétras ». En parallèle de ce travail, une étude permettant de « modéliser la viabilité de la population de Grand tétras du Massif Jurassien selon différents scénarios de renforcement » a été commanditée par le Groupe Tétrás Jura, le PNR du Haut-Jura et la Réserve naturelle. Le rapport finalisé début 2023 confirme qu'un renforcement de population pourrait être bénéfique à la population du Grand tétras sur le Massif Jurassien.

À cet effet, un travail est conduit depuis près de 2 ans maintenant auprès des Services de l'État (DREAL AURA - DREAL BFC - Ministère de l'Environnement) et des principaux partenaires français et transfrontaliers (Suisse-Allemagne-Espagne) concernés par l'espèce. Un Comité de pilotage national est programmé début 2024 pour définir une stratégie nationale et transfrontalière. L'objectif étant de lancer un programme national voir européen à ce sujet.



2. Trame « Vieux bois » : poursuivre le travail en partenariat avec l'ONF et les communes propriétaires pour intégrer dans leurs aménagements forestiers respectifs, lorsqu'ils sont renouvelés, des mesures pour mettre en place des îlots de sénescence et ou de vieillissement ainsi que des arbres habitats. Par ailleurs, mise à jour de la cartographie sur le sujet (SIG).

3. Observatoire « ongulés-habitats » : suite au séminaire scientifique de novembre 2021, et des premières études de terrain en 2022, la RNN a engagé en 2023, avec ses partenaires scientifiques, la poursuite des suivis sur la Haute Chaîne du Jura :

- Évaluation de l'effet « réserve » des Zones de quiétude de la faune sauvage en lien avec l'INRAE de Nogent sur Vernisson et l'Université de Rennes.
- Évaluation du taux de consommation des myrtilles par le cerf, en partenariat avec l'OFB (Sonia SAID, Unité Flore et Végétation-Chargée de Recherche "interactions Faune-Flore").
- Lancement d'une étude acoustique (via la pose de sondes acoustiques réparties sur 12 placettes PSDRF) afin d'évaluer la richesse avifaunistique et définir les éventuelles corrélations avec la densité d'ongulés. Cette étude a été conduite en partenariat avec le bureau d'étude Biophonia (spécialisé dans les études acoustiques) et l'INRAE.

Les premiers résultats des études lancées en 2022 ont été présentés lors du 1er comité technique (ensemble des partenaires et usagers concernés par le sujet), le 31 mars 2023. Les résultats des études réalisées en 2023 seront présentés au prochain comité technique courant du premier semestre 2024.

4. Alpages abandonnés et pelouses mésophiles montagnardes : pas d'étude conduite sur ce sujet en 2023.

5. Amélioration des connaissances de la faune, de la flore et des habitats en tenant compte des changements globaux :

- Animation du groupe de travail (constitué de membres du conseil scientifique et d'experts associés) sur le sujet de sempervivum fauconnettii (espèce à enjeux de la RNN), pour définir s'il s'agit d'un taxon à part entière endémique à la RNN. En 2023, le protocole de suivi de l'espèce a été finalisé et mis en application durant l'été. En outre les premières analyses génétiques ont été conduites pour définir le statut de cette espèce.
- Installation de détecteurs acoustiques et analyse des données collectées afin de réaliser un inventaire chiroptérologique dans la RN. Cette opération a été conduite avec l'appui du bureau d'étude Natura Scop. Le rendu de cette étude est prévu pour fin 2023-début 2024.
- Réalisation d'un inventaire des espèces de bourdon présentes sur la Haute Chaîne du Jura. Cette étude a été réalisée par un entomologiste spécialisé sur le sujet (BE Ornantomo).

- **Actions de gestion :**

La RN a assuré en lien avec l'association ROMMA, la maintenance des 5 stations météo installées en 2015. Les données collectées par ces stations sont et le seront davantage dans le futur, essentielles aux différents suivis scientifiques réalisés dans la RN.

Pour l'année 2023 et comme en 2022, nous n'avons pas accueilli de Konik Polsky puisque les trois alpages dits abandonnés du nord de la RN sont à présent exploités par des alpagistes. Ces installations agricoles ont été permises grâce à l'implication de la RN, des propriétaires desdits alpages et des partenaires techniques sur le sujet (PNR du Haut-Jura, SEMA).

Par ailleurs, aucun travaux n'a été conduits sur ces alpages en 2023.

Par ailleurs en 2023, la stratégie de gestion de la ressource en eau sur la Haute Chaîne du Jura en lien avec Pays de Gex aggro (maîtrise d'ouvrage) a été lancée : organisation de 2 copils, définition de la zone d'étude et du cahier des charges, évaluation des coûts, etc. La consultation du CCTP est actuellement en cours.

Enfin, dans le cadre de la convention de partenariat Pays de Gex aggro/ONF, l'ONF a poursuivi les opérations de police en interservices avec la RN.

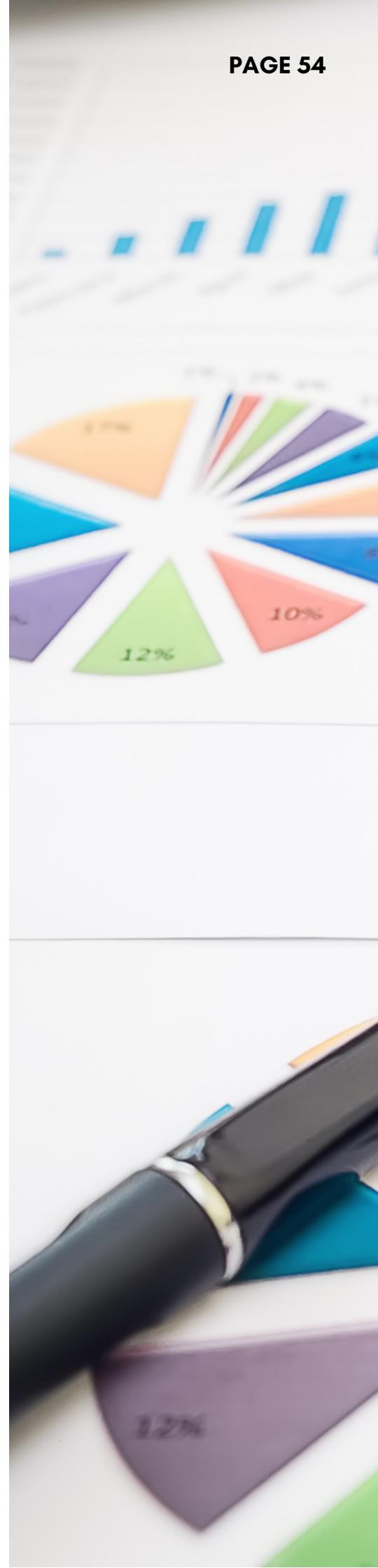
- **Sensibilisation :**

Pour l'année 2023, 49 classes ont suivi les animations scolaires.

Parmi ces classes, 6 ont eu recours à l'application dédiée aux scolaires (vulgarisation du fonctionnement de la réglementation de la RN, jeux et animations interactives,). Pour rappel, la volonté de création de cet outil pédagogique faisait suite à la non réalisation, pour tout ou partie, des animations scolaires au regard de la situation sanitaire (COVID 19) pour les années 2020 et 2021. Rappelons, que cette application, ne remplace pas les animations scolaires telles qu'elles ont été définies jusqu'à présent (2 demi-journées en classe et 1 journée terrain) mais vient en appui des animations en classe et/ou si les conditions ne permettaient pas de réaliser la sortie terrain (conditions météorologiques, sanitaires, ...).

Concernant les collèges, le service EVPDD n'a pas pu faire le lien comme il l'aurait souhaité avec eux. Cette action sera conduite en 2024.

Enfin et dans le cadre de la convention de partenariat Pays de Gex aggro/ONF, l'ONF a poursuivi les opérations d'appui aux animations scolaires.



- **Communication :**

Il s'agit de transmettre la bonne information au plus large public (visiteurs, acteurs socio-professionnels, etc.) et ce de manière ludique et explicite afin que chacun puisse devenir acteur de la préservation du territoire remarquable qu'est la Haute Chaîne du Jura.

- En 2021, la Réserve naturelle (RN) avait finalisé l'installation de l'outil Géonature (convention de partenariat avec le Parc national des Écrins), afin de favoriser les interactions/échanges naturalistes entre la Réserve naturelle et les usagers de celle-ci. Précisons que cet outil nécessite une maintenance annuelle du PN des Écrins (cadrée par la convention) comprenant : une mise à jour des applications, une assistance technique, une mise à jour des bases de données... Cette maintenance a donc été assurée en 2023.
- La RN a également créé de courtes vidéos (teasers) relatant les actions/activités de l'équipe sur le terrain (grâce à l'achat de matériel audiovisuel spécifique). Ces vidéos ont été diffusées notamment via sa page Facebook.
- La RN n'a pas pu réaliser comme cela était prévu, le sondage à destination des usagers de la Réserve naturelle pour connaître les pratiques et la perception de celle-ci tel que conduit en 2018. Ce sondage sera conduit en 2024.
- La RN a par ailleurs renouvelé pour partie la signalétique des ZQFS et procédé également à l'installation de panneaux d'informations complémentaires.
- Enfin, en 2023, la Réserve naturelle a fêté ses 30 ans et organisé pour l'occasion plusieurs événements dont la journée festive du 2 septembre dernier. Cette journée, organisée avec l'ensemble de partenaires (qu'ils soient institutionnels, techniques ou scientifiques) de la RN, a été un véritable succès avec plus de 750 visiteurs.

2.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la Réserve naturelle pour l'année 2023 viennent principalement de :

- La dotation de fonctionnement de l'État a été maintenue à hauteur du montant de l'enveloppe 2022, en l'occurrence 311 647 €. À cette dotation il faut rajouter une enveloppe dédiée permettant le financement en grande partie du poste de chargée de mission scientifique à hauteur de 36 000 €.
- La participation de Pays de Gex agglo (gestionnaire) a été maintenue à hauteur de 120 000 €. Pays de Gex assure par ailleurs le financement d'un ETP du service EVPDD, dédié aux opérations d'éducation et de sensibilisation de la Réserve naturelle. Ce dernier est actif depuis 2015 et pris directement sur le budget principal.
- La participation financière du Conseil Départemental de l'Ain qui soutient depuis de nombreuses années certaines actions de la RNNHCJ (animations scolaires, actions en faveur des tétraoninés, suivis scientifiques,...) a été revue à la baisse pour un montant de 30 000 € en lieu et place des 39 000 € habituels.
- De crédits spécifiques venant appuyer certaines des actions programmées (DREAL PNA Loup).

	RÉCETTES FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2023
Charges générales	Subventions Etat (DREAL)	347 647	311 647
	Dotation Etat (DREAL) EDD		35 971
	Participation Agglo	120 000	120 000
	Amortissements subventions	5 100	5 006
	Cession		21 000
	Excédent antérieur	27 433	17 849
	Mission d'expertise	2 000	-
		502 180	511 473
Plan de Gestion	Département	5 000	8 400
	Suivi loup RNF (PNA loup)		12 807
	Département	21 000	11 100
	PNA loup		
	Commissariat de massif du Jura		
	Département		
	Département		
		26 000	32 307
Actions de Gestion	Pays de Gex agglo rest. des alpages		
	Département	1 000	-
Communication		1 000	-
	Département	3 500	-
	Département	6 500	-
	Département	2 000	-
	12 000	-	
	Total	541 180	543 780

2.3 INVESTISSEMENT

Les nouvelles dépenses d'investissement ont été réparties selon les nécessaires évolutions des outils informatiques planifiées à l'échelle de Pays de Gex aggro (SIG, formation sur les nouveaux outils, etc.), et de l'achat de matériel de terrain indispensable au bon déroulement des missions techniques de l'équipe (suivi scientifique, sécurité des agents, uniformes, etc.).

En 2023, dans la continuité du renouvellement et renforcement de la signalétique démarrée en 2017, la RN a procédé à quelques ajouts et remplacements de sa signalétique, que ce soit pour les panneaux d'informations et règlementaires ou pour la signalétique propre aux ZQFS.

Ces dépenses sont financées, en partie par la dotation aux amortissements et le fonds de compensation de la TVA.

		DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2023	CA 2023
Charges	Amortissement subventions		5 100	5 006
	Matériel informatique		1 000	-
	Matériel technique RNN		23 640	5 306
	Matériel exposition permanente		1 500	680
	Audiovisuel / supports numériques		20 000	229
	Véhicules		46 760	7 372
	Charges		98 000	18 593
Comm.	Signalétique RNN		5 000	4 150
	Restauration des alpages		2 000	-
	Communication		7 000	4 150
Gestion	Stations météorologiques		2 000	353
	Suivi grands carnivores (lynx et loup)		2 000	-
	Evaluation efficacité ZQFS			
	Anniversaire 30 ans		6 000	-
	Gestion		10 000	
TOTAL			115 000	22 744

		RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2023	CA 2023
Charges	Amortissement		66 000	64 131
	Plus values de cessions		-	21 000
	Exédent d'invest. reporté		42 941	42 941
	FCTVA		6 059	1 235
			115 000	129 307
Comm.	Département			
	Département			
			-	-
Gestion	Stations météorologiques			
	Département			
			-	
TOTAL			115 000	129 307

« La Haute
Chaîne du
Jura... un
patrimoine
commun à
préservé
ensemble ! »

3. CONCLUSION

L'année 2023 aura été notamment marquée par les 30 ans de la Réserve naturelle. Pour l'occasion, et fêter dignement cet anniversaire, la Réserve naturelle, Pays de Gex agglo (son gestionnaire) et leurs partenaires ont concocté tout au long de l'année un programme riche avec de nombreuses animations, sorties, conférences et en point d'orgue une journée festive au col de la Faucille le 2 septembre dernier. Cette dernière a été un véritable succès avec près de 750 personnes présentes durant la journée.

Cette année aura également été marquée par de nombreuses actions, études et événements parmi lesquelles :

- La validation des plans de circulation réglementant les pratiques liées au cyclisme et à l'usage des pièges-photographiques,
- La révision des réserves de chasse,
- Le suivi par photo-piégeage intensif de l'espèce lynx,
- La reproduction de l'espèce loup dans l'enceinte de la RN et son suivi;
- Le lancement d'une stratégie globale de la gestion de l'eau sur la Haute Chaîne du Jura,
- La finalisation de la révision du PPT et du PAEC en lien avec la SEMA et le PNR du Haut-Jura,
- Des prospections et recherches de stations d'orchidées forestières disparues ou méconnues,
- Les études liées à l'observatoire ongulés-habitats (bioacoustique, suivi de l'abrutissement, évaluation de l'effet Réserve des ZQFS,...),
- La reconduction pour un an du contrat de chargée de mission scientifique grâce au maintien du financement ministériel dédié à l'éducation à l'environnement,
- Le départ du garde-technicien en charge des dossiers forêt et tétraoninés : Rémi BLANCHET.

4. PERSPECTIVES

- Évaluer la nécessité/faisabilité de renforcer la population de Grand tétras (en lien avec les services de l'Etat, le PNRHJ, le GTJ et les autres partenaires institutionnels):
 - Un Comité de pilotage national programmé début 2024 pour définir une stratégie nationale et transfrontalière.

Objectif : lancer un programme national voir européen à ce sujet.

- Évaluer la nécessité/faisabilité de renforcer la population de Grand téttras (en lien avec les services de l'Etat, le PNRHJ, le GTJ et les autres partenaires institutionnels):
 - Un Comité de pilotage national programmé début 2024 pour définir une stratégie nationale et transfrontalière.
 - Objectif : lancer un programme national voir européen à ce sujet.
- Poursuivre les études et l'animation de l'observatoire «ongulés-habitats» avec l'ensemble des acteurs concernés.
- Lancer le suivi loup si projet déposé dans le cadre de l'AMI du PNA loup (automne 2023) validé :
 - Équiper des loups de collier GPS
 - Analyse du régime alimentaire via métabarcoding
 - Projet de thèse à partir de 2025

Objectifs :

Connaître, comprendre et anticiper les comportements de Canis lupus grâce au "biologging" : Interactions activités humaines - loups; Interactions loups - proies sauvages; effets

en cascades du loup sur la végétation forestière et les autres espèces sauvages (Grand téttras, lynx, etc.). Partenariat actif ou à développer : Services de l'État, RNF, membre du CS, INRAE, Université de Rennes, OFB, Canton de Vaud (CH), KORA (CH), IPRA (CH),...

- Poursuivre le suivi des espèces floristiques patrimoniales de la RN,
- En lien avec le gestionnaire (maîtrise d'ouvrage) et le service Grand cycle de l'eau et biodiversité, animer la stratégie gestion de l'eau, sélectionner le bureau d'étude prestataire et lancer les études/actions du cahier des charges,
- Développer, en lien étroit avec les communes forestières et l'ONF, la trame de vieux bois dans les forêts publiques. Initier la démarche dans les forêts privées (lien avec CNPF),
- Développer et/ou maintenir une activité pastorale extensive sur les alpages de la Haute Chaîne du Jura, en adéquation avec les enjeux de biodiversité (PGI),
- Développer les sciences participatives,
- Poursuivre le travail de collaboration avec l'Office de Tourisme intercommunal, ainsi que tous les acteurs touristiques concernés, pour intégrer les enjeux et la réglementation de la RN dans leurs communications et définir une stratégie commune à l'échelle du territoire, pour canaliser les pratiques et fréquentations à venir,
- Pérenniser les animations à destination des scolaires et du grand public et renouveler/moderniser les outils pédagogiques.
- Lancer le sondage, après la première édition de 2018, à destination des usagers de la RN (évaluer la connaissance et le degré d'appréciation de la RN).



NOUS REMERCIONS NOS DIFFÉRENTS PARTENAIRES

- 9 partenaires institutionnels ou/et conventionnés
- 23 partenaires techniques, scientifiques ou financiers



ANNEXES

ANNEXE 1 : Demandes et autorisations du Comité Consultatif

vert = favorable

rouge = défavorable

orange = annulée

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Association AG3	Travaux toit Chalet du Gralet	09/03	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la Réserve naturelle (RNN) au moins 7 jours avant le lancement des travaux, <ul style="list-style-type: none"> - Établir un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Réaliser les travaux uniquement entre le 1er juillet et le 14 décembre (accès au chalet situé en zone de quiétude de la faune sauvage) et hors période de neige. <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux devront se faire uniquement sur l'emprise de l'existant, - Pour la couleur des arrêts opter pour la même couleur que celle de la couverture du toit (bacs acier marron). Le cas échéant choisir une peinture aux propriétés et composants écologiques. - Le maître d'œuvre ou tout prestataire devra posséder une autorisation de circuler en RNN pour les deux 4x4 (faire le cas échéant la demande auprès des services de la RNN), <ul style="list-style-type: none"> - Limiter au strict nécessaire l'utilisation des véhicules motorisés, - Évacuer hors RNN tout déchet inhérent aux travaux. - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet. - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, <ul style="list-style-type: none"> - Respecter la réglementation générale de la RNN.
M. Leger	Travaux Chalet alpage de la Girandette (Installation de panneaux solaires sur le toit et réhabilitation de la clôture de séparation de l'alpage)	09/03	<p>Prévenir la Réserve naturelle (RNN) au moins 7 jours avant la date de lancement des travaux,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir un PV de lancement et un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux devront se faire uniquement sur l'emprise de l'existant, - La pose des nouveaux piquets de clôture (métalliques) devra se faire sur le même linéaire que l'implantation actuelle, sans scellement béton et sans creusement préalable (implantation directement dans le sol par percussion). - Pour la clôture, proscrire le fil barbelé et utiliser du fil électrique lisse en acier galvanisé ou un système de cordage électrifié, - Le déplacement du tracteur ou de la mini-pelle devra se faire nécessairement en utilisant la topographie du site. Aucun aménagement, quel qu'il soit, permettant la progression de l'engin n'est autorisé. - L'installation des panneaux solaires devra se faire obligatoirement sur le toit (aucune emprise au sol et/ou sur les murs du chalet) et tous les branchements de l'installation électrique devront se faire quant à eux à l'intérieur du chalet, - Pour les tuyaux assurant la connexion entre les 2 citernes aucune tranchée ne devra être réalisée (installation hors sol), - Réaliser les travaux en minimisant au maximum les impacts au sol et sur la végétation (intervenir obligatoirement hors période humide et hors neige), - Le maître d'œuvre ou tout prestataire devra posséder une autorisation de circuler en RNN (faire le cas échéant la demande auprès des services de la RNN), <ul style="list-style-type: none"> - Limiter au strict nécessaire l'utilisation des véhicules motorisés, - Évacuer tous déchets inhérents aux travaux (piquets en acacia et ancienne clôture notamment), - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN (pas de feu notamment).

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
<p>Société Coopérative Alpages Gessiens</p>	<p>Travaux alpages gessiens (réfection toiture Chalet Grande Montagne, réfections de deux citernes et changement de la bâche du Goya du Névy)</p>	<p>09/03</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les travaux en étroite collaboration avec la Réserve naturelle (RNN) avec notamment : <ul style="list-style-type: none"> o une visite avant travaux pour s'assurer de l'absence de colonies de chiroptères sous la toiture, o une visite de terrain, avant travaux, afin d'adapter le protocole d'intervention pour le changement de bâche du goya pour préserver les espèces d'amphibiens éventuellement présentes. Dans le cas contraire le porteur de projet devra saisir la DREAL et lancer une procédure de demande de dérogation « espèces protégées » (procédure lourde), - Les travaux devront se faire uniquement sur l'emprise de l'existant et à l'identique et être réalisés obligatoirement : <ul style="list-style-type: none"> o Entre le 1er juillet et le 14 décembre et hors neige pour les citernes, o Entre le 15 août et le 31 octobre et hors neige pour la restauration du toit, o Entre le 15 août et le 14 décembre et hors neige pour le changement de bâche du goya. - Prévenir la Réserve naturelle (RNN) au moins 7 jours avant la date de lancement de chacune des phases des travaux, - Établir un PV de lancement et un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Nettoyer les roues et godets des engins de travaux pour lutter contre les espèces invasives (un certificat précisant ledit nettoyage par la ou les entreprises devra obligatoirement être fourni à la RNN), <ul style="list-style-type: none"> - Afin de protéger les sites, prévoir : <ul style="list-style-type: none"> o Des bâches de protection, aux abords des ouvrages, des lieux de fabrication et des acheminements, pour éviter des pollutions et/ou dégradations des sols par le béton o des bacs de rétention et des dispositifs absorbants les polluants en cas de fuite accidentelle (hydrocarbures notamment), <ul style="list-style-type: none"> o un kit de dépollution complet et valide, - Le choix du/des sites de fabrication du mortier/béton devra être convenu avec la RNN lors du PV de lancement des travaux (=site présentant de faibles enjeux écologiques et au plus près des ouvrages). - Réaliser les travaux en minimisant au maximum les impacts au sol (intervenir hors période humide), - Pour les retouches des murs du chalet opter pour un crépi à la chaux (d'origine) et non en ciment, <ul style="list-style-type: none"> - Pour le toit : <ul style="list-style-type: none"> o Limiter au strict nécessaire les interventions (changement de pièces) sur l'ossature de la charpente d'origine et apporter toutes les précautions qui s'imposent pour conserver au mieux celle-ci (patrimoine historique). Si une intervention lourde sur la charpente devait s'avérer nécessaire, faire appel à un architecte du patrimoine, o S'agissant des couleurs et des matériaux (bacs acier, rives, bandeaux, faitages, arêtiers chéneaux et gouttières) respecter les préconisations du PNR du Haut-Jura en la matière : Opter pour les couleurs d'origine (grise pour la tôle) et être vigilant à la brillance, ne pas créer de reflet dans le paysage, ni de point d'appel visuel trop fort (= opter pour une couleur mate). Le cas échéant choisir une peinture aux propriétés et composants écologiques. o Vérifier la présence ou non d'amiante dans l'ancienne toiture et le cas échéant faire évacuer celle-ci via une entreprise spécialisée, o Limiter au strict nécessaire le déplacement des cailloux autour du chalet nécessaire à la bonne installation de l'échafaudage, <ul style="list-style-type: none"> - Pour le goya : <ul style="list-style-type: none"> o Le déplacement du/des tracteurs intervenant(s) sur site devra se faire nécessairement en utilisant la topographie du site. Aucun aménagement, quel qu'il soit, permettant la progression des engins pour accéder au Goya n'est autorisé. o Opter de préférence pour une bâche de couleur verte ou noir (proscrire le blanc), o Les dépôts issus du nettoyage du goya devront être répartis autour de celui-ci une fois la nouvelle bâche installée (naturalisation des abords du goya), o Préserver autant que possible la végétation à proximité immédiate du goya, o Prévoir une/des rampes de sortie pour la micro et mésofaune une fois la nouvelle bâche installée. - Sécuriser/Baliser les citernes durant les travaux pour éviter tout accident, - Le maître d'œuvre ou tout prestataire devra posséder une autorisation de circuler en RNN (faire la demande auprès des services de la RNN), <ul style="list-style-type: none"> - Limiter au strict nécessaire l'utilisation des véhicules motorisés, - Évacuer tout déchet inhérent aux travaux (tôles, ferrailles, tavaillons, ancien béton des citernes, ancienne bâche...). Les tavaillons pourront au besoin être stocker, pour tout ou partie, dans les chalets d'alpages de la société coopérative pour alimenter les Poêles à bois. - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN (interdiction du recours au feu notamment).

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
CD 01	Chantier participatif coupe de petits épicéas et genévriers pré-bois Chenaillette	09/03	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les travaux en étroite collaboration avec la Réserve naturelle (RNN) avec notamment des passages sur site pendant les travaux pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'espèce floristique patrimoniale et/ou à d'intérêt sur la zone ciblée par les travaux, - Prévenir la Réserve naturelle au moins 7 jours avant la date de lancement des travaux, <ul style="list-style-type: none"> - Établir un PV de lancement et un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Les travaux devront se faire uniquement sur la zone ciblée et concerner uniquement la coupe de jeunes épicéas (proscrire la coupe d'autres essences et préserver en particulier les sapins - semis compris), - Réaliser obligatoirement les travaux à l'automne (entre le 1er septembre et le 31 octobre) et hors neige pour : <ul style="list-style-type: none"> o limiter le dérangement de la faune sauvage (hors période d'activité des zones de quiétude et de nidification d'oiseaux nicheurs au sol), <ul style="list-style-type: none"> o Limiter l'impact sur la flore et la végétation, - Réaliser les travaux en minimisant au maximum les impacts au sol (intervenir hors période humide), - Les interventions devront se faire manuellement (sécateurs et scies). Pas de recours aux outils thermiques, - Intervention réduite au strict nécessaire avec coordination technique par l'ONF et la RNN, <ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre de participants à 20 personnes maximum (accompagnants compris), - Les véhicules accédant au départ de la piste de la Chenaillette devront être limités à 6 maximum et munis d'une autorisation de circuler en RNN (faire la demande le cas échéant auprès des services de la RNN). <ul style="list-style-type: none"> - Limiter au strict nécessaire l'utilisation des véhicules motorisés, - Faire un temps d'information auprès des bénévoles pour expliquer la raison d'être de ces travaux, - Rassembler les jeunes épicéas coupés en tas éparses aux pieds d'autres épicéas, <ul style="list-style-type: none"> - Évacuer tout autre déchet inhérent aux travaux, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Pas de variantes aux travaux sans accord des instances de la RNN, - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN.

GF du Violon	Travaux alimentation en eau chalet de la Lecherolle	09/03	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la Réserve naturelle (RN) au moins 7 jours avant la date de lancement de chacune des phases des travaux, - Établir un PV de lancement et un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Réaliser les travaux en minimisant au maximum les impacts au sol (intervenir hors période humide et hors neige) et de jour uniquement, - Pour l'ensemble des travaux rester uniquement sur l'emprise de l'existant (place d'abreuvement et sentier pédestre notamment), - Les travaux de terrassement de la place d'abreuvement devront être réduits au strict nécessaire avec la seule volonté d'aplanir uniquement la partie d'ancrage du nouveau bac. À cet effet l'usage de la mini-pelle devra être limité dans le temps (quelques heures tout au plus) et ne pourra être utilisée pour toute autre intervention sur l'alpage, - Proscrire tout aménagement supplémentaire (de type dalle ou ancrage béton) sur la place d'abreuvement, - Nettoyer les roues et godets de la mini-pelle pour lutter contre les espèces invasives (un certificat précisant ledit nettoyage par la ou les entreprises devra obligatoirement être fourni à la RN), - Pour les toilettes, avoir recours à une peinture dite « écologique », de couleur verte ou marron la plus proche des couleurs naturelles du site (arbre, verdure, etc.) pour optimiser leur intégration paysagère. - Réserver les toilettes au seul usage de l'exploitant et du propriétaire du chalet, <ul style="list-style-type: none"> - Pour les aménagements du sentier de randonnée : <ul style="list-style-type: none"> o Utiliser du bois massif naturel sans traitement et de provenance local. o Proscrire tout aménagement de type bloc, socle ou dalle béton et réduire au minimum leur aménagement (aménagement et concassage superficiels). Si recours au béton pour assurer le scellement des fers à béton pour les marches et/ou des embases métalliques pour la chicane, alors celui-ci devra être limité au strict nécessaire, - Tout prélèvement de matériaux sur site (hors emprise des travaux) est strictement interdit, - Le maître d'œuvre ou tout prestataire devra posséder une autorisation de circuler en RN (faire la demande auprès des services de la RN), <ul style="list-style-type: none"> - Limiter au strict nécessaire l'utilisation des véhicules motorisés, <ul style="list-style-type: none"> - Évacuer tout déchet inhérent aux travaux, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)
--------------	---	-------	---

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
OTI du Pays de Gex	Cuban'02 2023	09/03	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser de préférence et au maximum la télécabine (et non les véhicules à moteur) dès lors que celle-ci est fonctionnelle, - Les 4 cartes de circulation temporaires autorisées devront être demandées auprès de la Réserve naturelle (RN), <ul style="list-style-type: none"> - Ces cartes de circulation seront valables : <ul style="list-style-type: none"> o Du 7 au 9 juillet 2023, o uniquement sur la route forestière du Col de Crozet jusqu'à la jonction avec la piste de secours de la télécabine du Fierney (première épingle) o exclusivement dans le cadre de cette manifestation et pour transporter uniquement la logistique (proscrire tout transport de personnes/participants), - Chacune de ces 4 cartes de circulation devra être visible sur le tableau de bord du véhicule concerné à chaque fois que celui-ci empruntera l'accès autorisé, - Tout stationnement desdits véhicules devra se faire en dehors des limites de la RN l'utilisation des véhicules motorisés devra être limitée au strict nécessaire, - En dehors de cette autorisation de circulation pour 4 véhicules, cette manifestation, ne pourra concerner, de quelque manière que ce soit, le territoire de la Réserve naturelle, - Porter une attention particulière quant au volume de la musique pour ne pas perturber outre mesure la faune sauvage (limiter notamment la sonorisation extérieure orientée vers la RN), - L'usage de drone (ou tout autre engin) pour survoler le territoire de la Réserve naturelle est pros crit, - Le porteur de projet devra respecter ses engagements ainsi que la réglementation de la Réserve naturelle. - Remettre un compte-rendu à la Réserve naturelle sur le déroulement de la manifestation, dans un délai d'un mois et demi après l'évènement.
Association Trail du Reculet	Trail du Reculet 2023	09/03	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre de concurrents à 250 participants avec remise du registre d'inscriptions annexé au compte-rendu, - Établir le passage de la course uniquement sur les sentiers de randonnée balisés et sous la compétence de Pays de Gex agglo. Proscrire toute divagation et/ou hors-piste. Le cas échéant le parcours de repli proposé (en grande partie sur des sentiers non communautaires) devra être révisé en conséquence (obligation pour une manifestation sportive d'emprunter exclusivement, dans l'enceinte de la RNN, les sentiers communautaires), - Avoir les autorisations de l'ensemble des propriétaires concernés par l'épreuve dans l'enceinte de la Réserve naturelle (convention établie entre Pays de Gex agglo et lesdits propriétaires s'agissant des sentiers de randonnée communautaires), - Limiter le balisage temporaire en Réserve naturelle (RNN) au strict nécessaire et retirer celui-ci dès la fin de la course, - Mettre en place un serre-fils suivant directement la course afin de ramasser les éventuels déchets laissés par les coureurs, - Proscrire toute traversée de la RNN de nuit. Le passage des coureurs en RNN devra obligatoirement se faire durant la période comprise entre le lever et le coucher du soleil, <ul style="list-style-type: none"> - Pas de poste de ravitaillement ou de poste de secours en RNN, - Pas de véhicule en RNN. Seul le 4x4 assurant les secours et garé au Tiocan, sera autorisé à intervenir en cas de nécessité absolue. Faire la demande d'une carte de circulation spécifique auprès des services de la RNN, - Pas de public en RNN (orienter et positionner le public en dehors de la Réserve naturelle), - L'usage de drone, d'hélicoptère ou tout autre moyen permettant de couvrir l'évènement par les airs est strictement interdit. Seule la prise de photo et vidéo classique au sol sera autorisée, - Proscrire l'utilisation de tout objet sonore (haut-parleur, microphone ...). - Intégrer les données environnementales dans le règlement de course pour sensibiliser les coureurs (déchets, divagation...), - Inclure dans la charte de la course une clause d'exclusion en cas de non-respect de la réglementation en vigueur et/ou des préconisations, - Sensibiliser les participants à la préservation de la nature avec notamment : distribution de dépliants d'information et mise en ligne sur le site internet de l'organisation et/ou envoi aux participants de la vidéo de sensibilisation des ambassadeurs de la Réserve naturelle (le cas échéant faire le lien avec la RNN), - Avoir en toute circonstance un message positif s'agissant des espaces protégés que ce soit dans leur nécessité et/ou leur réglementation, <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Remettre un compte-rendu à la RNN dans un délai d'1,5 mois après l'évènement.

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Ultra 01	Trail 2023	09/03	<ul style="list-style-type: none"> - Proscrire toute session de training organisée d'avant course dans l'enceinte de la RN, - Limiter le nombre de concurrents à 250 participants maximum avec remise du registre d'inscription annexé au compte-rendu. <ul style="list-style-type: none"> - Établir le passage de la course uniquement sur les sentiers de randonnée balisés et sous la compétence de Pays de Gex agglo et tel que défini par le porteur de projet. Proscrire toute divagation et/ou hors-piste, - Avoir les autorisations de l'ensemble des propriétaires concernés par l'épreuve dans l'enceinte de la Réserve naturelle (convention établie entre Pays de Gex agglo et lesdits propriétaires s'agissant des sentiers de randonnée communautaires), <ul style="list-style-type: none"> - Proscrire toute traversée de la Réserve naturelle (RNN) de nuit. Le passage des coureurs en RNN devra obligatoirement se faire durant la période comprise entre le lever et le coucher du soleil. - L'usage de drone, d'hélicoptère ou tout autre moyen permettant de couvrir l'évènement par les airs est strictement interdit. Seule la prise de photo et vidéo classique au sol sera autorisée. Elle devra en outre être limitée (équipe de 5 personnes maximum), - Proscrire l'utilisation de tout objet sonore (haut-parleur, microphone ...), <ul style="list-style-type: none"> - Limiter le balisage temporaire en Réserve naturelle (RNN) au strict nécessaire et retirer celui-ci dès la fin de la course, - Mettre en place un serre-file suivant directement la course afin de ramasser les éventuels déchets laissés par les coureurs, - Pas de poste de ravitaillement ou de poste de secours en Réserve naturelle, - Pas de véhicule en RNN. Seuls les véhicules assurant les secours garés hors Réserve naturelle, seront autorisés à intervenir en cas de nécessité absolue et en nombre limité (strict nécessaire). Faire la demande de carte de circulation spécifique auprès des services de la RNN, - Dans l'enceinte de la RNN et en cas de secours proscrire le quad et privilégier les véhicules à moteur légers et proscrire le hors-piste, - Pas de public en RNN (orienter et positionner le public en dehors de la Réserve naturelle), - Exclure tout éventuel point de convergence en RNN sur le parcours (type ravitaillement), - Exclure tout participant en cas de non-respect de la réglementation de la Réserve naturelle et/ou de la charte environnementale signée par chacun des coureurs, <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les participants à la préservation de la nature avec notamment : distribution de dépliants d'information et mise en ligne sur le site internet de l'organisation et/ou envoi aux participants de la vidéo de sensibilisation des ambassadeurs de la Réserve naturelle, - Présence d'agents de la RNN lors de la manifestation, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet (en particulier sensibilisation des participants à la réglementation en vigueur sur la RNN, respect de la doctrine cadrant les manifestations sportives en Réserve naturelle), - Remettre un compte-rendu à la RNN dans un délai d'un mois et demi après l'évènement. - Avoir en toute circonstance un message positif s'agissant des espaces protégés que ce soit dans leur nécessité et/ou leur réglementation <p>Attention : le parcours de 100 km et celui de 170 km (tous deux hors RNN) longent en partie les limites de la Réserve naturelle (partie sud de la RN et secteur de Lélex). Pour ces portions certaines préconisations devront être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proscrire toute divagation et/ou hors-piste en RNN, • Proscrire dans l'enceinte de la RNN l'usage de drone, d'hélicoptère ou tout autre moyen permettant de couvrir l'évènement, • Proscrire l'usage de tout objet sonore (haut-parleur, microphone ...), • Proscrire tout poste de ravitaillement ou poste de secours en Réserve naturelle, • Interdire la présence de public en RNN (orienter et positionner le public en dehors de la Réserve naturelle) • Respecter la réglementation en vigueur : chien, véhicule à moteur, déchets, etc.

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
SEMA	Un Berger dans mon école	09/03	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer ces sorties en étroite collaboration avec la Réserve naturelle (RNN), - Prévenir la Réserve naturelle à minima 7 jours avant la date retenue pour la sortie, - Le bus devra se garer et déposer les enfants obligatoirement au parking de la Greffière ou au départ de la route forestière du Sorgia, <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier les sentiers et sentes pour les déplacements dans l'alpage, - Effectuer les sorties uniquement sur la partie alpage (milieu ouvert) et proscrire tout déplacement/approche sur les parties prés-bois/lisières de forêt et forêts (forte sensibilité pour la faune sauvage au mois de juin = période de reproduction et d'élevage des jeunes). <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'accès à l'alpage de Varambon, limiter le bruit au maximum lors de la traversée de la Zone de quiétude de la faune sauvage (ZQFS) du secteur via le sentier autorisé et spécifiquement balisés. Ne pas sortir dudit sentier, - Limiter tout dérangement avéré et prolongé d'oiseaux nicheurs au sol en alpage (Pipits, alouette, traquets, etc.). Le cas échéant inviter les enfants à se déplacer pour aller un peu plus loin sur l'alpage, - Proscrire l'utilisation de matériel destiné à des émissions sonores (klaxon, haut-parleurs, musique...), - Respecter la réglementation en vigueur sur la RNN en particulier : absence de déchets faisant suite à l'évènement, pas de chien, pas de cueillette, pas de feu en dehors des foyers autorisés (refuges), etc. - Présence d'agents de la RNN et/ou du service EDD de Pays de Gex agglomération lors des sorties, <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les enfants à la préservation de la nature, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Remettre un compte-rendu à la Réserve naturelle sur le déroulement de la manifestation, dans un délai d'un mois et demi après l'évènement.
La Victeam Triathlon	O'xyrace triathlon Divonne les Bains	09/03	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre de concurrents à 250 participants maximum avec remise du registre d'inscription annexé au compte-rendu. - Établir le passage de la course uniquement sur la RD 1005 et la route forestière de Divonne-la Vattay et tel que défini par le porteur de projet. Proscrire toute divagation et/ou hors-piste, - Avoir les autorisations de l'ensemble des propriétaires concernés par l'épreuve dans l'enceinte de la Réserve naturelle (convention établie entre Pays de Gex agglomération et lesdits propriétaires s'agissant des sentiers de randonnée communautaires) que ce soit pour le passage de l'épreuve ainsi que pour la fermeture de la route forestière (le 16 septembre de 8h à 13h), <ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nettoyage de la route au strict nécessaire et à un seul passage, - Proscrire toute traversée de la Réserve naturelle (RNN) de nuit. Le passage des coureurs en RNN devra obligatoirement se faire durant la période comprise entre le lever et le coucher du soleil. - L'usage de drone, d'hélicoptère ou tout autre moyen permettant de couvrir l'évènement par les airs est strictement interdit. Seule la prise de photo et vidéo classique au sol sera autorisée. Elle devra en outre être limitée (équipe de 5 personnes maximum), <ul style="list-style-type: none"> - Proscrire l'utilisation de tout objet sonore (haut-parleur, microphone ...), - Limiter le balisage temporaire en Réserve naturelle (RNN) au strict nécessaire et retirer celui-ci dès la fin de la course, - Proscrire et/ou ramasser tous déchets inhérents à l'épreuve : bidons, emballages de barres de céréales, etc. Mettre en place un serre-file suivant directement la course afin de ramasser les éventuels déchets laissés par les coureurs, - Pas de poste de ravitaillement ou de poste de secours en Réserve naturelle, - Limiter au strict nécessaire le nombre de véhicules accompagnant les coureurs sur la route forestière de Divonne la Vattay (5 maximum), <ul style="list-style-type: none"> - Canaliser le public en dehors des limites de la Réserve naturelle (RNN), - Exclure tout éventuel point de convergence en RNN sur le parcours (type ravitaillement), - Proscrire tout affichage et/ou marquage promotionnel et/ou publicitaire (frontal et au sol) dans l'enceinte de la Réserve naturelle, - Exclure tout participant en cas de non-respect de la réglementation de la Réserve naturelle et, si elle existe, de la charte environnementale signée par chacun des coureurs, <ul style="list-style-type: none"> - Pas de variantes aux parcours en RNN sans accord des instances de celle-ci, - Sensibiliser les participants à la préservation de la nature avec notamment : distribution de dépliants d'information et mise en ligne sur le site internet de l'organisation et/ou envoi aux participants de la vidéo de sensibilisation des ambassadeurs de la Réserve naturelle, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet (en particulier sensibilisation des participants à la réglementation en vigueur sur la RN, respect de la doctrine cadrant les manifestations sportives en Réserve naturelle), - Remettre un compte-rendu à la RN dans un délai d'un mois et demi après l'évènement. - Avoir en toute circonstance un message positif s'agissant des espaces protégés que ce soit dans leur nécessité et/ou leur réglementation

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Société coopérative des Alpagnes Gessiens	Travaux complémentaires Goya du Névy	28/09	<p>Le porteur de projet et les prestataires devront respecter en tout point les préconisations de l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 autorisant les travaux sur les alpages de la société coopérative.</p> <p>Pour ces travaux complémentaires les préconisations suivantes devront en outre être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver tel quel l'effet de pente existant sur les 2 premiers mètres (à partir du bord), - Réaliser les travaux uniquement dans la partie centrale du Goya en conservant un effet de pente minimal. Proscrire l'effet front de taille. - Installer des aménagements adéquats permettant aux animaux de sortir aisément du Goya et assurer l'entretien de ces installations régulièrement et dans le temps. - La tranchée pour l'installation du Plymouth devra être réduite au strict nécessaire, - Après enfouissement du Plymouth, la tranchée devra être comblée nécessairement et uniquement avec la terre et/ou matériaux issus du creusement.
Mairie des Rousses	Chantier participatif nettoyage Alpage de la Pillarde	28/09	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les travaux en étroite collaboration avec la Réserve naturelle (RN) avec notamment une possible participation des agents de la RN en fonction de leurs disponibilités, - Prévenir la Réserve naturelle au moins 7 jours avant la date de lancement des travaux, <ul style="list-style-type: none"> - Établir un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Les travaux devront se faire uniquement sur les zones ciblées et concerner exclusivement l'évacuation des rémanents (proscrire la coupe d'arbres sur pied), - Réaliser obligatoirement les travaux à l'automne (entre le 1er octobre et le 15 novembre) et hors neige pour : <ul style="list-style-type: none"> o limiter le dérangement de la faune sauvage (hors période d'activité des zones de quiétude et de nidification d'oiseaux nicheurs au sol), o limiter l'impact sur la flore et la végétation, - Réaliser les travaux en minimisant au maximum les impacts au sol (intervenir hors période humide), - Les interventions devront se faire manuellement. Le recours aux outils thermiques (tronçonneuses notamment) devra être limité au strict nécessaire, <ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre de participants à 25 personnes maximum, - Les véhicules accédant au départ de la piste de la Pillarde (pour se rendre à l'alpage) devront être limités à 5 maximum et munis d'une autorisation de circuler en RN (faire la demande le cas échéant auprès des services de la RN). - Limiter au strict nécessaire l'utilisation des véhicules motorisés, - Faire un temps d'information auprès des bénévoles pour expliquer la raison d'être de ces travaux et le rôle/fonctionnement de la Réserve naturelle, - Rassembler les rémanents en petits tas aux pieds des arbres situés en lisère forestière, <ul style="list-style-type: none"> - Évacuer tout autre déchet inhérent aux travaux, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Pas de variantes aux travaux sans accord des instances de la RNN, <ul style="list-style-type: none"> - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN. - Toute éventuelle communication sur ces travaux devra être vue au préalable avec la Réserve naturelle pour validation,

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Association Trail du Reculet	Trail du Reculet 2024	28/09	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre de concurrents à 250 participants avec remise du registre d'inscriptions annexé au compte-rendu, - Établir le passage de la course uniquement sur les sentiers de randonnée balisés et sous la compétence de Pays de Gex agglo. Proscrire toute divagation et/ou hors-piste. Le cas échéant le parcours de repli proposé (en grande partie sur des sentiers non communautaires) devra être révisé en conséquence (obligation pour une manifestation sportive d'emprunter exclusivement, dans l'enceinte de la RNN, les sentiers communautaires), - Avoir les autorisations de l'ensemble des propriétaires concernés par l'épreuve dans l'enceinte de la Réserve naturelle (convention établie entre Pays de Gex agglo et lesdits propriétaires s'agissant des sentiers de randonnée communautaires), - Limiter le balisage temporaire en Réserve naturelle (RNN) au strict nécessaire et retirer celui-ci dès la fin de la course, - Mettre en place un serre-fils suivant directement la course afin de ramasser les éventuels déchets laissés par les coureurs, - Proscrire toute traversée de la RNN de nuit. Le passage des coureurs en RNN devra obligatoirement se faire durant la période comprise entre le lever et le coucher du soleil, <ul style="list-style-type: none"> - Pas de poste de ravitaillement ou de poste de secours en RNN, - Pas de véhicule en RNN. Seul le 4x4 assurant les secours et garé au Tiocan, sera autorisé à intervenir en cas de nécessité absolue. Faire la demande d'une carte de circulation spécifique auprès des services de la RNN, - Pas de public en RNN (orienter et positionner le public en dehors de la Réserve naturelle), - L'usage de drone, d'hélicoptère ou tout autre moyen permettant de couvrir l'évènement par les airs est strictement interdit. Seule la prise de photo et vidéo classique au sol sera autorisée, - Proscrire l'utilisation de tout objet sonore (haut-parleur, microphone ...). - Intégrer les données environnementales dans le règlement de course pour sensibiliser les coureurs (déchets, divagation...), - Inclure dans la charte de la course une clause d'exclusion en cas de non-respect de la réglementation en vigueur et/ou des préconisations, - Sensibiliser les participants à la préservation de la nature avec notamment : distribution de dépliants d'information et mise en ligne sur le site internet de l'organisation et/ou envoi aux participants de la vidéo de sensibilisation des ambassadeurs de la Réserve naturelle (le cas échéant faire le lien avec la RNN), - Avoir en toute circonstance un message positif s'agissant des espaces protégés que ce soit dans leur nécessité et/ou leur réglementation, <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Remettre un compte-rendu à la RNN dans un délai d'1,5 mois après l'évènement.

ANNEXE 2 : Demande et autorisation du Comité de suivi des Travaux

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Commune de Gex	Travaux de restauration d'une résurgence au Creux du Cerf	30/05	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la Réserve naturelle (RNN) au moins 7 jours avant la date de lancement des travaux, - Établir un PV de lancement et un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Nettoyer les roues et godets des engins de travaux pour lutter contre les espèces invasives (un certificat précisant ledit nettoyage par la ou les entreprises devra obligatoirement être fourni à la RNN), - Les travaux devront se faire uniquement sur l'emprise de l'existant, - Les matériaux déblayés devront être laissés sur place et répartis de manière homogène sur site sur les talus déjà empierrés, - L'intervention devra être limitée uniquement au retrait de matériaux qui obstruent le point d'eau (tout creusement sera à proscrire) et au strict nécessaire : durée d'intervention et quantité de matériaux déblayés, - Réaliser l'ensemble des travaux uniquement entre le 1er septembre et le 14 décembre, <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les travaux en minimisant au maximum les impacts au sol (intervenir hors période humide et hors neige), - Tout prélèvement de matériaux sur site (hors emprise des travaux) est strictement interdit, <ul style="list-style-type: none"> - L'apport de tout matériaux extérieurs est également à proscrire, - Le maître d'œuvre devra posséder une autorisation de circuler en RNN (faire le cas échéant la demande auprès des services de la RNN), <ul style="list-style-type: none"> - Limiter au strict nécessaire l'utilisation du véhicule motorisé, - Évacuer tous les déchets inhérents aux travaux, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Pas de variantes aux travaux sans accord des instances de la RNN, - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN.
Mrs Vandelle	Intervention mécanisée sur l'alpage du Fierney	30/05	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir l'autorisation écrite du propriétaire de l'alpage, - Réaliser les travaux en étroite collaboration avec la Réserve naturelle (RNN) notamment pour réaliser durant l'été : <ul style="list-style-type: none"> o Le marquage sélectif préalable des buissons et/ou arbustes à retirer et ceux à conserver, o Des passages sur site avant et pendant les travaux pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'espèce floristique et faunistique patrimoniales et/ou d'intérêt sur les zones d'intervention, - Prévenir la RNN au moins 7 jours avant le lancement des travaux, - Établir, en présence d'un agent de la RNN, un PV de lancement et de réception des travaux, <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les travaux entre le 15 septembre et le 15 novembre, - Réaliser les travaux en minimisant au maximum les impacts au sol, <ul style="list-style-type: none"> - Intervenir hors période humide, - Le maître d'œuvre devra posséder une autorisation de circuler en RNN (visible), <ul style="list-style-type: none"> - Limiter au strict minimum l'utilisation des véhicules motorisés, - Respecter les engagements avancés par les exploitants de l'alpage, - Nettoyer le broyeur et les roues du ou des tracteurs agricoles (lutte contre les espèces invasives), <ul style="list-style-type: none"> - Évacuer tout déchet inhérent aux travaux (buissons, branches, etc.), - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN. <p>S'agissant d'une autorisation donnée pour 3 ans, le porteur de projet devra respecter chaque année l'ensemble des préconisations précédemment décrites. En cas de non-respect de l'une ou l'autre de ces préconisations, l'autorisation délivrée pourra être annulée.</p> <p>Durant ces 3 années, s'il y a le moindre changement dans les travaux prévus alors le porteur de projet devra faire une demande spécifique auprès des instances de la RNN. L'autorisation en cours sera alors abrogée.</p>

DEMANDE UR	INTITULE	DATE INSTANC E	PRECONISATIONS	
Commune de Mijoux	Réhabilitation alpages des Platières	30/05	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la Réserve naturelle (RNN) au moins 7 jours avant la date de lancement de chacune des phases des travaux, - Établir un PV de lancement et un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Réaliser les travaux en étroite collaboration avec la Réserve naturelle avec notamment des passages sur site avant et pendant les travaux pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'espèce floristique patrimoniale et/ou à d'intérêt sur les tracés de la piste, de la tranchée pour le Plymouth, de la clôture ainsi que sur la place d'abreuvement et celle de contention, - Réaliser tous les travaux obligatoirement entre le 1er juillet et le 15 novembre (et hors période de neige) et de jour exclusivement (pour limiter l'impact sur la faune notamment), - Réaliser les travaux en minimisant au maximum les impacts au sol (intervenir hors période humide), - Les interventions devront être rudimentaires et limitées au strict nécessaire, - Pour les travaux de réhabilitation (piste et clôture) rester uniquement sur l'emprise de l'existant, - La réhabilitation de la piste devra se faire uniquement sur les points définis par le porteur de projet et se limiter au régallement des atterrissements, sans intervenir sur le cours d'eau, - Les Cunettes éventuelles, pour permettre une meilleure évacuation de l'eau et limiter la dégradation de la piste, devront être naturelles (pas d'apport de béton ou de métal), limitées en nombre et situées uniquement dans l'emprise de la piste, - Pour les clôtures fixes, la pose éventuelle de nouveaux piquets acacia, dans les secteurs difficiles d'accès ou en forêt, devra se faire manuellement (barre à mine ou perforateur portatif), - Pour le fil de clôture opter de préférence pour un cordon électrifié de couleur (en lieu et place du galva) pour limiter les risques de collision pour la faune et notamment les oiseaux, - Les interventions sur la végétation ligneuse (petit bucheronnage et débroussaillage) devront être réduites au strict nécessaire et réalisées en lien avec l'ONF, - Pour le parc de contention mobile ainsi que pour l'abreuvoir, proscrire tout aménagement de type bloc, socle ou dalle de béton et réduire au minimum leur aménagement (aménagement et terrassement superficiels). Les piquets du parc de contention devront être plantés à même le sol. - Sécuriser/Baliser la source durant les travaux pour éviter tout incident/dégradation et proscrire toute intervention directe sur celle-ci. La connexion du nouveau Plymouth à celle-ci devra se faire au plus simple et au plus direct sans autre aménagement (branchement en Y à la sortie du premier Plymouth), - Dans l'éventualité d'une tranchée pour l'installation du nouveau Plymouth, celle-ci devra être réalisée manuellement et réduite au strict nécessaire. Après enfouissement du Plymouth, la tranchée devra être comblée nécessairement et uniquement avec la terre et/ou matériaux issus du creusement, - Tout prélèvement de matériaux sur site (hors emprise des travaux) est strictement interdit, - Nettoyer les roues et godets des engins de travaux pour lutter contre les espèces invasives (un certificat précisant ledit nettoyage par la ou les entreprises devra obligatoirement être fourni à la RNN), - Prévoir des bacs de rétention et de dispositifs absorbants les polluants en cas de fuite accidentelle (hydrocarbure). - Le maître d'œuvre ou tout prestataire devra posséder une autorisation de circuler en RNN (faire la demande auprès des services de la RNN), <ul style="list-style-type: none"> - Limiter au strict nécessaire l'utilisation des véhicules motorisés, - Évacuer tout déchet inhérent aux travaux et en particulier les anciens fils barbelés, - Informer Pays de Gex agglo et son service « itinéraires de loisirs » sur la tenue des travaux pour qu'ils puissent faire une information auprès des usagers des sentiers de randonnée concernés, <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN. 	

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Pays de Gex agglo	Modification du tracé de randonnées de Curson	30/05	<ul style="list-style-type: none"> ¹- Prévenir la RNN au moins 7 jours avant la mise en place de la signalétique, - Réaliser l'installation de la signalétique en étroite collaboration avec la Réserve naturelle notamment pour réaliser notamment un ultime passage pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'espèce floristique patrimoniale et/ou d'intérêt sur le tracé, - Établir, en présence d'un agent de la RNN, un PV de lancement et de réception des travaux, - Définir le tracé du nouveau parcours selon le linéaire GPS fixé dans le dossier, <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les travaux à partir du 15 juin, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Évacuer tout déchet inhérent aux travaux, - Faire une communication et information explicite pour préciser ce changement en particulier pour que le précédent parcours ne soit plus emprunté par les randonneurs. - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN.
Pays de Gex agglo	Proposition de parcours VTT - VTAE	30/05	<ul style="list-style-type: none"> ¹- Signer une convention autorisant la pratique du VTT et du VTAE entre Pays de Gex agglo et chacun des propriétaires concernés par ces parcours. Aucune communication, ni mise en place de l'un ou l'autre de ces parcours ne pourra se faire sans cela. - Lorsque cela sera permis, la signalétique dédiée pour cette pratique devra obéir à la seule charte de Pays de Gex agglo et être limitée au strict nécessaire : installée en début et sortie des sentiers et de préférence hors RN, sur les poteaux directionnels déjà en place ou uniquement sur les zones carrefour dépourvues de toute signalétique. Ce travail se fera en étroite collaboration avec la Réserve, - Les parcours et la communication faite sur ceux-ci devront s'appuyer obligatoirement sur la réglementation du plan de circulation « cycle » de la Réserve naturelle, - Toute communication sur ces parcours devra être vue en lien étroit avec la Réserve naturelle, - Proscrire en RNN tout type d'aménagement spécifique sur les parcours concernés que ce soit pour sécuriser et/ou pour améliorer l'état des pistes existantes, <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la RNN au moins 7 jours avant la mise en place de la signalétique, - Réaliser la mise en place de la signalétique entre le 1er juillet et le 14 décembre, - Rendre actif, le parcours n°3 qui traverse pour partie la zone de quiétude de la faune sauvage des Platières, uniquement entre le 16 mai et le 14 décembre au plus tard (avant si plus de 15 cm de neige tel que précisé dans le plan circulation « cycle » de la RN). - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Proscrire toute variante aux parcours, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN.
CBNA	Récoltes de graines Orobranche de Bartling	30/05	<ul style="list-style-type: none"> ¹- Réaliser les suivis en étroite collaboration avec la Réserve naturelle (RNN), - Prévenir la RNN et les propriétaires des parcelles concernées en amont des dates de prospections, <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les prélèvements pour une analyse postérieure au strict nécessaire, - Respecter les protocoles standardisés et en vigueur pour chacun des suivis envisagés, - Proscrire tout marquage pérenne des stations inventoriées dans la RNN. Faire un repérage uniquement via un GPS. Toutefois et si pour un suivi/protocole particulier un marquage s'avérait nécessaire, celui-ci devra être vu et validé par les services de la RNN, - Limiter tout dérangement avéré et prolongé d'oiseaux nicheurs (Pipits, alouette, traquets, etc.) lors des prospections printanières et estivales (limiter les stationnements sur les zones d'alertes desdits oiseaux), - Tout véhicule du CBNA intervenant dans l'enceinte de la RNN, devra être en possession d'une carte de circulation spécifique. En faire la demande, le cas échéant, à la Réserve naturelle. <ul style="list-style-type: none"> - Limiter au strict minimum l'utilisation de véhicules motorisés, - Remettre les données brutes des études/analyses réalisées dans l'intérêt de la gestion de la RNN (non public), - Fournir une copie de toute publication ou présentation incluant les données récoltées en RNN, <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Respecter la réglementation en vigueur sur la RNN, - Proscrire toute variante au suivi sans accord des instances de la RNN et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes),

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Aéroport de Genève - Météo Suisse	Manifestation ski de fond	30/05	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir l'autorisation du SMMJ, gestionnaire des pistes, pour organiser cette manifestation, - Informer l'équipe de la Réserve naturelle (RN), 1 mois ½ avant minimum de la date de la manifestation. <ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre de participants à 100 personnes maximum (concurrents et organisateurs), - Établir le passage de la course uniquement sur les pistes de ski damées du domaine nordique de la Vattay et tel que défini dans la demande (piste verte de 3 km). Aucune nouvelle piste ne pourra être créée pour l'occasion, <ul style="list-style-type: none"> - Proscrire le hors-piste sous toutes ses formes durant la compétition, - Proscrire toute traversée de la Réserve naturelle (RN) de nuit. Le passage des coureurs en RN devra obligatoirement se faire durant la période comprise entre le lever et le coucher du soleil, - Le/les postes de ravitaillement, de secours et de chronométrage et tout autre élément lié à la logistique de course, devront être installés à proximité de la zone de départ de la Vattay hors périmètre de la Réserve naturelle (RN), - Pas de public en RN (orienter et positionner le public en dehors de la réserve naturelle), - Proscrire l'utilisation de tout objet sonore (haut-parleur, microphone...), - Limiter le balisage en Réserve naturelle au strict nécessaire et retirer celui-ci dès la fin de la course, <ul style="list-style-type: none"> - En cas d'intervention, les motoneiges de secours (SMMJ) devront rester exclusivement sur les pistes du domaine skiable (pas de hors-piste), - Proscrire, quelle que soit sa forme, tout affichage et/ou marquage promotionnel et/ou publicitaire (frontal et au sol) dans l'enceinte de la Réserve naturelle, - Dans l'enceinte de la Réserve naturelle, l'usage de drone ou tout autre moyen permettant de couvrir l'évènement par les airs est proscrit. Seule la prise de photo et vidéo classique au sol sera autorisée, - Intégrer les données environnementales dans le règlement de course pour sensibiliser les coureurs (déchets, divagation...) ou si ce règlement n'existe pas, faire une communication d'avant course auprès des participants précisant les éléments décrits précédemment et informant le public et les coureurs du comportement à adopter dans la Réserve naturelle. - Sensibiliser les participants à la préservation de la nature avec notamment : distribution de dépliants d'information et mise en ligne sur le site internet de l'organisation et/ou envoi aux participants de la vidéo de sensibilisation des ambassadeurs de la Réserve naturelle (le cas échéant faire le lien avec la RNN), - Avoir en toute circonstance un message positif s'agissant des espaces protégés que ce soit dans leur nécessité et/ou leur réglementation, - Respecter la réglementation en vigueur sur la RN (absence de déchets faisant suite à l'évènement, pas de chien, pas de feu, etc.) et celle plus spécifique des Zones de quiétude de la faune sauvage (active du 15/12 au 30/06) <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un serre-fils suivant directement la course afin de ramasser les éventuels déchets laissés par les participants, - Pas de variantes aux parcours en RNN sans accord des instances de celle-ci, <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Remettre un compte-rendu à la RNN dans un délai d'1,5 mois après l'évènement. <p>S'agissant d'une autorisation donnée pour 3 ans, les organisateurs devront respecter chaque année l'ensemble des préconisations précédemment décrites. En cas de non-respect de l'une ou l'autre de ces préconisations, l'autorisation délivrée pourra être annulée.</p> <p>Durant ces 3 années, s'il y a le moindre changement dans l'organisation (parcours, logistique, technique, nombre de participants, etc.) alors l'organisateur devra faire une demande spécifique auprès des instances de la RNN. L'autorisation en cours sera alors abrogée.</p> <p>Enfin et à l'issue des 3 ans, et le cas échéant, faire une nouvelle demande (dossier de demande d'autorisation complet).</p>
La Forestière	Enduro Monts-Jura	30/05	<ul style="list-style-type: none"> - Les deux cartes de circulation temporaires autorisées devront être demandées auprès de la Réserve naturelle (faire la demande en amont), <ul style="list-style-type: none"> - Ces cartes de circulation seront valables uniquement : <ul style="list-style-type: none"> o Le samedi 5 août (journée de la manifestation), o sur la route forestière du Col de Crozet jusqu'à la jonction du Fierney, o dans le cadre des secours liés à cette manifestation sportive, - Chacune de ces 2 cartes de circulation devra être visible sur le tableau de bord du véhicule concerné dès lors que celui-ci empruntera l'accès autorisé. Hors intervention, les véhicules de secours devront être stationnés en dehors des limites de la RN, <ul style="list-style-type: none"> - Le recours aux véhicules de secours sera limité au strict nécessaire, - En dehors de cette autorisation de circulation pour 2 véhicules, cette manifestation sportive, ne pourra concerner, de quelque manière que ce soit, le territoire de la Réserve naturelle, <ul style="list-style-type: none"> - L'usage de drone (ou tout autre engin) pour survoler le territoire de la Réserve naturelle est proscrit, - Le porteur de projet devra respecter ses engagements ainsi que la réglementation de la Réserve naturelle.

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Collège Charpak	Charpak/Blanche	30/05	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir l'autorisation du SMMU, gestionnaire des pistes, pour organiser cette manifestation, - Informer l'équipe de la Réserve naturelle (RN), 1 mois ½ avant minimum de la date de la manifestation. - Limiter le nombre de participants à 100 personnes maximum (concurrents et organisateurs), - Établir le passage de la course uniquement sur les pistes de ski damées du domaine nordique de la Vattay et tel que défini dans la demande (piste verte de 3 km). Aucune nouvelle piste ne pourra être créée pour l'occasion, <ul style="list-style-type: none"> - Proscrire le hors-piste sous toutes ses formes durant la compétition, - Proscrire toute traversée de la Réserve naturelle (RN) de nuit. Le passage des coureurs en RN devra obligatoirement se faire durant la période comprise entre le lever et le coucher du soleil, - Le/les postes de ravitaillement, de secours ou tout autre élément lié à la logistique de course, ainsi que le pas de tir dans sa globalité, devront être installés à proximité de la zone de départ de la Vattay hors périmètre de la Réserve naturelle (RN), - Pas de public en RN (orienter et positionner le public en dehors de la réserve naturelle), - Proscrire l'utilisation de tout objet sonore (haut-parleur, microphone ...), - Limiter le balisage en Réserve naturelle au strict nécessaire et retirer celui-ci dès la fin de la course, - En cas d'intervention, les motoneiges de secours (SMMU) devront rester exclusivement sur les pistes du domaine skiable (pas de hors-piste), <ul style="list-style-type: none"> - Proscrire, quelle que soit sa forme, tout affichage et/ou marquage promotionnel et/ou publicitaire (frontal et au sol) dans l'enceinte de la Réserve naturelle, - Dans l'enceinte de la Réserve naturelle, l'usage de drone ou tout autre moyen permettant de couvrir l'évènement par les airs est proscrié. Seule la prise de photo et vidéo classique au sol sera autorisée, - Intégrer les données environnementales dans le règlement de course pour sensibiliser les coureurs (déchets, divagation...) ou si ce règlement n'existe pas faire une communication d'avant course auprès des participants précisant les éléments décrits précédemment et informant le public et les coureurs du comportement à adopter dans la Réserve naturelle. - Sensibiliser les participants à la préservation de la nature avec notamment : distribution de dépliants d'information et mise en ligne sur le site internet de l'organisation et/ou envoi aux participants de la vidéo de sensibilisation des ambassadeurs de la Réserve naturelle (le cas échéant faire le lien avec la RNN), <ul style="list-style-type: none"> - Avoir en toute circonstance un message positif s'agissant des espaces protégés que ce soit dans leur nécessité et/ou leur réglementation, - Respecter la réglementation en vigueur sur la RN (absence de déchets faisant suite à l'évènement, pas de chien, pas de feu, etc.) et celle plus spécifique des Zones de quiétude de la faune sauvage (active du 15/12 au 30/06) - Mettre en place un serre-fils suivant directement la course afin de ramasser les éventuels déchets laissés par les participants, - Pas de variantes aux parcours en RNN sans accord des instances de celle-ci, <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Remettre un compte-rendu à la RNN dans un délai d'1,5 mois après l'évènement. <p>S'agissant d'une autorisation donnée pour 3 ans, les organisateurs devront respecter chaque année l'ensemble des préconisations précédemment décrites. En cas de non-respect de l'une ou l'autre de ces préconisations l'autorisation délivrée pourra être annulée.</p> <p>Durant ces 3 années, s'il y a le moindre changement dans l'organisation (parcours, logistique, technique, nombre de participants, etc.) alors l'association sportive du collège devra faire une demande spécifique auprès des instances de la RNN. L'autorisation en cours sera alors abrogée.</p> <p>Enfin et à l'issue des 3 ans, et le cas échéant, faire une nouvelle demande (dossier de demande d'autorisation complet).</p>

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Muséum de Genève - M. Blanc	Inventaire des Coléoptères	30/05	<ul style="list-style-type: none"> ¹ - Réaliser les suivis en étroite collaboration avec la Réserve naturelle (RNN), - Prévenir la Réserve naturelle et les propriétaires des parcelles concernées à minima 7 jours avant des dates de prospections, <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les captures, manipulations et/ou prélèvements au strict nécessaire, - Respecter les protocoles standardisés et en vigueur tels que définis par le porteur de projet pour le suivi envisagé, <ul style="list-style-type: none"> - Proscrire tout marquage pérenne de la station inventoriée dans la RNN. Faire un repérage uniquement via un GPS. Toutefois et si pour un suivi/protocole particulier un marquage s'avérait nécessaire, celui-ci devra être vu et validé par les services de la RNN, - Proscrire tout suivi dans les zones de quiétude de la faune sauvage entre le 15 décembre et le 30 juin, - Limiter tout dérangement avéré et prolongé d'oiseaux nicheurs (Pipits, alouette, traquets, etc.) lors des prospections printanières et estivales (limiter les stationnements sur les zones d'alertes desdits oiseaux), - Tout véhicule du porteur de projet intervenant dans l'enceinte de la RNN, devra être en possession d'une carte de circulation spécifique. En faire la demande, le cas échéant, à la Réserve naturelle. <ul style="list-style-type: none"> - Limiter au strict minimum l'utilisation de véhicules motorisés, - Remettre les données brutes des études/analyses réalisées dans l'intérêt de la gestion de la RNN (non public), - Fournir une copie de toute publication ou présentation incluant les données récoltées en RNN, <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Respecter la réglementation en vigueur sur la RNN, - Proscrire toute variante au suivi sans accord des instances de la RNN et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes),

Annexe 3 : Suivi des Travaux et Autorisations

L'essentiel des autorisations délivrées nécessite la présence d'au moins un agent de la Réserve naturelle pour lancer les travaux (sur la base de l'arrêté préfectoral), les suivre et enfin rédiger une réception. Le tableau ci-après synthétise les principales interventions de l'équipe de la Réserve naturelle nationale pour chacun des travaux ou événements ayant eu lieu dans l'enceinte de la RNN en 2023.

Pour information, certains travaux ayant pourtant reçu l'autorisation des instances de la RNN n'ont à ce jour pas débutés.

DEMANDEURS	INTITULE	DATE DES TRAVAUX / MANIFESTATIONS	VISITE DE TERRAIN	REMARQUES
CD 01	Chantier participatif coupe de petits épicéas et genévriers pré-bois Chenaillette	Entre le 1er septembre et le 31 octobre		Evènement annulé à cause de la météo et du manque de participants, non reporté
Association AG3	Travaux toit Chalet du Gralet	Entre le 1er juillet et le 14 décembre		
M. Leger	Travaux Chalet alpage de la Girandette (Installation de panneaux solaires sur le toit et réhabilitation de la clôture de séparation de l'alpage)	06/08/2022	06/08	Manifestation annulée, Information du comité des fêtes par un mail en date du 1er juillet.
Société Coopérative Alpes Gessiens	Travaux alpages gessiens (réfection toiture Chalet Grande Montagne, réfections de deux citernes et changement de la bâche du Goya du Névy)	Entre le 1er juillet et le 14 décembre et hors neige pour les citernes, entre le 15 août et le 14 décembre pour changement bache Goya et entre le 15 août et le 31 octobre pour restauration du toit	20/07/23 13/08/2023 17/09/2023 1/10/2023 12/10/23	<p>Pas de présence de Chiroptères limitant les travaux de la toiture.</p> <p>Autorisation de modifications complémentaires sur le Goya du Névy vue par le conservateur</p> <p>Rampes de sortie pour amphibiens doivent être mises aux normes avant travaux</p> <p>Les travaux sur la citerne de la Tremblaine ont été effectués sans lancement des travaux. L'entreprise avait quand même une autorisation de circulation.</p> <p>Lancement : CF déclaration d'ouverture pour détails</p> <p>Constat du 17/09/2023 : Malgré l'interdiction, le charpentier fait du feu sur deux toiles au sol pour brûler des chutes de bois avec des clous. La majorité des tavaillons sont bien évacués par le manitou vers une benne entreposée sur la route de la maréchaude</p> <p>Le 1/10/2023, pas de trace récente de feu autour du chalet mais des résidus de mousse polyuréthane sur les dalles devant le chalet</p> <p>12/10 : travaux toiture terminés et bache posée sur le Névy</p>

DEMANDEURS	INTITULE	DATE DES TRAVAUX / MANIFESTATIONS	VISITE DE TERRAIN	REMARQUES
OTI du Pays de Gex	Cuban'O2	7 au 9 juillet		RAS
SEMA	Un Berger dans mon école	13/06 et 27/06	07/05	13/06 VARAMBON : RAS 27/06/23 Greffiere RAS
Association Trail du Reculet	Trail 2023	28/05/2023	28/05	lors d'une TS passage au niveau des deux points de ravitaillement + Tiocan + intersection passage du Gralet. Echanges avec les bénévoles notamment sur le parcours au passage du Gralet + échanges avec Montain Medics (secouristes). RAS l'ensemble des préconisations semblent avoir été réespectées.
Ultra 01	Trail 2023	10/06	10/06	Pas d'infraction observée sur les crêtes du CDLN. Une voiture en circulation, interpellée au niveau du parking de Varambon (peut-être mieux indiquer les parkings hors RN à l'avenir ?). Deux "pacer" observés descendant le sentier en ZQFS et arrivant à la Charnaz.
La Victeam Triathlon	O'xrace triathlon Divonne les Bains	16/09/2023		Au final pas de passage dans l'enceinte de la RNN. Parcours modifié.
Société coopérative des Alpes Gessiens	Travaux complémentaires Goya du Névy	Automne 2023		
Mairie des Rousses	Chantier participatif nettoyage Alpage de la Pillarde	Entre 1er octobre et 15 novembre 2023 et hors neige	31/10	15 bénévoles Tout s'est bien déroulé Images sur facebook pas de CR

DEMANDEURS	INTITULE	DATE DES TRAVAUX / MANIFESTATIONS	VISITE DE TERRAIN	REMARQUES
Association Trail du Reculet	Trail du Reculet 2024	26/05/2024		Course en 2024
Commune de Gex - ONF	Travaux de restauration d'une résurgence au Creux du Cerf	Entre le 1er septembre et le 14 décembre		
Commune de Mijoux	Réhabilitation alpages des Platières	Entre le 1er juillet et le 15 novembre	04/07	Lancement de travaux (partie accès / contention / eau) effectué le 04/07/2023 Lancement travaux clôtures fait le 2/10/2023
Mrs Vandelle	Intervention mécanisée sur l'alpage du Fierney			
Pays de Gex aggro	Modification du tracé de randonnée de Curson	A partir du 15 juin	07/07	RAS / signalétique temporaire le temps d'installer la nouvelle
Pays de Gex aggro	Proposition de parcours VTT - VTAE	Entre 1er juillet et 14 décembre		

DEMANDEURS	INTITULE	DATE DES TRAVAUX / MANIFESTATIONS	VISITE DE TERRAIN	REMARQUES
Aéroport de Genève - Météo Suisse	Manifestation ski de fond	01/03/2024		Manifestation en 2024
Collège Charpak	Charpak'Blanche			La vidéo a pris en considération les remarques. Mais la vidéo a été mise en ligne avant l'AP. Promotion d'une marque sans être informé (Columbia)
La Forestière	Enduro Monts-Jura	05/08/2023		
CBNA	Récoltes de graines Orobranche de Bartling			
Muséum de Genève - M. Blanc	Inventaire des Coléoptères			

Annexe 4 : Parutions d'articles

Au cours de l'année 2023, différents articles de presse concernant la RNN sont parus dans les journaux locaux et répartis comme suit :

- 1 émission dans TV 8 Mont Blanc
- 4 articles dans le Pays Gessien
- 1 article La Tribune Républicaine
- 1 article dans le bulletin municipal d'Echenevex
- 2 article dans Voix de l'Ain
- 1 article dans France bleu Pays de Savoie
- 4 articles dans France 3 BFC
- 1 article dans l'Ain agricole
- 1 article dans Le Messenger
- 1 article dans Le Progrès
- 1 article dans Radio plus
- 1 articles dans Actu Lyon
- 2 article dans France 3 AuRA
- 1 artcile dans Ferus
- 1 article site Amis de la Réserve naturelle
- 1 brochure Chocolaterie Brocard

TV 8 Mont Blanc

<https://luqi.fr#/diffusion/budget/a2t2p000000Yv3PAAS/preview/audio/60000000230108587>

Le Pays Gessien

[Visualiser l'article](#)

Réserve Naturelle de la Haute-Chaine du Jura, 30 ans de préservation

C'est exactement le 23 février 1993 que la Haute-Chaine du Jura a été classée Réserve Naturelle Nationale. Une bonne excuse pour rappeler l'intérêt et le fonctionnement de ce territoire à protéger.

S'annuaire trentenaire. Depuis 1993, ce territoire, qui s'étend de la frontière franco-suisse, au pied de la Dôle, à la Cluse du Rhône, est classé par décret ministériel comme Réserve Naturelle Nationale. Pays de Gex agglô en est le gestionnaire depuis 2003.

Elle englobe les plus hauts sommets du massif du Jura : Crêt de la neige (1720 mètres), Reculet (1718 mètres), Colomby de Gex (1688 mètres) et Crêt de la Goutte (1621 mètres). Soit, 11 000 hectares de nature à parcourir avec précaution.

Mais à quoi sert une Réserve ?

Notre Réserve fait partie d'une longue liste de réserves en France. Au total, 168 autres parcelles sont préservées, 151 en métropole, 18 outre-mer. On peut notamment évoquer la première à avoir été classée : le Lac Luitel en Isère, en 1961.

Ces « espaces naturels protégés d'importance nationale », assurent trois missions principales : protéger les milieux naturels, les espèces animales et le patrimoine géologique ; gérer les sites ; sensibiliser les publics. L'équipe propre à la Réserve de la Haute-Chaine du Jura se compose de 6 agents permanents qui fait appliquer la réglementation, mais également, se charge du suivi scientifique et de la pédagogie auprès des différents publics.

A noter que la durée de protection de la Réserve est illimitée dans le temps.

30 ans, et maintenant ?

Pour fêter dignement cet anniversaire, de nombreux événements sont organisés tout au long de cette année.

La prochaine aura lieu le 14 mai avec une randonnée au Creux de Branveau. Après une montée intense au départ de Crozet, vous serez récompensé par une vue à couper le souffle dont les moindres détails pourront être décryptés grâce aux Amis de la Réserve et leurs jumelles.

Le 2 septembre prochain, une journée entière sera consacrée à la Réserve. Le rendez-vous est donné au Col de la faucille dès 10 heures. Au programme, de nombreux stands, animations, randonnées pour toutes et tous, artistes et artisans.

Retrouvez l'agenda de toutes les activités « anniversaire », rendez-vous directement sur le site de la Réserve

Des enjeux climatiques à anticiper

En février dernier, un nouveau record peu réjouissant a été battu en France : pendant 32 jours, pas une goutte de pluie n'est tombée sur le sol. C'était la première fois qu'une donnée pareille était enregistrée depuis 1959, débuts des enregistrements météorologiques.

Pas de quoi se réjouir pour les mois prochains à la Réserve... L'année passée déjà, l'inquiétude du conservateur de la Réserve nationale, Johann Rosset était palpable, quoique prévisible.

« Pour toutes les personnes qui travaillent dans l'environnement, qui ont une formation en biologie ou en écologie, ce qui se passe aujourd'hui, malheureusement, ce n'est pas une surprise , nous avait-il confié en août dernier. Après, on peut espérer réveiller les consciences car il n'est jamais trop tard pour bien faire, changer nos habitudes et certaines de nos pratiques. »

Si l'avenir de notre territoire vous intéresse ou vous préoccupe , rendez-vous le 8 juin prochain pour une conférence intitulée «Le changement climatique, connaissances et adaptation !» Pendant deux heures, le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et l'Agence alpine des territoires seront au siège de Pays de Gex agglô et tenteront de vous en apprendre plus sur les mécanismes du changement climatique, ses répercussions aux échelles nationale et locale. Deux heures intenses qui vous permettront de connaître les différentes « pistes d'action existantes, collectives et individuelles, pour s'adapter et lutter contre ce changement climatique ».



La Réserve nationale de la Haute-Chaine du Jura s'étend sur 11 000 hectares et 17 communes. (RNNHCJ) Il n'est évidemment pas interdit de se promener au sein de la Réserve, mais il est nécessaire de respecter la faune et la flore et de suivre les chemins, comme ici, sur les Crêtes du Jura. Et toujours sans son chien, même en laisse.

Réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura, 30 ans de préservation

Haute-Chaîne du Jura Sanctuaire trentenaire. Depuis 1993, ce territoire, qui s'étend de la frontière franco-suisse, au pied de la Dôle, à la Cluse du Rhône, est classé par décret ministériel comme Réserve Naturelle Nationale. Pays de Gex agglo en est le gestionnaire depuis 2003. Elle englobe les plus hauts sommets du massif du Jura: Crêt de la neige (1720 mètres), Reculet (1718 mètres), Colomby de Gex (1688 mètres) et Crêt de la Goutte (1621 mètres). Soit, 11000 hectares de nature à parcourir avec précaution. Mais à quoi sert une Réserve? Notre Réserve fait partie d'une longue liste de réserves en France. Au total, 168 autres parcelles sont préservées, 151 en métropole, 18 outre-mer. On peut notamment évoquer la première à avoir été classée: le Lac Luitel en Isère, en 1961. Ces espaces naturels protégés d'importance nationale, assurent trois missions principales: protéger les milieux naturels, les espèces animales et le patrimoine géologique; gérer les sites; sensibiliser les publics. L'équipe propre à la

Réserve de la Haute-Chaîne du Jura se compose de 6 agents permanents qui font appliquer la réglementation, mais également, se charge du suivi scientifique et de la pédagogie auprès des différents publics. A noter que la durée de protection de la Réserve est illimitée dans le temps. 30 ans, et maintenant? Pour fêter dignement cet anniversaire, de nombreux événements sont organisés tout au long de cette année. La prochaine aura lieu le 14 mai avec une randonnée au Creux de Branveau. Après une montée intense au départ de Crozet, vous serez récompensé par une vue à couper le souffle dont les moindres détails pourront être décryptés grâce aux Amis de la Réserve et leurs jumelles. Le 2 septembre prochain, une journée entière sera consacrée à la Réserve. Le rendez-vous est donné au Col de la faucille dès 10 heures. Au programme, de nombreux stands, animations, randonnées pour toutes et tous, artistes et artisans. Cécile Antoine-Meyzonnade

La Réserve Naturelle Nationale en chiffres

Premièrement, la Réserve Naturelle Nationale de la Haute-Chaîne du Jura (RNNHCJ), c'est 11000 hectares de nature à parcourir avec précaution. C'est la 4^e Réserve naturelle la plus grande de France métropolitaine. Elle englobe les plus hauts sommets du massif du Jura: Crêt de la neige (1720 mètres), Reculet (1718 mètres), Colomby de Gex (1688 mètres) et Crêt de la Goutte (1621 mètres). L'équipe propre à la RNNHCJ se compose de 6 agents permanents, 1 chargée de mission scientifique et 1 ETP animation du service Education à l'environnement (EVPDD) de Pays de Gex agglo, qui font appliquer la réglementation, mais également, se chargent du suivi scientifique et de la pédagogie auprès des différents publics. Depuis mai 2003, Pays de Gex Agglo en est le gestionnaire, sous tutelle du ministère de l'environnement et de la préfecture de l'Ain

Passé, présent, futur... la Réserve naturelle à l'épreuve du temps

Cette année, en 2023, la Réserve naturelle nationale de la Haute-Chaine du Jura souffle ses 30 bougies. Une occasion en or pour dresser un bilan des années passées tout en se projetant vers l'avenir.

DOSSIER RÉALISÉ PAR CÉCILE ANTOINE-MEYRONNADE

HAUTE-CHAÎNE DU JURA

D'ésormais trentenaire, ce sanctuaire a traversé les années, remplissant au mieux ces trois missions : protéger les milieux naturels, les espèces animales et le patrimoine géologique ; gérer les sites ; sensibiliser les publics.

Aujourd'hui connue et reconnue, la Réserve naturelle nationale de la Haute-Chaine (RNNHCJ) du Jura a mis du temps à trouver sa place.

26 février 1993,
naissance de la Réserve

Si le 26 février 1993 marque la naissance de la Réserve naturelle telle qu'on la connaît, il a fallu de nombreuses années et débats pour que cette entité prenne vie. Dès les années 60, certains réfléchissent à créer un espace protégé sur notre

territoire. Une idée freinée à l'époque, puis rejeté en 1984 par les communes, alors qu'une charte constitutive a été rédigée.

Une fois la Réserve créée, ces acteurs ont parfois dû batailler pour que celle-ci soit considérée, comme nous l'a confié Johann Rosset, conservateur de la Réserve : « Pendant un temps, il fallait toujours justifier l'existence de la Réserve naturelle, on avait souvent des discours qui déniaient sa raison d'être. Ça existe toujours, mais ça a beaucoup changé. »

En atteste la fréquentation de la Réserve naturelle qui ne cesse d'augmenter chaque année : « Nous ne sommes pas dans une surfréquentation comme dans les Alpes, mais il est vrai que le nombre de visiteurs a largement augmenté depuis quelques années. »

Le temps de l'adaptation et de la résilience

Avoir 30 ans en 2023, c'est avoir acquis assez d'expé-

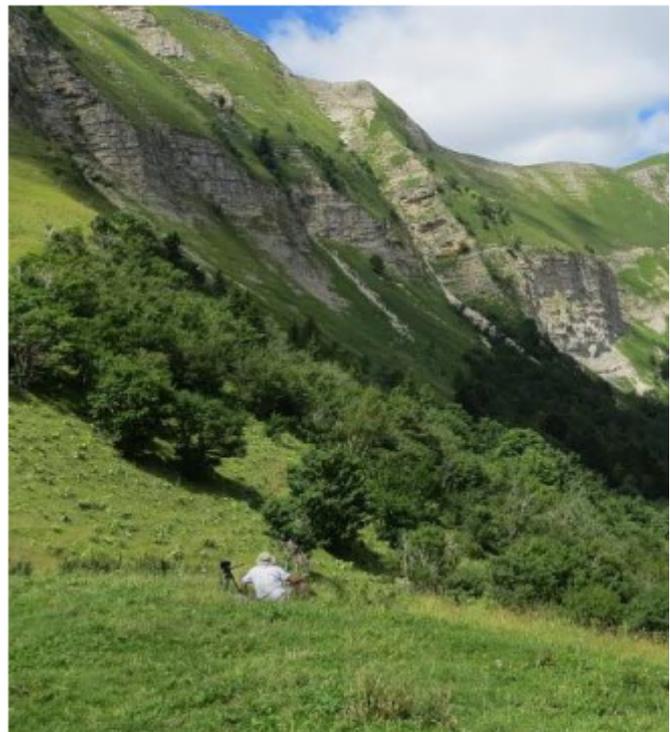
rience pour s'adapter au mieux à son époque.

« La Réserve joue ce rôle de laboratoire à ciel ouvert, indique le conservateur. D'un côté, elle a pour fonction de préserver la biodiversité du site et de l'autre, de comprendre les phénomènes actuels et mettre en place des actions concrètes pour limiter les impacts sur la nature. »

Un exemple parmi d'autres, l'installation de stations météorologiques en 2015. Ces dernières permettront d'analyser plus finement les conséquences de la pluie, du vent, des changements de températures, sur la faune et la flore.

Se préparer pour demain

« Pendant une bonne partie de ces 30 ans, ça a été un long parcours d'installations et de prise en considération, atteste Johann Rosset. L'avenir permettra d'aller encore plus loin dans la prise en considération de la Réserve, que ce soit d'un point de vue touristique, parce qu'une Réserve est une vraie plus-



Bonne nouvelle, la durée de protection de la Réserve naturelle nationale de la Haute-Chaine du Jura est éternelle dans le t

7 règles à respecter dans l'enceinte de la Réserve



Pas de chiens dans la Réserve, même en laisse. (Nicolas Gascard)

Lorsque vous foulez les sentiers de la Réserve, des règles s'appliquent. Et bien que pour certains elles paraissent couler de source, une piqûre de rappel est toujours la bienvenue pour d'autres.

Chiens interdits

Ami des toutous, il vous est interdit de promener votre chien et ce, même tenu en laisse. Leur odeur, bruit et autre grattage pourraient perturber faune et flore.

Véhicules à moteurs interdits

Seuls les véhicules munis d'une carte de circulation spécifique sont autorisés à y circuler.

Cueillette de plantes et de fossiles interdite

De nombreuses plantes sont protégées, donc pas touche ! De même pour les

fossiles et ossements qui font partie intégrante de la vie de la Réserve.

Camping interdit

Si vous avez décidé de passer la nuit sous les étoiles, il va falloir trouver un autre lieu romantique.

Feu interdit

Les conséquences pourraient être catastrophiques, surtout en période de sécheresse.

Déchets interdits

Même s'il n'y a pas de poubelles, préférez salir votre sac à dos plutôt que la nature.

Bruits interdits

Se balader dans la Réserve est synonyme de calme et de reconnexion à la nature, laissez donc vos meilleures reprises karaoké à la maison.

La Réserve Naturelle Nationale en chiffres

Premièrement, la Réserve Naturelle Nationale de la Haute-Chaine du Jura (RNNHCJ), c'est **11 000 hectares de nature** à parcourir avec précaution.

C'est la **4^e** Réserve naturelle la plus grande de France métropolitaine.

Elle englobe les plus hauts sommets du massif du Jura : Crêt de la neige (**1 720 mètres**), Reculet (**1 718 mètres**), Colomby de Gex (**1 688 mètres**) et Crêt de la Goutte (**1 621 mètres**).

L'équipe propre à la RNNHCJ se compose de

6 agents permanents qui font appliquer la réglementation, mais également, se chargent du suivi scientifique et de la pédagogie auprès des différents publics.

Depuis mai 2003, Pays de Gex Agglo en est le gestionnaire.



Johann Rosset est le conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute-Chaine du Jura depuis 13 ans.



L (RNNHCJ)

169 Réserves naturelles nationales en France

Notre Réserve fait partie d'une longue liste de réserves en France. Au total, 168 autres parcelles sont préservées, 151 en métropole, 18 outre-mer. Soit 171 089 975 hectares protégés.

On peut notamment évoquer la première à avoir été classée : le Lac Luitel en Isère, en 1961.

Pour plus d'informations, rendez-vous directement sur le site officiel : www.reserves-naturelles.org

PNR ou Réserve naturelle nationale, quelle différence ?

Deux espaces protégés, deux réglementations.

D'après la préfecture de notre région, un parc naturel régional (PNR) se définit comme « un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine ». En France, on en recense 58, dont le PNR du Haut-Jura. Ce qui différencie la Réserve naturelle nationale d'un PNR, c'est donc la pro-

tection : « Il n'y a pas de règlement particulier dans un PNR, mais ça obéit à une charte signée par les communes, détaille Johann Rosset. L'idée est davantage de valoriser un patrimoine naturel avec une vocation économique, touristique, humaine. »

Dans une Réserve naturelle nationale, le cœur des préoccupations est la préservation des enjeux écologiques, de la biodiversité.

« Une équipe est donc dédiée avec des missions de police pour faire appliquer cette réglementation. »



Les agents de la Réserve ont le pouvoir de vous verbaliser si vous ne respectez pas la réglementation. (RNNHCJ)



7 randonnées à thèmes sont organisées tout au long de la journée du 2 septembre. (DTI Pays de Gex station Monts Jura)

Venez célébrer les 30 ans le 2 septembre prochain !

Bien que la Réserve ait officiellement fêté ses 30 ans le 26 février dernier, c'est le samedi 2 septembre qui a été choisi pour célébrer cet anniversaire comme il se doit.

Le rendez-vous est donné au Col de la faucille dès 10 heures. La journée se terminera à 18h. Au programme, de nombreux stands, animations, randonnées pour toutes et tous, artistes et artisans. Enfants ou adultes, vous trouverez forcément une activité à votre goût.

Pour les amoureux de la marche, 7 randonnées thématiques seront à parcourir. Rendez-vous, pour la pre-

mière, à 10h, afin de découvrir les secrets de la Réserve avec Laurent Lathuillière du conseil scientifique de la RN.

Pays de Gex Agglo sera évidemment présent, et notamment pour une activité étonnante : un escape game botanique. Inscription obligatoire.

Autre atelier qui ravira les petits comme les grands toute la journée, la réalisation d'empreintes de lynx en argile.

Retrouvez l'agenda de toutes les activités "anniversaire", rendez-vous directement sur le site de la Réserve.

La Réserve naturelle rend aussi des comptes

Chaque année, la Réserve naturelle effectue un bilan d'activité. Celui de 2021 est aujourd'hui en ligne. «En tant que Réserve naturelle nationale, il est acté avec notre gestionnaire (Pays de Gex agglomération) et les services de l'Etat, que l'on doit rendre compte de notre activité de l'année et voir si l'on a bien respecté les engagements que l'on a pris par rapport à notre plan de gestion», détaille Johann Rosset. Si à l'origine le document est principalement à destination des services de l'Etat, par souci de transparence, la Réserve le met en ligne. «Si les personnes du grand public veulent en savoir un peu plus sur nos activités et le fonctionnement de la Réserve naturelle alors elles peuvent s'y référer. C'est un territoire qui concerne tout le monde et le document permet de mieux comprendre les actions qui sont conduites. Parfois, il peut y avoir des incompréhensions. Là, le document permet de se renseigner. Cela relate nos actions de façons synthétiques et si les gens ont des questions ils peuvent prendre contact avec nous.»

Réserve naturelle de la Haute-Chaine du Jura, 30 ans de préservation

Haute-Chaine du Jura Sanctuaire trentenaire. Depuis 1993, ce territoire, qui s'étend de la frontière franco-suisse, au pied de la Dôle, à la Cluse du Rhône, est classé par décret ministériel comme Réserve Naturelle Nationale. Pays de Gex agglomération en est le gestionnaire depuis 2003. Elle englobe les plus hauts sommets du massif du Jura: Crêt de la neige (1720 mètres), Reculet (1718 mètres), Colomby de Gex (1688 mètres) et Crêt de la Goutte (1621 mètres). Soit, 11000 hectares de nature à parcourir avec précaution. Mais à quoi sert une Réserve? Notre Réserve fait partie d'une longue liste de réserves en France. Au total, 168 autres parcelles sont préservées, 151 en métropole, 18 outre-mer. On peut notamment évoquer la première à avoir été classée: le Lac Luitel en Isère, en 1961. Ces espaces naturels protégés d'importance nationale, assurent trois missions principales: protéger les milieux naturels, les espèces animales et le patrimoine géologique; gérer les sites; sensibiliser les publics. L'équipe propre à la

Réserve de la Haute-Chaine du Jura compose de 6 agents permanents qui font appliquer la réglementation, mais également, se charge du suivi scientifique et de l'apédagogie auprès des différents publics. A noter que la durée de protection de la Réserve est illimitée dans le temps. 30 ans, et maintenant? Pour fêter dignement cet anniversaire, de nombreux événements sont organisés tout au long de cette année. La prochaine aura lieu le 14 mai avec une randonnée au Creux de Branveau. Après une montée intense au départ de Crozet, vous serez récompensé par une vue à couper le souffle dont les moindres détails pourront être décryptés grâce aux Amis de la Réserve et leurs jumelles. Le 2 septembre prochain, une journée entière sera consacrée à la Réserve. Le rendez-vous est donné au Col de la faucille dès 10 heures. Au programme, de nombreux stands, animations, randonnées pour toutes et tous, artistes et artisans. Cécile Antoine-Meyzonnade

La Réserve Naturelle Nationale en chiffres

Premièrement, la Réserve Naturelle Nationale de la Haute-Chaine du Jura (RNNHCJ), c'est 11000 hectares de nature à parcourir avec précaution. C'est la 4e Réserve naturelle la plus grande de France métropolitaine. Elle englobe les plus hauts sommets du massif du Jura: Crêt de la neige (1720 mètres), Reculet (1718 mètres), Colomby de Gex (1688 mètres) et Crêt de la Goutte (1621 mètres). L'équipe propre à la RNNHCJ se compose de 6 agents permanents, 1 chargée de mission scientifique et 1 ETP animation du service Education à l'environnement (EVPDD) de Pays de Gex agglomération, qui font appliquer la réglementation, mais également, se chargent du suivi scientifique et de la pédagogie auprès des différents publics. Depuis mai 2003, Pays de Gex Agglomération en est le gestionnaire, sous tutelle du ministère de l'environnement et de la préfecture de l'Ain

La Dauphiné Libéré

Actu locale Ain

Pays de Gex

La Réserve naturelle nationale du Haut Jura a fêté son trentenaire

La Réserve naturelle nationale du Haut Jura était en fête ce samedi pour le trentenaire du site gessien. L'occasion de revenir sur l'histoire de cette réserve et les différentes actions et animations proposées.

Avec la complicité de la météo, la Réserve naturelle nationale de la haute chaîne Haut Jura a fêté ses 30 ans. Cette dernière est née en 1993 de la volonté, de la ténacité d'une poignée de pionniers attachés à la protection de la nature, et précurseurs en matière d'environnement.

Samedi matin, il y avait une foule d'élus, d'amis de la Réserve et des habitants, réunis autour de l'Office national des forêts, des alpagistes, des gens de la Réserve au col de la Faucille, pour marquer de façon significative cet anniversaire, sans en gommer les incertitudes climatiques. Une gerbe d'allocutions, toutes empreintes de promesses d'avenir, de projets pour cet espace protégé de 11 000 hectares, s'étendant sur 17 communes, en faisant une quatre des plus importantes de France.

Une remarquable exposition, aussi faunistique qu'artistique et une foultitude d'animations ont mis en valeur les diverses activités de cette Réserve et ont capté l'attention des nombreux visiteurs, profitant de cette journée anniversaire, pour découvrir les objectifs et



Les élus locaux ont pris connaissance des projets de la Réserve naturelle nationale du Haut Jura. Photo Le DL/G.D.

les activités proposées, en relation avec le ski et le tourisme.

« Des compromis douloureux consentis au départ »

Johann Rosset, conservateur qui a ouvert les joutes oratoires, a évoqué le rôle scientifique majeur du lieu, alors que Pierre-Marie Laurent, ancien président, rappelait la longue genèse de la création et ses difficultés.

Patrice Dunand, président de Pays de Gex Agglo, le gestionnaire du lieu, a lui salué « la réussite faite de compromis parfois douloureux, consentis au

départ. »

Chantal Mauchet, la préfète de l'Ain, a conclu les propos, en parlant de l'apport de l'État, alors que Muriel Bénier, conseillère départementale, et Aude Etcheberry, conseillère régionale, mettaient en relief le rôle respectif du Département et de la Région, puis Olga Givernet, députée, s'est également exprimée.

Du côté des associations environnementales, on s'est appuyé sur « une opération de promotion de Pays de Gex Agglo » ou sur « l'absence de réponses de l'État sur le site sensible de Chauvilly ».

● Gérard Dous

Gex • Tout savoir sur la réserve de la Haute Chaîne du Jura



Archives photo Le DL/M.I.

Depuis un peu plus dix ans, une exposition en accès libre dévoilant en miniature les 11 000 hectares de la réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura (l'une des plus grandes de la France métropolitaine) de la Dôle au Fort l'Écluse, est ouverte à la visite.

Exposition. Vendredi 16 juin, de 15h à 17h, salle annexe au siège de Pays de Gex Agglo. Accès libre.

Le Progrès

Mijoux • Une journée festive pour les 30 ans de la réserve naturelle de la haute chaîne du Jura

Animations nature, présence d'artistes et producteurs locaux, randonnées thématiques ou encore expositions photos.

Samedi 2 septembre, de 10 à 18 heures, le col de la Faucille va vibrer au rythme de l'anniversaire de la réserve naturelle de la haute chaîne du Jura qui a 30 ans. L'événement est organisé par Pays de Gex Agglo, qui assure la gestion de ce site. Le programme de cette journée se veut à la hauteur de ce vaste espace de 11 000 hectares. Les animations seront assurées par les nombreux partenaires à l'instar de l'ONF (Office national des forêts), les Amis de la réserve naturelle, le syndicat mixte des montagnes du Jura, le Parc naturel régional du Haut-Jura ou encore le Syndicat national des accompagnateurs en montagne. Toutes les infrastructures (tyrolienne, luge d'été...) seront ouvertes au public.

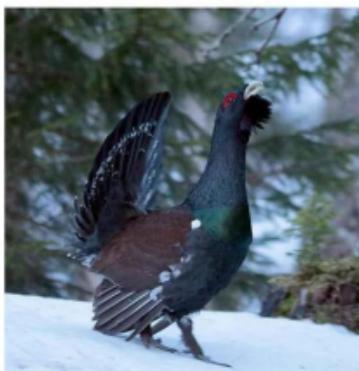
Francebleu.fr

<https://luqi.fr#/diffusion/budget/a2t2p000000Yv3PAAS/preview/audio/60000000230127119>

La Réserve naturelle nationale du Haut Jura fête ses 30 ans

NATURE En 1993, le décret officialisant la création du site a été signé par Ségolène Royal, ex-ministre de l'environnement.

Déjà trois décennies ! La Réserve naturelle nationale de la Haute chaîne du Jura (RNNHCJ) est une fierté du Pays de Gex. Cet ensemble de 11 000 hectares, situé entre 580 et 1 720 mètres d'altitude, qui s'étire de la Dôle à la frontière franco-suisse à la cluse du Rhône, s'étend sur 17 des 27 communes du territoire. C'est aussi la tour de contrôle de l'ensemble du massif jurassien, puisqu'il abrite ses plus hauts sommets : le Crêt de la Neige (1 720 mètres) ou le Reculet (1 718 mètres). Autre titre, et pas des moindres, la RNNHCJ caracole à la 4^e place des réserves naturelles en France métropolitaine en



Le Grand Tétrard fait partie des animaux emblématiques de la Réserve.

Photo : Valentin NIVET-MAZEROLLES.



À 1 720 mètres d'altitude, le Crêt de la Neige est l'un des plus hauts sommets de la réserve naturelle. Photo : Pays de Gex agglo

termes de superficie.

UNE HISTOIRE REMONTANT AUX ANNÉES 1960

L'acte de naissance de la RNNHCJ a été signé en 1993. Mais l'histoire de la protection de ce site a commencé dans les années 1960, avec une première proposition formulée par des acteurs

locaux. L'association gessienne de défense de la nature propose la création d'une « zone à caractère pittoresque », avant de demander en 1977 la création d'une réserve naturelle.

En 1985, l'association des Amis de la réserve dépose son projet. Un groupe Montagne, formé d'élus, est constitué pour élaborer le projet de réserve naturelle. Présenté devant le Conseil national de protection de la nature en 1991, il reçoit un avis favorable. Le 26 février 1993, un décret

ministériel officialise la création de la RNNHCJ. « Quand nous nous battions, à l'époque, pour la préservation de ce site que nous trouvions exceptionnel, personne ne nous prenait vraiment au sérieux. Peu d'élus adhéraient à notre combat », se souvient l'un des membres fondateurs des Amis de la réserve.

Gérée au départ par une association, la Communauté de communes du Pays de Gex [ancêtre de Pays de Gex agglo] en prend les rênes en 2003. Gestion, préservation et sensibilisation : tels sont les trois maîtres-mots autour desquels s'articulent les actions de la collectivité depuis 20 ans. Pour se conformer à sa mission, plusieurs conventions de partenariat sont signées avec notamment : le Parc naturel régional du Haut Jura, l'Office national des forêts (ONF) ou encore le Conseil départemental de l'Ain. Ce qui se traduit entre autres, par la création de plans de circulation sur le site, la mise en place des Zones de quiétude de la faune sauvage (ZQFS), le suivi de la population de lynx boréal ou encore les actions d'éducation à l'environnement auprès des scolaires et du grand public.

Le 2 septembre 2023

Pour ce 30^e anniversaire, Pays de Gex agglo et ses partenaires organiseront une journée festive, tout public, au col de la Faucille. Une trentaine d'animations prévues : sorties nature, visite de la maison de la réserve ou encore conférences.

OÙ SORTIR
CET ÉTÉ



Jeudi 31 août 2023 1,90 euro - N° 35

Le Pays Gessien

**Bientôt cinquante logements
en plus au cœur du village**

VERSONNEX P. 4

**Le marquis de Villette,
un ami de Voltaire
quelque peu turbulent**

FERNEY-VOLTAIRE P. 8

HAUTE CHAÎNE DU JURA

**La Réserve naturelle
a 30 ans,
et maintenant ?**



P. 2-3

Passé, présent, futur... la Réserve naturelle à l'épreuve du temps

Cette année, en 2023, la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura souffle ses 30 bougies. Une occasion pour dresser un bilan des années passées tout en se projetant vers l'avenir.

DOSSIER RÉALISÉ PAR CÉCILE ANTOINE-MEYZONNADE

HAUTE CHAÎNE DU JURA

Désormais trentenaire, ce sanctuaire a traversé les années, remplissant au mieux ces trois missions : protéger les milieux naturels, les espèces animales et le patrimoine géologique ; gérer les sites ; sensibiliser les publics.

Aujourd'hui connue et reconnue, la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne (RNNHCJ) du Jura a mis du temps à trouver sa place.

26 février 1993,
naissance de la Réserve

Si le 26 février 1993 marque la naissance de la Réserve naturelle telle qu'on la connaît, il a fallu de nombreuses années et débats pour que cette entité prenne vie. Dès les années 60, certains réfléchissent à créer un espace protégé sur notre

territoire. Une idée freinée à l'époque, puis rejeté en 1984 par les communes, alors qu'une charte constitutive a été rédigée.

Une fois la Réserve naturelle créée, ces acteurs ont parfois dû batailler pour que celle-ci soit considérée, comme nous l'a confié Johann Rosset, conservateur de la Réserve : « Pendant un temps, il fallait toujours justifier l'existence de la Réserve naturelle, on avait souvent des discours qui décriaient sa raison d'être. Ça existe toujours, mais ça a beaucoup changé. »

En atteste la fréquentation de la Réserve naturelle qui ne cesse d'augmenter chaque année : « Nous ne sommes pas dans une surfréquentation comme dans les Alpes, mais il est vrai que le nombre de visiteurs a largement augmenté depuis quelques années. »

Le temps de l'adaptation
et de la résilience

Avoir 30 ans en 2023, c'est avoir acquis assez d'expérience pour s'adapter au

mieux à son époque.

« La Réserve naturelle joue ce rôle de laboratoire à ciel ouvert, indique le conservateur. D'un côté, elle a pour fonction de préserver la biodiversité du site et de l'autre, de comprendre les phénomènes actuels et mettre en place des actions concrètes pour limiter les impacts sur la nature. »

Un exemple parmi d'autres, l'installation de stations météorologiques en 2015. Ces dernières permettront d'analyser plus finement les conséquences de la pluie, du vent, des changements de températures, sur la faune et la flore.

Se préparer
pour demain

« Pendant une bonne partie de ces 30 ans, ça a été un long parcours d'installations et de prise en considération, atteste Johann Rosset. L'avenir permettra d'aller encore plus loin dans la prise en considération de la Réserve naturelle, que ce soit d'un point de vue touristique, parce qu'une Réserve est une vraie plus-value sur un territoire, mais



Bonne nouvelle, la durée de protection de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura est éternelle

également sur l'aspect éducatif d'expertise. On peut apporter des solutions pour l'avenir. »

Pour Johann Rosset, prendre davantage en compte ce que nous apprend la Réserve naturelle permettra également de mieux anticiper les dérèglements climatiques à venir : « Nous devons tous nous en occuper des sujets comme la chute de la biodiversité, les phénomènes d'eau ; dans les 30 ans à venir, j'espère que l'on s'appuiera sur les espaces protégés comme la Réserve pour ne pas reproduire les mêmes erreurs et régler. »

7 règles à respecter dans l'enceinte de la Réserve



Pas de chiens dans la Réserve, même en laisse. (Nicolas Gascard)

Lorsque vous foulez les sentiers de la Réserve, des règles s'appliquent. Et bien que pour certains elles paraissent couler de source, une piqûre de rappel est toujours la bienvenue pour d'autres.

Chiens interdits

Ami des toutous, il vous est interdit de promener votre chien et ce, même tenu en laisse. Leur odeur, bruit et autre grattage pourraient perturber faune et flore.

Véhicules à moteurs interdits

Seuls les véhicules munis d'une carte de circulation spécifique sont autorisés à y circuler.

Cueillette de plantes et de fossiles interdite

De nombreuses plantes sont protégées, donc pas touche ! De même pour les fossiles et

ossements qui font partie intégrante de la vie de la Réserve.

Camping interdit

Il est interdit de camper dans l'enceinte de la RN. Cependant, si vous souhaitez passer une nuit romantique sous les étoiles, le bivouac sans abris est autorisé.

Feu interdit

Les conséquences pourraient être catastrophiques, surtout en période de sécheresse.

Déchets interdits

Même s'il n'y a pas de poubelles, préférez salir votre sac à dos plutôt que la nature.

Bruits interdits

Se balader dans la Réserve est synonyme de calme et de reconnexion à la nature, laissez donc vos meilleures reprises karaoké à la maison.

La Réserve Naturelle Nationale en chiffres

Premièrement, la Réserve Naturelle Nationale de la Haute-Chaîne du Jura (RNNHCJ), c'est **11 000 hectares de nature** à parcourir avec précaution. C'est la **4^e** Réserve naturelle la plus grande de France métropolitaine.

Elle englobe les plus hauts sommets du massif du Jura : Crêt de la neige (**1 720 mètres**), Reulet (**1 718 mètres**), Colomby de Gex (**1 688 mètres**) et Crêt de la Goutte (**1 621 mètres**).

L'équipe propre à la RNNHCJ se compose de

6 agents permanents, 1 chargée de mission scientifique et 1 ETP animation du service Education à l'Environnement (EVPDD) de Pays de Gex agglo, qui font appliquer la réglementation, mais également, se chargent du suivi scientifique et de la pédagogie auprès des différents publics.

Depuis mai 2003, Pays de Gex Agglo en est le gestionnaire, sous tutelle du ministère de l'Environnement et de la préfecture de l'Ain.



Johann Rosset travaille à la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura depuis 8 ans ; il en est le conservateur depuis 9 ans.

Le dossier de la semaine



169 Réserves naturelles nationales en France

Notre Réserve fait partie d'une longue liste de réserves en France. Au total, 168 autres espaces sont préservés, 151 en métropole, 18 outre-mer. Soit 171 089 975 hectares protégés.

On peut notamment évoquer la première à avoir été classée : le Lac Lébal en Isère, en 1961. Pour plus d'informations, rendez-vous directement sur le site officiel :

www.reserves-naturelles.org

Et pour notre Réserve naturelle, rendez-vous sur : www.rnn-hautechainedujura.fr/

s. (RNNHCJ)

PNR ou Réserve naturelle nationale, quelle différence ?

Deux espaces protégés, deux réglementations. D'après la préfecture de notre région, un parc naturel régional (PNR) se définit comme « un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine ». En France, on en recense 58, dont le PNR du Haut-Jura. Ce qui différencie la Réserve naturelle d'un PNR, c'est donc la protection : « Il n'y a pas de règlement particulier dans un PNR, mais ça

obéit à une charte signée par les communes, détaille Johann Rosset. L'idée est davantage de valoriser un patrimoine naturel avec une vocation économique, touristique, humaine. » Dans une Réserve naturelle, le cœur des préoccupations est la préservation des enjeux écologiques, de la biodiversité. « Une équipe est donc dédiée avec des missions de police pour faire appliquer cette réglementation. » A noter, le PNR du Haut-Jura et la Réserve naturelle travaillent ensemble sur de multiples sujets. Une convention de partenariat est en place depuis plusieurs années.



Les agents de la Réserve ont le pouvoir de vous verbaliser si vous ne respectez pas la réglementation. (RNNHCJ)



7 randonnées à thèmes sont organisées tout au long de la journée du 2 septembre. (OTI Pays du Gex station Monts Jura)

Venez célébrer les 30 ans le 2 septembre prochain !

Bien que la Réserve naturelle ait officiellement fêté ses 30 ans le 26 février dernier, c'est le samedi 2 septembre qui a été choisi pour célébrer cet anniversaire comme il se doit. « Ces 30 ans de la RN, c'est aussi l'occasion de remercier et rendre hommage à toutes les personnes qui ont œuvré, de près ou de loin, à sa mise en place et à sa pérennité », insiste Johann Rosset.

Le rendez-vous est donc donné au Col de la faucille dès 10 h, et ce, jusqu'à 18h. Au programme, de nombreux stands d'artistes et artisans, animations, randonnées pour toutes et tous.

Enfants ou adultes, vous trouverez forcément une activité à votre goût. Pour les amoureux de la marche, 7 randonnées thématiques seront à parcourir. Rendez-vous, pour la première, à 10h, afin de découvrir les secrets du lieu avec Laurent Lathuillière du conseil scientifique de la RN. Pays de Gex Agglo sera évidemment présent, et notamment pour une activité étonnante : un escape game botanique. Autre atelier inédit, la réalisation d'empreintes de lynx en argile. Inscriptions et agenda de toutes les activités sur le site de la Réserve naturelle.

La Gazette de Pays de Gex agglo

La RNN Haute Chaîne du Jura souffle ses 30 bougies !

Pour l'occasion et au-delà de son programme d'animations habituel, la RNNHCJ propose en 2023 des animations spécifiques aux 30 ans, en lien avec son gestionnaire Pays de Gex agglo et plusieurs de ses partenaires. Ainsi, une trentaine d'animations seront offertes sur l'ensemble du territoire de la RNNHCJ. Sorties nature, visite de la Maison de la Réserve ou encore conférences. Parmi les nombreuses animations, la SFPEM et notamment Léa Lange, docteure en écologie comportementale et chargée de mission communication Lynx, vous convient au webinaire « A la découverte du Lynx boréal » le 7 juin 2023 de 18h à 20h. Inscription [ici](#).

La RNNHCJ vous donne, par ailleurs, rendez-vous le samedi 2 septembre 2023 à l'occasion d'une journée festive. Programme complet des animations « 30 ans de la Réserve naturelle » [ici](#).

Rebecca ANWEILLER, RNNHCJ



À VOTRE SERVICE

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA HAUTE CHAÎNE DU JURA

Le Pays de Gex regorge de multiples trésors... parmi ceux-ci, le plus grand, le plus beau et le plus resplendissant est... la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura (RNNHCJ) !

Avec près de 11 000 hectares, elle compte parmi les plus grandes de France métropolitaine (4^{ème} en surface). Allant de 580 m à 1 720 m d'altitude, le contraste altitudinal procure à ce territoire une grande diversité floristique et faunistique. Les paysages et les milieux qui la composent sont variés et les espèces qui y vivent sont tout aussi remarquables que fragiles.

Si vous êtes chanceux, vous pouvez l'admirer depuis la fenêtre de votre bureau.

Accueillant au fil des saisons à la fois promeneurs, professionnels (alpagistes, forestiers, etc.), chasseurs et naturalistes, la Réserve naturelle est un territoire accessible où de nombreux usages cohabitent.

La préservation de ce territoire d'exception dépend, entre autres, du comportement de chacun. Il mérite que vous restiez sur les sentiers, que le chien soit laissé à la maison et la voiture sur l'aire de stationnement prévue à cet effet. Vous découvrirez alors, en toute sérénité, les innombrables curiosités et richesses de la Haute Chaîne du Jura.

Afin de préserver cet espace emblématique, sept agents et une Éducation, valorisation et promotion du développement durable (EVPDD) travaillent à temps plein et ont plusieurs missions :

- Gérer, en réalisant des inventaires et des suivis scientifiques afin d'améliorer la connaissance et préserver le patrimoine biologique de ce territoire.
- Protéger la biodiversité, en cadrant les activités humaines
 - o Instruire des demandes de travaux/manifestations
 - o Mener des missions de police

de l'environnement : certains agents de la Réserve naturelle sont donc assermentés, placés sous l'autorité du Procureur de la République.

• Sensibiliser et éduquer à l'environnement à travers plusieurs animations scolaires et grand public réalisées notamment par le service EVPDD mais également au travers des conférences, des sorties de terrain, des rencontres avec les usagers et les acteurs socio-économiques, ...

Cette année, est une année festive pour la RNNHCJ ! Elle fête ses 30 bougies !

Au-delà de son programme d'animations habituel, la Réserve naturelle propose en 2023, en corrélation avec son gestionnaire, des animations spécifiques gratuites, en lien avec ses différents partenaires tels que les Amis de la Réserve naturelle, son conseil scientifique, l'Office national des Forêts, le Parc naturel Régional du Haut-Jura, l'Office du tourisme intercommunal, la Société d'économie montagnarde de l'Ain, la Société française pour l'étude et la protection des mammifères... Retrouvez le programme complet sur le site internet !

De plus, l'Agglo et toute l'équipe de la RN vous invitent à venir fêter, tous ensemble, cet anniversaire le 2 septembre prochain au Col de la Faucille ! Le Col s'anima toute la journée autour de plusieurs activités telles que des stands, des animations, un escape game, des randonnées thématiques...

Si vous souhaitez valoriser un quelconque talent (photos, peinture, poèmes, sculptures,...) sur la thématique de l'environnement, n'hésitez pas à venir dans les bureaux de la RNN pour vous faire connaître ;-)

Pays de Gex - La Réserve naturelle nationale du Haut Jura fête ses 30 ans



À 1 720 mètres d'altitude, le Crêt de la Neige est l'un des plus hauts sommets de la réserve naturelle. - Photo : [Pays de Gex agglo](#)

En 1993, le décret officialisant la création du site a été signé par Ségolène Royal, ex-ministre de l'environnement.

Déjà trois décennies ! [La Réserve naturelle nationale de la Haute chaîne du Jura](#) (RNNHCJ) est une fierté du Pays de Gex. Cet ensemble de 11 000 hectares, situé entre 580 et 1 720 mètres d'altitude, qui s'étire de la Dôle à la frontière franco-suisse à la cluse du Rhône, s'étend sur 17 des 27 communes du territoire. C'est aussi la tour de contrôle de l'ensemble du massif jurassien, puisqu'il abrite ses plus hauts sommets : le Crêt de la Neige (1 720 mètres) ou le Reculet (1 718 mètres). Autre titre, et pas des moindres, la RNNHCJ caracole à la 4^e place des réserves naturelles en France métropolitaine en termes de superficie.

Une histoire remontant aux années 1960

L'acte de naissance de la RNNHCJ a été signé en 1993. Mais l'histoire de la protection de ce site a commencé dans les années 1960, avec une première proposition formulée par des acteurs locaux. L'association gessienne de défense de la nature propose la création d'une "zone à caractère pittoresque", avant de demander en 1977 la création d'une réserve naturelle.

En 1985, l'association des Amis de la réserve dépose son projet. Un groupe Montagne, formé d'élus, est constitué pour élaborer le projet de réserve naturelle. Présenté devant le Conseil national de protection de la nature en 1991, il reçoit un avis

Le Messager

Réserve Naturelle de la Haute-Chaine du Jura, 30 ans de préservation

C'est exactement le 23 février 1993 que la Haute-Chaine du Jura a été classée Réserve Naturelle Nationale. Une bonne excuse pour rappeler l'intérêt et le fonctionnement de ce territoire à protéger.

Son anniversaire trentenaire. Depuis 1993, ce territoire, qui s'étend de la frontière franco-suisse, au pied de la Dôle, à la Cluse du Rhône, est classé par décret ministériel comme Réserve Naturelle Nationale. Pays de Gex agglomération en est le gestionnaire depuis 2003.

Elle englobe les plus hauts sommets du massif du Jura : Crêt de la neige (1720 mètres), Reculet (1718 mètres), Colomby de Gex (1688 mètres) et Crêt de la Goutte (1621 mètres). Soit, 11 000 hectares de nature à parcourir avec précaution.

Mais à quoi sert une Réserve ?

Notre Réserve fait partie d'une longue liste de réserves en France. Au total, 168 autres parcelles sont préservées, 151 en métropole, 18 outre-mer. On peut notamment évoquer la première à avoir été classée : le Lac Luitel en Isère, en 1961.

Ces « espaces naturels protégés d'importance nationale », assurent trois missions principales : protéger les milieux naturels, les espèces animales et le patrimoine géologique ; gérer les sites ; sensibiliser les publics. L'équipe propre à la Réserve de la Haute-Chaine du Jura se compose de 6 agents permanents qui font appliquer la réglementation, mais également, se charge du suivi scientifique et de la pédagogie auprès des différents publics.

A noter que la durée de protection de la Réserve est illimitée dans le temps.

30 ans, et maintenant ?

Pour fêter dignement cet anniversaire, de nombreux événements sont organisés tout au long de cette année.

La prochaine aura lieu le 14 mai avec une randonnée au Creux de Branveau. Après une montée intense au départ de Crozet, vous serez récompensé par une vue à couper le souffle dont les moindres détails pourront être décryptés grâce aux Amis de la Réserve et leurs jumelles.

Le 2 septembre prochain, une journée entière sera consacrée à la Réserve. Le rendez-vous est donné au Col de la faucille dès 10 heures. Au programme, de nombreux stands, animations, randonnées pour toutes et tous, artistes et artisans.

Retrouvez l'agenda de toutes les activités « anniversaire », rendez-vous directement sur le site de la Réserve

Des enjeux climatiques à anticiper

En février dernier, un nouveau record peu réjouissant a été battu en France : pendant 32 jours, pas une goutte de pluie n'est tombée sur le sol. C'était la première fois qu'une donnée pareille était enregistrée depuis 1959, débuts des enregistrements météorologiques.

Pas de quoi se réjouir pour les mois prochains à la Réserve... L'année passée déjà, l'inquiétude du conservateur de la Réserve nationale, Johann Rosset était palpable, quoique prévisible.

« Pour toutes les personnes qui travaillent dans l'environnement, qui ont une formation en biologie ou en écologie, ce qui se passe aujourd'hui, malheureusement, ce n'est pas une surprise, nous avait-il confié en août dernier. Après, on peut espérer réveiller les consciences car il n'est jamais trop tard pour bien faire, changer nos habitudes et certaines de nos pratiques. »

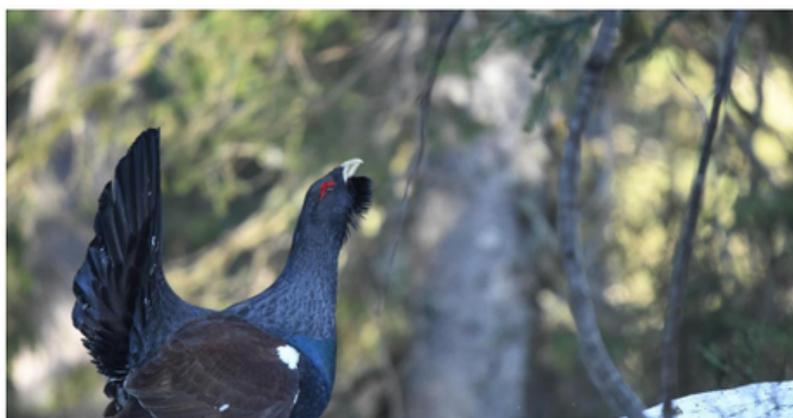
Si l'avenir de notre territoire vous intéresse ou vous préoccupe, rendez-vous le 8 juin prochain pour une conférence intitulée «Le changement climatique, connaissances et adaptation !» Pendant deux heures, le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et l'Agence alpine des territoires seront au siège de Pays de Gex agglo et tenteront de vous en apprendre plus sur les mécanismes du changement climatique, ses répercussions aux échelles nationale et locale. Deux heures intenses qui vous permettront de connaître les différentes « pistes d'action existantes, collectives et individuelles, pour s'adapter et lutter contre ce changement climatique ».



La Réserve nationale de la Haute-Chaine du Jura s'étend sur 11 000 hectares et 17 communes. (RNNHCJ) Il n'est évidemment pas interdit de se promener au sein de la Réserve, mais il est nécessaire de respecter la faune et la flore et de suivre les chemins, comme ici, sur les Crêtes du Jura. Et toujours sans son chien, même en laisse.



La Réserve nationale de la Haute-Chaine du Jura s'étend sur 11 000 hectares et 17 communes. (RNNHCJ) Il n'est évidemment pas interdit de se promener au sein de la Réserve, mais il est nécessaire de respecter la faune et la flore et de suivre les chemins, comme ici, sur les Crêtes du Jura. Et toujours sans son chien, même en laisse.



Amis de la Réserve naturelle

Bonjour les Ami.es !

Au nom du CA des ARN, je suis heureuse de vous transmettre le programme complet de la **journée festive du 2 septembre au col de la Faucille** (que vous avez tou.tes bloquée sur votre agenda !) pour célébrer les **30 ans de la Réserve Naturelle** qui nous est chère. Vous trouverez toutes les informations sur le site de la Réserve, à la page suivante : <https://www.mn-hautechainedujura.fr/venez-feter-les-30-ans-de-la-reserve-naturelle/>



Venez nous rencontrer et découvrir la nature de façon ludique autour du **stand des ARN et de FNE** (France Nature Environnement). Vous pourrez notamment vous entraîner à identifier les traces et indices de présence des animaux, dans le prolongement de l'atelier et de la sortie que nous avons partagé.es en début d'année.

Si vous souhaitez animer le stand un moment à nos côtés, pour échanger avec les visiteurs sur notre belle association, n'hésitez pas à vous faire connaître, l'équipe d'animation des ARN vous accueillera avec plaisir !

L'après-midi, Riwal vous fera découvrir le monde merveilleux de la géologie, entre roches et paysages, sur le site-même de la Faucille. Pour ma part, je proposerai deux ateliers « **fresque de la biodiversité** » (<https://www.fresquedelabiodiversite.org/>) pour comprendre ensemble la réalité du vivant dont nous faisons partie, sous ce terme omniprésent mais parfois incompris. Les **inscriptions sont ouvertes** dès maintenant pour l'atelier du matin (marjo.lathuilliere@yahoo.fr). Pour les autres activités, vous pourrez vous inscrire en arrivant sur le site !

Pour celles et ceux qui auraient manqué l'occasion en juin, Pierre-Maurice profitera de sa venue dans la région pour vous proposer à nouveau une **visite commentée de l'exposition permanente de la Réserve**, dans les locaux de Pays de Gex Agglomération (vendredi 1er septembre de 15h à 17h) ainsi qu'une sortie pour **apprendre à lire ce que les paysages jurassiens ont à nous apprendre**, cette fois-ci avec l'oeil du géographe (dimanche 3 septembre, toujours au col de la Faucille, de 9h30 à 16h, avec un 2ème départ possible à 11h).

Pour ces deux animations, **pensez à vous inscrire** dès maintenant (marjo.lathuilliere@yahoo.fr) en précisant le nombre de personnes pour la visite et/ou la sortie et en donnant un numéro de téléphone portable, si possible.

Au plaisir de vous retrouver début septembre,

Marjorie Lathuillère

Jeudi 9 novembre 2023 1,30 euro - N° 45



DECOUVREZ NOS PAGES
ÉCOLES ET FORMATIONS
**SPÉCIAL
ORIENTATION**

Le Pays Gessien

Secteur France de l'aéroport, le contrôle de sûreté ferme

GENÈVE P. 6

Agence BASTIEN
Immobilier

TRANSACTION IMMOBILIERE
GESTION LOCATIVE
PROMOTION

www.agencebastien.fr
SITE MIS À JOUR QUOTIDIENNEMENT

Depuis 1976 Depuis 1976

Rue des Bains 101 face au casino
1201 Genève Suisse ☎ 04 50 26 72 41

273, route France - Meyrin
1218 Meyrin Suisse ☎ 04 50 20 30 70



Le loup chez nous : tueur ou sauveur ?

P. 2 À 4

Le loup chez nous : ami ou ennemi ?

Le retour du loup n'est pas sans poser problème. Pour les éleveurs, c'est un non-sens de le protéger. Pour d'autres, c'est un élément favorable à la biodiversité et à l'équilibre de la faune sauvage.

DOSSIER RÉALISÉ PAR GILLES MOINE

PAYS DE GEX/ PAYS BELLEGARDIEN

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ne fait pas l'unanimité, le retour du loup sur nos territoires, du Pays de Gex au pays bellegardien en passant par la vallée de la Valserine et Haut Jura...

Une présence qui s'affirme

D'abord timide, voilà quelques années, sa présence s'est aujourd'hui largement affirmée dans les secteurs cités - n'en a-t-on pas vu traverser la rue principale de Chézery ? - et bien plus largement encore.

Le sujet étant sensible, avec les défenseurs du loup d'un côté et ses détracteurs de l'autre, les services de l'Etat sont longtemps restés très discrets sur ce phénomène. Il est vrai qu'il fallait du recul avant de se prononcer, le temps de rassembler des informations, d'analyser la situation. Une situation qui a

d'ailleurs très vite évolué, au rythme du déploiement des meutes sur le massif, et des incidences sur les milieux sauvages et agricoles. Même si les prédatons sur le cheptel domestique, ovins et bovins, restent limitées (lire par ailleurs), les éleveurs sont inquiets.

Rencontre sous tension

En mai dernier, une rencontre légèrement sous tension a eu lieu sur le sujet à Thoiry entre les éleveurs, les représentants de l'Etat et d'autres acteurs du domaine comme les spécialistes de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura. A son issue, la Société d'économie montagnarde de l'Ain (SEMA), section de la chambre départementale de l'Ain basée à Bellegarde (Valserhône), indiquait par la voix de Léa Gauthier, technicienne, qu'en 2022, « les attaques de loup sur le massif jurassien s'élevaient à 107 », le plus grand nombre de victimes étant des bovins.

« Les passages réguliers d'individus sur le secteur nord de la Haute Chaîne, poursuit le rapport, inquiètent les alpagistes et les éleveurs qui redoutent la nuisance à l'herbe et la montée en alpage. Plusieurs d'entre eux évoquent un possible abandon des alpages en cas de prédation, selon le président des alpagistes de l'Ain et Thoirysien Alain Carrichon, car ce serait une grande perte pour la Haute Chaîne du Jura. »

« Faudra le réguler ! »

Le même homme, très remonté, nous confiait à l'époque : « A la première bête tuée, nous n'hésiterons pas à aller manifester devant la sous-préfecture. Pour moi, le loup, c'est un tueur, il n'attaque pas que pour manger. Nos anciens avaient de bonnes raisons de l'éradiquer. Aujourd'hui, on le protège, c'est dingue ! Le loup n'a pas sa place dans notre petit espace. Faudra le réguler. » Ce qui n'est pas exclu (lire par ailleurs).

La SEMA relativise. « Des échanges concernant les dispositifs de protection des troupeaux bovins ont lieu. La plupart de ces dispositifs



Cliché pris par un piège photographique. ©RNN de la Haute Chaîne du Jura

restent expérimentaux, il existe encore peu de retours d'expérience. »

Adrien Bourlez, président de la SEMA, précisait alors que « le Plan National Loup ne prévoit pas de financement pour la protection des troupeaux bovins, car ils sont reconnus de fait non protégés. Seuls les éleveurs ovins et caprins peuvent bénéficier de ces aides, notamment pour l'achat de filets ou de chiens de protection. »

La SEMA a aussi rappelé aux éleveurs la procédure à suivre en cas d'attaque de loup. Pour le président des alpagistes, « il est nécessaire que les éleveurs restent unis et se soutiennent en cas d'attaque. »

Une attaque aux Molunes

Samedi 26 octobre entre 9h50 et 11h15, une attaque de loup a eu lieu à Septmoncel-Les Molunes, entre Lajoux et Les Moussières, dans un parc situé le long de la RD 292, où paissaient plusieurs dizaines de brebis. L'animal, d'abord égaré, a été entraîné sur une trentaine de mètres et partiellement dévoré. Nous avons pu le constater de nos propres yeux.

Quand il a eu connaissance du forfait, le propriétaire du troupeau a rentré ses bêtes en laissant la carcasse sur place afin que la Direction départementale du Territoire puisse effectuer les vérifications d'usage. Selon Raphaël Perrin, le maire, il s'agit à 99 % d'une attaque de loup ; la préfecture du Jura se veut plus modérée en alléguant « qu'une attaque de loup n'est pas à exclure ».

18 attaques dans l'Ain depuis janvier 2023

La préfecture de l'Ain nous donne de plus amples précisions sur la situation du loup dans le département.

A ce jour, une cinquantaine de départements français sont concernés par des attaques dites « sur bétail » pour lesquelles la responsabilité du loup n'est pas exclue. Le département de l'Ain en fait partie, mais les prédatons sur troupeaux domestiques (ovins et, dans une moindre mesure, bovins) imputables à ce grand prédateur restent limitées, en comparaison avec d'autres départements. Depuis le 1^{er} janvier 2023, on dénombre 18 attaques de ce type, avec 43 vic-

times.

Quelles mesures pour protéger les troupeaux ?

L'arrêté préfectoral pris annuellement permet de délimiter des cercles permettant aux exploitants agricoles d'élevages ovins et/ou caprins de bénéficier d'aides. L'arrêté préfectoral pour l'année 2023 a été signé le 24 janvier 2023. Le projet d'arrêté portant délimitation des zones d'éligibilité aux mesures de protection des troupeaux contre la prédation dans le département de l'Ain pour l'année 2024 sera étudié lors du prochain comité loup et lynx le 12 décembre 2023.

Pour l'année 2023, le département est concerné par une délimitation en cercles 2 et 3 conformément à l'arrêté du 30 décembre 2022 relatif à l'aide à la protection des exploitations et des troupeaux contre la prédation du loup et de l'ours. Ce qui permet de mobiliser des crédits en cercle 2 pour les dépenses pour les chiens de protection : achat, stérilisation et test de comportement ainsi que l'entretien ; les investissements matériels (parcs électrifiés), hors chiens ; l'analyse de vulnérabilité d'un élevage face au risque de prédation des troupeaux ; l'accompagnement technique.

En cercle 3, seules les dé-

penses pour les chiens de protection (achat, stérilisation et test de comportement ainsi que l'entretien) et l'accompagnement technique sont mobilisables.

La direction départementale des territoires a par ailleurs mis à disposition du matériel de protection (filets, batteries, piquets) auprès du syndicat ovins ainsi que l'APACEPS (Association des protections alternatives pour la cohabitation de l'élevage et de la faune sauvage) afin que lors de signalement d'attaque, une action rapide de protection puisse être mise en place au plus proche du terrain. Lire aussi page 4.



Brebis victime d'une attaque de loup fin octobre dans le Jura.

Le dossier de la semaine



L'indemnisation des éleveurs

L'indemnisation est fixée par l'arrêté du 9 juillet 2019 pris pour l'application du décret n° 2019-722 du 9 juillet 2019 quel que soit le prédateur mis en cause (loup ou lynx) en fonction de la catégorie de l'animal impacté (source préfecture). Document mis à jour le 23 juin 2023.

Selon le média Controverses - Mines, concernant les ovins : lorsqu'une brebis est attaquée directement par le loup, le berger doit commencer par prévenir les services de l'État (DDT : Direction départementale des territoires) qui viennent alors constater l'attaque. Ensuite, le berger est indemnisé en fonction du sexe et de l'âge de la brebis décédée. Ces indemnités varient entre 80 et 520 euros par tête. Ces sommes sont supérieures à la valeur marchande même des ovins.

Oui, aujourd'hui on peut tirer le loup

Nous avons interrogé les services de l'État sur la problématique du loup

Quelle est la position de la Préfecture face à la progression du loup dans nos montagnes de l'est du département ?

Il convient de rappeler que le loup est revenu naturellement en France par les cols alpins au début des années 1990. A ce jour, l'espèce est sédentarisée dans une trentaine de départements. Les premières observations de loup dans l'Ain remontent à 2003/2004. Par la suite, c'est en 2018/2019 que l'espèce y est à nouveau détectée.

L'Ain est considéré comme front de colonisation par cette espèce depuis 2019. En effet, depuis cette date, le loup est présent de manière passagère, mais récurrente, dans le département et plus particulièrement sur l'est du département.

La préfecture suit de près les dommages aux troupeaux domestiques pour lesquels la responsabilité du loup n'est pas exclue.

En connaît-on précisément la population ?

L'Office Français de la Biodi-

versité (OFB) estime le nombre de loups présent en France à 1104, mais le nombre de loups présent dans le département n'est pas connu.

Se développe-t-elle ?

Deux louveteaux viennent d'être observés au sein de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura. Ce sont les agents de cette réserve, qui participent au suivi de l'espèce en lien avec l'OFB dans le cadre du réseau national "Loup Lynx", qui ont détecté leur présence.

Il s'agit du premier cas de reproduction observé depuis plus d'un siècle dans l'Ain. La présence lupine dans le département fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des services de l'État, notamment au travers du pilotage du comité départemental loup et lynx qui aura lieu le 12 décembre prochain. Cette instance, présidée par la préfète du département, a vocation à permettre d'évoquer l'ensemble des problématiques liées à la présence concomitante de deux grands prédateurs sur le territoire aindinois.

Est-il autorisé de tirer le loup pour le réguler ? Si oui, de-



Attaque sur un biche en mai 2023 au col de la Faucille.

puis quand ?

L'arrêté inter-ministériel du 23 octobre 2020 fixe les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (Canis lupus).

Au vu des deux attaques survenues sur la commune de Mijoux, et pour faire suite à la demande de l'exploitant victime des attaques, un arrêté

préfectoral visant à effectuer des tirs de défense simple en vue de la défense de son troupeau contre la prédation du loup (Canis lupus) a été signé le 22 septembre 2023 afin d'assurer la défense du troupeau jusqu'à la descente d'estive.

D'autres demandes de tirs ont été formulées. Ces dernières ne respectant pas les mesures prévues par l'arrêté ministériel susvisé ont été refusées.

Selon la Réserve naturelle, oui, c'est possible de vivre avec le loup

Le point de vue sur le loup de la Réserve naturelle nationale de la Haute-Chaine du Jura avec Johann Rosset, conservateur de l'institution.

Quelle est la population actuelle du loup sur le massif du Jura ?

Selon nos connaissances actuelles, elle est de quatre meutes, soit 18 à 21 individus. La première est dans la zone de Marchairuz, à cheval sur la France et la Suisse ; la seconde du côté de Risoud, également transfrontalière ; la troisième au Mont-Tendre, idem. La dernière est la Réserve naturelle et la Dôle. Sur la Réserve même, nous avons au nord un couple qui a donné naissance cette année à des louveteaux, de 2 à 4, d'où l'expression de meute. Nous avons encore deux individus solitaires, le premier navigant parfois vers le nord, et le second dans la moitié sud.

Comment la réserve naturelle gère-t-elle cette nouvelle donne du retour du loup sur son territoire ?

L'arrivée d'une nouvelle espèce dans la Réserve implique automatiquement un suivi spécifique de notre part. Le retour du loup, on l'anticipait depuis longtemps. Nous avons bien en amont préparé des techniques de suivi, soit aléatoires, soit protocolaires à travers notamment les pièges photographiques.

De quelle façon ?

Aléatoires, c'est l'installation de pièges photographiques à certains endroits en fonction des indices et des informations que nous avons pu recueillir. D'où l'importance de nos échanges avec les éleveurs, les naturalistes, les forestiers, les chasseurs, ainsi que nos partenaires techniques sur le sujet.

Protocolaires, c'est l'installation de pièges photo suivant un maillage dans une zone définie, à telle ou telle période de l'année, en fonction notamment de la présence d'ongulés, proies favorites des loups : cerfs, sangliers, chevreuils, chamois... Sur ce sujet, nous travaillons en étroite collaboration avec des scientifiques spécialisés.

Dans quel but ?

Notre but, c'est de bien comprendre comment fonctionne le loup, afin de mieux gérer sa présence, ses impacts sur le milieu et l'habitat, de conseiller au mieux les victimes potentielles, à savoir les éleveurs bovins ou ovins, en termes de prévention. Nous y reviendrons.

Qu'est-ce que le loup apporte au territoire ?

Plus de points positifs qu'on le croit généralement. Le loup remplit un rôle écologique. Il assure l'équilibre de ces populations d'ongulés, limite leur prolifération et surpopulation. Concernant les cervidés, trop d'individus sont préjudiciables à la bonne santé de la forêt, dont ils peuvent modifier la structure végétative et ligneuse, dégrader la diversité et la régénération des essences, et

altérer le rendement sylvicole ; or l'économie du bois est une activité majeure dans notre région. Concernant les suidés (sangliers, Ndlr), on connaît les dégâts qu'ils peuvent causer aux cultures. Le loup attaque ses proies, les consomme, c'est un cycle naturel, d'autant plus que l'espèce est indigène (historiquement présente sur le territoire, Ndlr), non exotique donc, même si elle a disparu de chez nous depuis plus d'un siècle.

Par ailleurs, en mettant la pression sur les ongulés, le loup réduit par le stress qu'il produit leur capacité de reproduction, notamment sur les individus jeunes, c'est scientifiquement avéré. Au final, il est un excellent auxiliaire des chasseurs, qui n'ont pas toujours les moyens de faire face aux accroissements de populations dans leur rôle de gestion des espaces naturels, que ce soit des cervidés ou des sangliers.

Le point sensible n'est-il pas la cohabitation avec les éleveurs et leurs troupeaux ?

Effectivement. Même si aucune prédation d'animal domestique n'a été enregistrée sur le territoire de la réserve, il y en a eu à proximité. Notre rôle est d'améliorer la protection des troupeaux, la coexistence et la cohabitation avec les animaux d'élevage. Nous avons peu d'ovins chez nous, deux troupeaux de 600 têtes, un sur la réserve au Crêt de la Neige, l'autre au Crozat, hors réserve. Nous sommes plus concernés par les bovins.

Quelles sont les mesures de



Johann Rosset, conservateur de la réserve naturelle nationale de la Haute-Chaine du Jura.

protection que vous préconisez ?

Mixité jeunes/adultes des troupeaux, pour dissuader l'assaillant potentiel, éviter les mises bas en alpage, présence d'un berger, de chiens de protection, rassembler et parquer les bêtes la nuit, installation de gyrophares lumineux, appelés fox light... Nous effectuons par ailleurs des patrouilles nocturnes... Nous étudions la possibilité d'équiper de colliers GPS des loups pour être plus efficaces. Pour les capturer, les Norvégiens, ou encore les Croates, ont éprouvé des techniques spécifiques. Il est important de rappeler que

dans l'enceinte de la Réserve naturelle, les tirs létaux de loup sont interdits (voir conditions de tirs dans pages précédentes).

Y a-t-il un risque du loup pour l'homme ?

Il n'y a pas de risque zéro, mais il faudrait des circonstances exceptionnelles pour qu'un loup attaque un adulte ou un enfant. Selon une étude de l'office français de la biodiversité, sur 4 000 observations du loup par un humain, l'animal ne s'est montré agressif que dix fois, et il y a eu zéro attaques. A chaque fois, l'humain s'était trop rapproché de l'animal. Par ailleurs, on oublie trop

souvent que les loups "mangeurs d'hommes" du passé étaient porteurs de la rage, qui a été éradiquée chez nous.

La peur du loup, rationnelle ou irrationnelle ?

En Europe, le loup est sans nul doute l'animal qui permet le mieux de mesurer notre relation avec le monde sauvage. On l'a sacralisé, donc irrationnalisé, ce qui montre la difficulté de notre approche. Pas facile de revivre avec lui aujourd'hui. Néanmoins, c'est possible.

ENTRETIEN RÉALISÉ
PAR GILLES MONNE

Loup

Actu Lyon

Des louveteaux aperçus dans l'Ain : du jamais-vu depuis plus de 100 ans

Deux bébés loups ont récemment été observés au sein de la réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura, dans l'Ain. Ça n'était pas arrivé depuis plus d'un siècle.



Deux louveteaux ont été observés au sein de la réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura, dans l'Ain. (©RNN Haute Chaîne du Jura)

Par [Ludivine Caporal](#)

Publié le [8 Sep 23 à 12:06](#)

C'est un événement à marquer d'une pierre blanche. Récemment, deux louveteaux ont été aperçus au sein de la réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura, dans l'[Ain](#).

Selon le Département, il s'agit du « premier cas de reproduction observé depuis plus d'un siècle » sur les terres [aindinoises](#). Les deux bébés ont été découverts par les agents de la réserve.

I. L'Ain, « front de colonisation » des loups depuis 2019

Espèce protégée aux niveaux national et européen, le loup gris a recolonisé « naturellement » la France depuis le début des années 1990.

« Ses capacités de déplacement étant très importantes, des individus, souvent seuls, sont observés occasionnellement dans les départements proches des secteurs historiques de présence permanente (Alpes et Massif central) », explique le Département de l'Ain.

Depuis 2019, le territoire est d'ailleurs considéré comme « front de colonisation » par cette espèce, le loup étant présent de manière passagère mais récurrente.

II. « Une attention toute particulière » concernant la présence [lupine](#).

La présence [lupine](#) dans le département fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des services de l'État, notamment au travers du pilotage du comité départemental loup et lynx. Cette instance, présidée par la préfète du département, a vocation à permettre d'évoquer l'ensemble des problématiques liées à la présence concomitante de deux grands prédateurs sur le territoire [aindinois](#).

Fer us

AIN, JURA, LOUP, REPRODUCTION



Un des louveteaux nés dans l'Ain. Photo RNN Haute Chaîne du Jura

Une très bonne nouvelle pour la biodiversité jurassienne : deux louveteaux ont été observés dans la réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura, par des agents de la réserve.

C'est le premier cas de reproduction dans le département de l'Ain depuis plus d'un siècle. Dans l'Ain, un premier loup avait été détecté par analyse génétique en 2003. Mais depuis, plus grand chose. Il aura fallu attendre 20 ans pour y voir les premiers louveteaux. Cette reproduction consolide la récente population de loups dans le massif du Jura qui comportait jusqu'à présent 3 meutes ([Marchairuz](#), [Risoux](#), [Mont Tendre](#)).

C'est aussi une bonne nouvelle pour le loup en France car l'essentiel de la population reproductrice est concentrée dans les Alpes et les Monts Provençaux.

La population des loups dans l'Ain est amenée à croître. Nous espérons que le préfète du département mettra rapidement en œuvre des mesures de protection des troupeaux et n'ira pas au plus facile (tuer les loups) comme dans les départements voisins... Seules les méthodes de protection (surveillance humaine, chiens de protection, clôtures électriques) sont efficaces pour protéger les troupeaux.

L'Ain agricole

PRÉDATION

Loup : un premier cas de reproduction observé dans l'Ain

Margaux Legras-Maillet

Publié le 14 Septembre 2023

Pour la première fois dans l'Ain, des loups juvéniles ont été observés. D'ordinaire, l'animal est aperçu seul et occasionnellement sur le territoire. Un événement qui rappelle que le département est aujourd'hui considéré comme front de colonisation par l'espèce.



Deux juvéniles ont été observés récemment, indique la préfecture de l'Ain. Photo/RNN Haute Chaîne du Jura

FRANCE 3 AuRA

Loup : un premier cas de reproduction observé dans l'Ain depuis plus d'un siècle

Publié le 08/09/2023 à 09h19

Écrit par [Dolores Mazzola](#) et [AFP](#)



Le loup gris a recolonisé le territoire français. On en compte actuellement 1104 (image prétexte) • © PHILIPPE CLÉMENT / MAXPPP

Deux louveteaux viennent d'être observés au sein de la réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura. Ce sont les agents de cette réserve qui ont détecté leur présence, a indiqué jeudi 7 septembre la préfecture de l'Ain. Il s'agit du premier cas de reproduction observé depuis plus d'un siècle dans l'Ain.

L'annonce intervient à une dizaine de jours de la présentation du plan national Loup 2024-2029, un plan très attendu par les éleveurs.

Deux louveteaux viennent d'être observés au sein de la réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura. Ce sont les agents de cette réserve qui ont détecté leur présence. Ces agents participent au suivi de l'espèce en lien avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre du réseau national « Loup Lynx ». Il s'agit du premier cas de reproduction observé depuis plus d'un siècle dans l'Ain, a indiqué la préfecture de l'Ain dans un communiqué, ce 7 septembre 2023.

Le loup gris (*Canis lupus*) appartient à la famille des canidés. Les capacités de déplacement de cette espèce protégée en France comme dans toute l'Europe sont très importantes. "Des individus, souvent seuls, sont observés occasionnellement dans les départements proches des secteurs historiques de présence permanente (Alpes et Massif central)", précisent les services de l'État.

Cette espèce protégée a recolonisé naturellement la France depuis le début des années 1990. Le département de l'Ain est considéré comme front de colonisation par le loup depuis 2019. Depuis cette date, l'animal est présent "de manière passagère, mais récurrente, dans le département", indique la préfecture.

I. 1104 loups en France

Le nombre de loups présents en France cette année, provisoirement estimé en juillet dernier à 906, a été revu à la hausse à 1104. L'évaluation est réalisée à partir d'indices (traces, hurlements, analyses génétiques, etc.), les animaux étant très difficiles à détecter par simple observation visuelle directe, selon l'OFB.

Cette réévaluation intervient à une dizaine de jours seulement de la présentation du plan national Loup 2024-2029. La préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes est en charge la préparation de ce plan qui doit être présenté le 18 septembre. Le plan 2018-2023 arrivant à échéance, le nouveau plan 2024-2029 assorti d'un nouveau protocole de tir incluant prélèvement et défense doit être présenté par la préfète de la région au Groupe national Loup (GNL). Les mesures pour protéger l'espèce et les droits de tirs accordés à titre strictement dérogatoire pour protéger les troupeaux suscitent une grande attente chez les éleveurs, très remontés contre le prédateur.

Le loup avait disparu du territoire français dans les années 30. Il est de retour depuis la fin des années 80. Les loups n'ont pas été réintroduits, mais sont arrivés à la suite d'une recolonisation par étapes depuis les Abruzzes en Italie.

II. Le loup, "un réel danger"

Cette réévaluation de la population du loup en France intervient aussi quelques jours après [une mise en garde de la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen](#). "La concentration de meutes de loups dans certaines régions européennes est devenue un réel danger pour le bétail et, potentiellement, pour l'homme", a-t-elle indiqué le 4 septembre dernier en évoquant une possible évolution du statut de protection du loup au sein de l'Union Européenne. L'association [Ferus](#), Association nationale pour la conservation de l'ours, du loup et du lynx en France, a dénoncé "des propos gravissimes venant d'une personnalité politique de haut rang" dans un message publié sur le réseau social X (anciennement Twitter), le 6 septembre dernier.

Dans un communiqué, la Commission européenne invite "les communautés locales, les scientifiques et toutes les parties intéressées à soumettre, d'ici au 22 septembre 2023, des données actualisées sur les populations de loups et leurs impacts". Le communiqué précise : "sur la base des données collectées, la Commission décidera d'une proposition visant à modifier, le cas échéant, le statut de protection du loup au sein de l'UE et à mettre à jour le cadre juridique, afin d'introduire, lorsque c'est nécessaire, davantage de flexibilité, à la lumière de l'évolution de cette espèce".

Nature — Grande première depuis un siècle : les loups se reproduisent dans l'Ain

- Dans [Bresse-Revermont](#)
- 16h58 - 07/09/2023
- Par La Voix de L'Ain



L'un des deux louveteaux repérés dans l'Ain. - Photo : RNN Haute Chaîne du Jura

Des agents de la réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura (Ain) ont récemment repéré deux louveteaux en territoire [aindinois](#), à la veille de la présentation du plan national Loup 2024-2029.

L'événement est historique. La [réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura](#), située dans le Pays de Gex, a été témoin d'un événement remarquable le jeudi 7 septembre : la reproduction des loups. "Ce sont les agents de cette réserve, qui participent au suivi de l'espèce en lien avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre du réseau national "Loup Lynx", qui ont détecté leur présence", précise un communiqué de la préfecture de l'Ain.

Une naissance inédite au XXI^e siècle

Cette nouvelle est d'autant plus remarquable "qu'il s'agit du premier cas de reproduction observé depuis plus d'un siècle" de loup gris dans le département [aindinois](#). L'espèce est classée comme un grand prédateur et fait l'objet "d'une attention toute particulière de la part des services de l'État". L'Ain est en effet considéré comme un "front de colonisation" par l'espèce du loup depuis 2019.

Un retour progressif du loup gris

Depuis cette date, les observateurs de l'OFB et de la réserve naturelle considèrent la présence du loup comme "passagère, mais récurrente" dans le département. Cette récente observation confirme que ces animaux s'installent progressivement dans cette région, marquant ainsi un retour significatif de cette espèce.

Une naissance à l'aube d'un plan majeur

Cette heureuse naissance survient à quelques jours seulement du plan national Loup 2024-2029, attendue avec impatience par les éleveurs, très préoccupés par les défis que représente cette cohabitation entre leur bétail et le prédateur. En juillet dernier, l'estimation du nombre de loups en France a été révisée à la hausse, atteignant 1104 individus.

Le Messenger

Pour la première fois depuis plus d'un siècle, des louveteaux ont été observés dans l'Ain

Cela faisait 100 ans qu'un cas de reproduction de loup n'avait pas été observé dans l'Ain. Mais, surprise, deux louveteaux viennent d'être observés dans la réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura.



Les deux louveteaux viennent d'être observés au sein de la réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura.
- RNN Haute Chaîne du Jura

Par [Clara Rigoli](#)

Journaliste web

Publié : 9 Septembre 2023

Le loup, espèce protégée aux niveaux national et européen, a recolonisé naturellement la France depuis le début des années 1990. Elle est maintenant présente de manière régulière sur le territoire métropolitain.

I. L'Ain, front de colonisation

Les individus sont, le plus souvent, observés seuls. Le département de l'Ain est considéré comme front de colonisation par le loup depuis 2019. Depuis cette date, l'espèce est présente de manière passagère, mais récurrente, dans le département.

II. Une première en 100 ans

Seulement, aucun cas de reproduction n'avait encore été observé depuis plus d'un siècle. Fait assez exceptionnel, donc, deux louveteaux viennent d'être observés au sein de la réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura.

Le Progrès

Deux louveteaux gris sont nés dans le département, une première pour cette espèce

Alors que le loup a recolonisé naturellement la France, la naissance de louveteaux gris a été observée dans la réserve de la Haute chaîne du Jura.

Le Progrès - 07 sept. 2023 à 18:30 | mis à jour le 07 sept. 2023 à 18:53 - Temps de lecture : 2 min



Photo RNN Haute chaîne du Jura

Loup y es-tu ? Dans l'Ain, la réponse est "oui". Sa présence a été confirmée, par la voie d'un communiqué de presse de la préfecture. Deux louveteaux sont nés dans la réserve de la Haute chaîne du Jura. Une première dans le département depuis plus d'un siècle.

La présence du loup fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des services de l'État, notamment au travers du pilotage du comité départemental loup et lynx. Cette instance, présidée par la préfète du département, a vocation à permettre d'évoquer l'ensemble des problématiques liées à la présence concomitante de deux grands prédateurs sur le territoire ainois.

Un suivi très strict

Les louveteaux ont été observés au sein de la réserve naturelle nationale de la Haute chaîne du Jura. Les agents de cette réserve, qui participent au suivi de l'espèce en lien avec l'Office français de la biodiversité (OFB) dans le cadre du réseau national "Loup lynx", ont détecté leur présence.

Le loup gris est une espèce protégée aux niveaux national et européen. Il a recolonisé naturellement la France depuis le début des années 1990, à partir de la population italienne. Il est maintenant présent de manière régulière sur le territoire métropolitain. Ses capacités de déplacement étant très importantes, des individus, souvent seuls, sont observés occasionnellement dans les départements proches des secteurs historiques de présence permanente (Alpes et Massif central). L'Ain est considéré comme front de colonisation par cette espèce depuis 2019. En effet, depuis cette date, le loup est présent de manière passagère, mais récurrente, dans le département.

Un 1er cas de reproduction du loup observé dans l'Ain

07 Septembre 2023



Crédit : RNN Haute Chaîne du Jura

Deux louveteaux de la famille des loups gris viennent en effet d'être observés au sein de la réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura, située entre Bellegarde, Lélux et le Pays de Gex.

D'après la préfecture de l'Ain, ce sont « les agents de cette réserve [...] qui ont détecté leur présence ». Il s'agit du 1er cas de reproduction observé depuis plus d'un siècle dans le département, qui est considéré comme « front de colonisation de cette espèce depuis 2019 ». La préfecture rappelle que la présence du loup fait l'objet d'une attention particulière dans l'Ain.

Les précisions de la préfecture de l'Ain :

Loup : un premier cas de reproduction observé dans l'Ain

Le loup gris (*Canis lupus*) appartient à la famille des canidés, comme le chien ou le renard. Cette espèce protégée aux niveaux national et européen a recolonisé naturellement la France depuis le début des années 1990, à partir de la population italienne. Elle est maintenant | présente de manière régulière sur le territoire métropolitain.

Ses capacités de déplacement étant très importantes, des individus, souvent seuls, sont observés occasionnellement dans les départements proches des secteurs historiques de présence permanente (Alpes et Massif central). L'Ain est considéré comme front de colonisation par cette espèce depuis 2019. En effet, depuis cette date, le loup est présent de manière passagère, mais récurrente, dans le département.

Deux louveteaux viennent d'être observés au sein de la réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura. Ce sont les agents de cette réserve, qui participent au suivi de l'espèce en lien avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre du réseau national « Loup Lynx », qui ont détecté leur présence.

Il s'agit du premier cas de reproduction observé depuis plus d'un siècle dans l'Ain.

La présence lupine dans le département fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des services de l'État, notamment au travers du pilotage du comité départemental loup et lynx. Cette instance, présidée par la préfète du département, a vocation à permettre d'évoquer l'ensemble des problématiques liées à la présence concomitante de deux grands prédateurs sur le territoire ainois.



Réserve Naturelle HAUTE CHAÎNE DU JURA

